RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

> Direction Générale de la Statistique, des Études Économiques et Sociales

Bureau Central du Recensement

TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003



PAUVRETÉ D'EXISTENCE DES MÉNAGES EN CENTRAFRIQUE

RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

Avec l'appui financier et technique de













Bangui, 30 juin 2005

TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003

Pauvreté d'existence des ménages en Centrafrique

RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

M. Cosme Vodonou, PhD, Statisticien - Economètre

M. Raymond Goula Statisticien-Démographe

PRÉFACE

Les données sociodémographiques disponibles en Centrafrique sont soit insuffisantes soit anciennes. Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 (RGPH 2003), prescrit par décret 01.272 en date du 02 octobre 2001, qui nous sont livrés comblent, à la grande satisfaction du Gouvernement et de tous les acteurs de développement de notre pays, ce besoin urgent en données actualisées et diversifiées sur les caractéristiques de l'ensemble de la population centrafricaine. Cette grande opération qui a été menée dans un contexte difficile marqué par une crise sociale profonde, a été un succès indéniable. Elle est la troisième du genre depuis l'indépendance de la République centrafricaine, après celles de 1975 et 1988.

La publication des résultats définitifs du RGPH 2003, 18 mois après le dénombrement, et moins d'un mois après l'installation du nouveau gouvernement que dirige son Excellence Monsieur le Premier Ministre Elie Doté, témoigne de la volonté du Gouvernement de fonder son action sur des réalités mieux cernées statistiquement dans divers domaines de la vie sociale, économique et culturelle de la Nation. Les 17 rapports d'analyse thématique mis à notre disposition représentent une mine de connaissances inestimables. Les domaines couverts sont variés, avec une particularité, la cartographie de la pauvreté d'existence des ménages de qualité peu répandue en Afrique au sud du Sahara, qui présente des données fortement désagrégées au niveau spatial.

Cette performance record n'est pas le fruit de la seule volonté politique du Gouvernement de transition de réussir cette opération malgré le contexte d'insécurité généralisée dans lequel le pays était plongé. Il est aussi le résultat de la forte mobilisation de toutes les Centrafricaines et de tous les Centrafricains qui ont reçu un appui inestimable de la part de la Communauté Internationale.

Pour l'assistance technique et financière reçue du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'Union Européenne, je tiens à exprimer à ces partenaires, au nom de tout le Gouvernement et de mon Département ministériel, mes très vifs remerciements. Leurs contributions à la réussite de cette opération sont à la mesure de leurs engagements pour la cause du développement de notre pays. Je tiens également à remercier le Gouvernement du Japon dont la contribution dans le cadre du 4ème Programme de coopération RCA/UNFPA a été d'un apport déterminant pour la cartographie du RGPH 2003. Mes remerciements s'adressent tout aussi bien et avec la même intensité au Gouvernement de la Chine, à l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui ont apporté une contribution toute aussi efficace dans la réussite de cette opération de collaboration interinstitutionnelle. Les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et les Forces de la CEMAC (FOMUC) trouveront ici l'expression de toute ma gratitude et des remerciements du Gouvernement pour avoir apporté leur pierre à cet édifice, à travers la sécurisation et le déploiement de toute la logistique de l'ensemble des opérations censitaires. Pour terminer, je voudrais rendre un hommage appuyé à tous les analystes et membres des commissions nationales de validation des différents rapports d'analyse thématique.

Sylvain Maliko

Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale

AVANT-PROPOS

Au moment où il est de plus en plus question de réduire la pauvreté et les inégalités, il est plus qu'urgent et indispensable de disposer de données et d'informations fiables sur les caractéristiques de la population et les conditions de vie de celle-ci pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement globaux et sectoriels. La République Centrafricaine vient dans ce sens de relever un important défi en bouclant, en juin 2005, les analyses thématiques de son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), à 18 mois seulement après la réalisation du dénombrement en décembre 2003. Cette performance, réalisée à ce jour par seulement trois pays africains (Bénin, Tchad et Cap-Vert), est d'autant plus remarquable que le dénombrement a eu lieu dans un contexte d'insécurité généralisée qu'aucun des trois pays cités n'a connu. En effet, les crises militaro-politiques répétées de 1996, 1997, mai 2001, octobre 2002 et mars 2003 ont non seulement donné lieu à des destructions des biens publics et privés, des pertes en vie humaine, mais ont également plongé plusieurs préfectures du pays dans un climat d'insécurité et entraîné d'importants mouvements internes et transfrontaliers des populations.

Le succès sans précédent de cette opération n'aurait pu être possible sans une forte mobilisation nationale, la participation active de nombreux centrafricains et centrafricaines, la volonté et la détermination des cadres nationaux, et en particulier ceux du Bureau Central du Recensement (BCR). C'est aussi et surtout le fruit du ferme engagement du Gouvernement et de l'appui technique et financier conséquent de multiples partenaires au développement de la RCA, dont les plus importants dans le cadre du RGPH 2003 sont, dans l'ordre, l'UNFPA, l'Union Européenne (UE), le Gouvernement du Japon, l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Gouvernement de Chine.

Le processus du troisième RGPH s'est traduit par la mise en œuvre de quatre projets qui ont coûté au Trésor public centrafricain et aux partenaires au développement de la RCA environ 4.966.401 de dollars US. Malgré son coût élevé, cette opération de collecte reste et s'avère d'un coût-efficacité remarquable compte tenu de la richesse des données, informations et connaissances qu'elle a générées et des multiples usages que l'on peut en faire pour le développement. Au total, dix sept (17) thèmes ont pu être analysés au terme de la première phase d'analyse des données du RGPH 2003. Outre les thèmes classiques tels que le volume et la répartition spatiale de la population, la fécondité et les migrations, certaines des analyses thématiques permettent par exemple de mettre en évidence les inégalités parfois criantes entre les hommes et les femmes et de faire ressortir la pauvreté d'existence du ménage centrafricain, aux niveaux à la fois macro- et méso- et micro-économique de la réalité. Ce que jamais une enquête, si représentative ou d'envergure nationale soit-elle, ne permet de réaliser. En plus de la mise en place sous peu d'une base de données multisectorielles autrement capitale pour le suivi et l'évaluation des OMD et des résultats du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement en RCA (UNDAF), un volume séparé consacré aux projections et perspectives démographiques de la RCA à l'horizon 2015 est en cours de préparation, de même que des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt

-

¹ La nécessité de prendre en compte l'impact de la pandémie du VIH/SIDA est ce qui nous fait prendre du recul pour mieux étudier le contexte et affiner les hypothèses de travail pour mieux asseoir les projections et perspectives à établir.

programmatique pour le gouvernement et ses partenaires au développement qui sont envisagées.

Le présent rapport fait partie de la série des dix-sept rapports d'analyse thématique issue des premières analyses des données du RGPH 2003 et dont la publication s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement visant à réaliser le diagnostic de la situation de la pauvreté de la population en vue de finaliser l'élaboration du Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans le but, à juste titre, de bénéficier des ressources de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Le partenariat dynamique entretenu avec l'Union Européenne qui a assuré, à hauteur de 1,5 millions d'euros, en partie le financement des opérations de dénombrement et d'analyse des données du RGPH 2003, l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) de Yaoundé, l'Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique (INSAE) du Bénin, le Bureau Central du Recensement du Gabon et, enfin mais non moins important, l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA à Dakar qui ont assuré, à divers degrés, l'encadrement technique des cadres nationaux constitue une belle expérience de coopération sud-sud, de collaboration et de coordination entre bailleurs de fonds, qui a permis d'améliorer, comme jamais auparavant, la connaissance des conditions de vie des Centrafricains et des Centrafricaines.

Au nom de l'UNFPA, je saisis cette occasion pour remercier tous les partenaires au développement qui ont contribué de près ou de loin à la réussite du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de la RCA ». Je voudrais citer en particulier l'Union Européenne, le Gouvernement du Japon, l'UNICEF, le PNUD, le Gouvernement de Chine, ainsi que tous les experts internationaux impliqués tout au long du processus, et surtout tous les cadres nationaux dont les compétences acquises, à travers cet exercice réussi, seront sans doute utilisées ailleurs dans le cadre de la coopération sur-sud. Je m'emploierai à le favoriser pendant mon mandat en RCA et au-delà.

Enfin, qu'il me soit permis de réaffirmer la volonté et la détermination de l'UNFPA à continuer à appuyer le Gouvernement centrafricain et à encourager tous les partenaires au développement de la RCA, les organisations de la société civile, les ONG et les partenaires du secteur privé, les organisations à assise communautaire, les chercheurs, les planificateurs, etc. à faire plein usage de cette mine quasi-inépuisable de données et d'informations que nous offre le RGPH 2003 pour la promotion du développement économique et social durable en RCA.

New York, le 30 juin 2005

Basile O. TAMBASHE, Ph.D Représentant de l'UNFPA en Centrafrique

CADRE ORGANISATIONNEL DU RECENSEMENT

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est une opération consistant à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser, à publier et à diffuser des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays.

La présente note technique présente le cadre institutionnel du troisième recensement, rappelle les objectifs globaux et spécifiques et donne les différentes phases de son exécution.

Cadre institutionnel

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en République Centrafricaine (RGPH03) a été institué le 02 octobre 1995 par Décret N° 95.274. Compte tenu du retard observé dans la réalisation de la cartographie censitaire d'une part, et de la difficulté pour mobiliser les ressources, un second Décret N° 01.272 a été pris le 02 octobre 2001 pour prescrire à nouveau le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003. Enfin le Décret N°03.200 du 12 août 2002 a fixé le dénombrement de la population sur tout le territoire national du 08 au 22 décembre 2003.

Le troisième recensement fait suite à ceux de 1975 et de 1988 dont les données étaient devenues obsolètes. En application du second Décret, un Arrêté N° 008/MEPCI/DSEES du 31 juillet 2002 porte organisation et fonctionnement du Bureau Central du Recensement (BCR), organe de la Division des Statistiques, des Études Économiques et Sociales du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, chargé de l'exécution technique, de la gestion et du traitement informatique des données de l'opération.

Objectifs du RGPH03

Objectifs généraux

Le but visé par le troisième recensement était de disposer de données fiables permettant d'une part, d'évaluer les progrès réalisés après le recensement de 1988 sur le plan économique, social et du développement humain et d'autre part, d'élaborer des plans et programmes de développement viables. Ces données devraient permettre non seulement d'asseoir la politique de régionalisation et de décentralisation, mais également de mieux suivre les actions menées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'amélioration des conditions d'habitation des ménages centrafricains et la réduction des inégalités en matière de genre.

Objectifs spécifiques

Le décret N° 01.272 du 02 octobre 2001 prescrivant le recensement général de la population et de l'habitation et son organisation sur toute l'étendue du territoire national a fixé sept objectifs :

- 1. Connaître l'effectif de la population centrafricaine, sa répartition par région, préfecture, sous-préfecture, commune, village et quartier ;
- 2. Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population ;
- 3. Déterminer les différents niveaux de natalité, de fécondité, de stérilité, de mortalité et de migration ainsi que l'accroissement naturel et global de la population centrafricaine ;
- 4. Permettre d'étudier les conditions d'habitation des ménages ;
- 5. Constituer une base de données socio-économiques complètes sur les collectivités territoriales en vue d'accompagner le processus de mise en place par le Gouvernement de la politique de décentralisation et de régionalisation;
- 6. Aider à l'établissement des projections démographiques sur une base scientifique et à la constitution d'une base de sondage complète et mise à jour avec des cartes par commune pour la réalisation des futures enquêtes nationales auprès des ménages ;
- 7. Renforcer les capacités nationales dans la planification, l'exécution, le traitement, l'analyse, la publication et la dissémination des résultats des opérations de collecte des données.

Les différentes phases du RGPH03

Outre la phase préparatoire (1995-1997), le RGPH03 comprend au total dix étapes : 1) la cartographie censitaire ; 2) le recensement pilote ; 3) le dénombrement ; 4) la publication des résultats provisoires ; 5) l'Enquête Post-Censitaire (EPC) ; 6) le traitement (codification, saisie, apurement) des données ; 7) l'analyse des données ; 8) la publication des résultats ; 9) la dissémination des résultats ; et 10) la création et vulgarisation d'une base de données multisectorielles.

La *cartographie* s'est déroulée de 1999 à 2000. Elle a consisté à répertorier et à localiser tous les sites habitables et à découper le territoire en de petites portions appelées Aires de Dénombrement (AD) dont la taille varie selon le milieu de résidence entre 800 et 1.200 personnes en milieu urbain et entre 600 et 800 personnes en milieu rural. Au total, l'opération a permis de subdiviser le territoire national en 3.426 AD. En plus de ce résultat, les travaux cartographiques ont permis de collecter des données socio-économiques sur les collectivités locales au niveau des villages et quartiers.

Le *recensement pilote*, réalisé en mars 2002, a donné l'occasion de tester les questionnaires, les programmes de saisie informatique, de tabulation et le dispositif organisationnel sur le terrain.

Le *dénombremen*t s'est effectué sur toute l'étendue du territoire national du 08 au 22 décembre 2003, conformément au décret 03.200 du 12 août 2003. Pour garantir le succès de l'opération, le Gouvernement, grâce à l'appui financier et matériel des bailleurs de fonds (UNFPA, Union Européenne, Unicef, Japon, PNUD, Chine) a mobilisé l'armée nationale et la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC) pour veiller à la sécurité du personnel de terrain, le ramassage du matériel et le convoyage des fonds nécessaires pour le paiement des agents de terrain.

L'Enquête Post-Censitaire a été réalisée en mars 2004 dans une trentaine d'AD urbaines et rurales et a permis de déterminer le taux de couverture du dénombrement (81,5 %) et le coefficient d'ajustement des résultats provisoires pour fournir les effectifs de population publiés aujourd'hui sous forme de résultats définitifs. Ce taux de couverture est plus faible que celui du recensement de 1988 du fait du contexte de crises militaro-politiques dans lequel a eu lieu le dénombrement de décembre 2003. Beaucoup de ménages et de personnes qui s'étaient réfugiés dans les pays voisins ou s'étaient déplacés dans les champs ou vers d'autres localités du pays du fait de l'insécurité avaient probablement regagné leur domicile à la faveur de l'accalmie qui a précédé l'EPC de mars. Ce retour expliquerait que l'EPC ait dénombré 18,5 % de plus de personnes que le dénombrement de décembre 2003.

Le *traitement des données* a été organisé en deux phases. La première, l'exploitation manuelle, a abouti à la production des résultats provisoires en mars 2004. La seconde a permis de disposer du fichier informatisé de données sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques individuelles de la population et des ménages.

L'analyse des données a été effectuée par des cadres nationaux, avec l'assistance technique de l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA (EAT-UNFPA) de Dakar et de consultants internationaux mobilisés à cet effet. Cette stratégie a permis de disposer en dix-huit mois, après l'opération de dénombrement, des résultats définitifs sous forme de 17 rapports thématiques. Un dix-huitième rapport sur les projections démographiques 2003-2028 est en cours d'élaboration et devrait être disponible durant la première quinzaine du mois de novembre 2005.

Le présent rapport est l'aboutissement de l'analyse des données et des étapes antérieures (étapes 1 à 7). Il s'inscrit dans le cadre de la publication et de la dissémination (nationale et régionale) des résultats du RGPH03 (étapes 8 et 9). Ces deux volets constituent la première phase des efforts envisagés pour la publication, la dissémination et la promotion de l'utilisation de ces données en vue du ciblage des actions pour le développement durable en RCA.

RESUME EXECUTIF

Contexte et justification

Malgré la mise en place d'importantes politiques de reformes économiques, la vie quotidienne en Centrafrique reste toujours difficile et se caractérise par une pauvreté voyante. Cette pauvreté se manifeste par l'incapacité de s'assurer une alimentation saine, d'accéder aux services et soins, ainsi qu'à l'éducation de qualité. Elle est aussi le reflet d'une création insuffisante de la richesse pour satisfaire aux besoins de tous. En effet, pendant les dix (10) dernières années le produits intérieur brut (PIB) a peu progressé, passant de 560 milliards de FCFA en 388,5 à 414,2 milliards en 2004, soit un taux de croissance réel de 0,4%.

Depuis 1990, la lutte contre la pauvreté fait partie des axes prioritaires d'intervention des pouvoirs publics centrafricains et des partenaires techniques et financiers. Cet engagement s'est traduit dans un premier temps par l'élaboration en 1999 d'un un Plan National de Lutte contre la pauvreté (PNLCP), puis en 2000, par le lancement du processus d'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui exige une analyse de situation fondée sur des statistiques fiables et récentes.

En effet, les profils de pauvreté réalisés jusqu'alors sont tombés non seulement en désuétude avec les multiples crises militaires, économiques et sociales que le pays a connues ces 10 dernières années (EP92, EIBC95/96), mais permettent seulement de cerner la dimension monétaire de la pauvreté (ECVU et ECVR 2003). Le diagnostic de la pauvreté basée sur des variables non monétaires collectées a partir du recensement général de la population et de l'habitation permet d'une part de saisir la caractère multidimensionnel de la pauvreté en RCA, et de cibler des interventions à des niveaux géographiques plus fins, ce que les enquêtes ne peuvent pas faire.

Objectifs

Le but de l'étude est de produire une analyse non monétaire de la pauvreté en se basant sur les données sur logement, le cadre de vie (eau de boisson, lieu d'aisance, mode d'éclairage, source d'énergie pour la cuisson) et les biens d'équipement du ménage pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement, en particulier le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Plus spécifiquement, il s'agit de : i) Élaborer le profil non monétaire de la pauvreté, ii) décrire les variations spatiales ; iii) élaborer la carte de la pauvreté, iv) calculer l'indice de pauvreté humaine au niveau national, régional, préfectoral et sous-préfectoral; v) Proposer des axes d'interventions pour réduire la pauvreté et améliorer le bien être des populations centrafricaines.

Méthodologie

L'étude est basée sur 646344 ménages ordinaires recensés du 8 au 22 décembre 2003. La pauvreté d'existence est mesurée à travers deux types d'indices : l'indice de pauvreté d'existence des ménages et l'indice de pauvreté humaine. L'indice de pauvreté d'existence mesure le niveau de vie du ménage en prenant en compte les caractéristiques de l'habitation,

les conditions de vie (eau, lieu d'aisance, électricité, etc.) et les équipements du ménage. Un seuil de pauvreté est défini sur la base de ces composantes à l'aide d'une méthode statistiques (analyse des correspondances multiples). Sur la base de ce seuil, trois indices de pauvreté sont calculés : l'incidence qui mesure la proportion des ménages ou individus ayant un niveau de vie inférieur au seuil, la profondeur de la pauvreté qui mesure l'écart de pauvreté avec le seuil, et enfin la sévérité qui mesure l'écart entre les pauvres.

L'indice de pauvreté humaine est la moyenne du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, du taux d'analphabétisme des adultes et de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable.

Principaux résultats

L'application de la méthodologie révèle qu'en plus de la pauvreté monétaire, la population centrafricaine est affectée par trois types de pauvreté d'existence : une pauvreté en infrastructure de base, une pauvreté en confort et équipement et une pauvreté traduite par une vulnérabilité de l'existence humaine par les manques d'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et l'assainissement adéquat.

Les ménages plus pauvres et pauvres vivent dans des habitations et un environnement précaires caractérisés par un faible accès à une source d'eau potable et des installations sanitaires inadéquates, un fort taux d'utilisation du bois pour l'éclairage et la cuisson, un très faible taux d'équipement qui se limite essentiellement au vélo, la radio et la pirogue.

La pauvreté diffère selon le milieu de résidence, la région, la préfecture, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le statut matrimonial du chef de ménage. Dans les ménages, les enfants, les femmes et les personnes âgées en souffrent davantage d'habitation.

La pauvreté d'existence affecte environ 50,3% de la population Centrafricaine. Elle a un caractère rural, 70,4% de la population rurale sont pauvres contre 4 fois moins dans la population urbaine. Elle est plus aussi plus prononcée, profonde et sévère dans les régions 6, 3, 4 et 5; précisément dans les préfectures de la Basse-Kotto, du Haut-Mbomou, l'Ouham-Pendé, l'Ouham, de la Vakaga.

Les préfectures dont les contributions sont relativement élevées sont : l'Ouham et l'Ouham-Pendé (14%), la Ouaka et la Basse-Kotto (9%). Compte tenu de leur faible poids démographique, les préfectures telles que la Vakaga, le Haut-Mbomou et la Nana-Gribizi qui ont pourtant des taux de pauvreté très élevés, présentent des faibles taux de contribution à la pauvreté nationale.

L'âge moyen des chefs de ménages est 40,4 ans. C'est un déterminant de la pauvreté. La pauvreté est associée négativement avec l'âge du chef de ménage avec des taux plus élevés dans les ménages jeunes (mois de 20 ans) :62,4% contre 48,9% dans les ménages dirigés par les personnes âgées de 60 ans et plus.

D'une manière générale, le sexe et le statut matrimonial du chef de ménage n'ont pas d'effet significatif sur la pauvreté au niveau national. L'incidence de la pauvreté chez les ménages dirigés par les hommes est 50,5% contre 49,0% pour les ménages dirigés par une femme. Toutefois, le milieu rural, Bangui, les préfectures de la Sangha-Mbaéré, de la Lobaye, la Haute-Kotto, le Haut-Mbomou, le Mbomou et la Bamingui-Bangoran sont caractérisés par

une prédominance de la pauvreté féminine. De même, les ménages diriges par les femmes en rupture d'union (divorcées/veuves/séparées) ou célibataires sont plus frappes par la pauvreté.

La composition du ménage en termes d'adultes (25-59 ans) a un effet positif sur le niveau de vie de celui-ci. Plus il y a des adultes dans le ménage, moins la pauvreté est prédominante. Les ménages a un adulte sont 2,2 fois plus pauvres que ceux ayant plus de quatre (4) adultes.

Les ménages pauvres sont de tailles réduites avec une moyenne de 3,8 personnes pour les plus pauvres et 4,1 pour les pauvres contre 5,2 personnes pour les riches et 6,5 pour les plus riches. En termes d'incidence de la pauvreté, les ménages de taille réduite ont un taux de pauvreté plus élevé : 69% contre 29% pour les ménages dont la taille est supérieure à 10 personnes.

Dans les ménages plus pauvres, pauvres et riches, 100 actifs supportent au moins 90 inactifs tandis que dans les ménages plus riches, 100 actifs supportent environ 80 inactifs, un peu moins que les ménages pauvres (plus pauvres et pauvres).

Les taux de participation au marché du travail varient selon le niveau de vie. En effet, les taux d'offre de travail dans les ménages plus pauvres, pauvres, riches et plus riches sont, respectivement, de 53,3%, 48%, 39,3% et 28,8%.

Si on se limite aux déclarations des individus âgés de 15 ans et plus, Il apparaît que l'incidence du chômage est plus faible dans les ménages pauvres que dans les aisés : 6% et 7% pour les ménages plus pauvres et pauvres contre 11% et 20% respectivement pour les ménages riches et plus riches.

L'analyse du statut dans la profession selon le niveau de vie montre que la quasi-totalité des chefs de ménages plus pauvres (94%) et pauvres (91%) exercent comme des indépendants, généralement dans le secteur informel.

L'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture constituent les principales activités dominantes des ménages plus pauvres et pauvres. Elles occupent respectivement 91% et 86% des ménages plus pauvres et pauvres. A la différence des ménages plus pauvres et pauvres, les ménages plus riches sont dominants dans quatre secteurs : le commerce, l'hôtellerie, la restauration, les transports et la communication (28%) ; l'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture (20%) ; l'éducation, la santé et l'action sociale (19%) ; l'administration publique (16%).

L'analphabétisme rime avec la pauvreté. C'est une des caractéristiques des ménages centrafricains. En moyenne un ménage sur deux est diriges par un chef n'a aucun niveau d'instruction. Le niveau le plus souvent atteint parmi ceux qui sont alphabétisés est celui du cours primaire.

Le niveau d'instruction du chef de ménage a un effet important sur la pauvreté. Les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction comptent 1,2 fois plus de pauvres que ceux dont le chef est de niveau primaire. Ce rapport est de 2,6 lorsqu'il s'agit des ménages dont le chef a le niveau secondaire et de 14,4% pour le niveau supérieur.

En matière de fécondité, en moyenne une femme âgée de 15-49 ans a 5,1 enfants. Aucune différence significative n'est observée entre les différentes catégories socio-économiques.

Toutefois, on note que les femmes des ménages plus pauvres sont plus prolifiques (5,4 enfants) que celles des ménages plus riches (4,6 enfants).

Dans le domaine de la santé la situation des enfants de moins est préoccupante. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont encore très élevés. Les probabilités de décéder avant les premier et cinquième anniversaires sont de 132‰ et 220‰ au niveau national. En milieu rural les risques de décès avant les premier et cinquième anniversaires sont 1,2 fois et 1,3 fois plus élevés qu'en milieu urbain. Les enfants des familles pauvres courent un risque de mourir avant l'âge de 5 ans sensiblement plus élevé que ceux des familles aisées. Les enfants de moins d'un an des ménages plus pauvres ont un risque de décès de 1,7 fois supérieur à ceux des ménages plus riches. En milieu rural ce risque est 1,3 contre 1,8 en milieu urbain. En ce qui concerne les enfants de moins de 5 ans des ménages plus pauvres, le risque de décès est 1,1 fois supérieur à celui des plus riches. Il est de 1,1 et 1,8 en milieux rural et urbain.

Sur le plan de bien-être, le calcul de l'indice de pauvreté humaine (IPH) montre que 43,0% de la population centrafricaine sont privés de la satisfaction des besoins essentiels. La proportion de population en situation de privation est deux fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Par rapport à Bangui, la proportion de population en situation de manque est 2 fois plus élevée dans la région 1, 4 fois plus élevée dans la région 6 et 3 fois plus élevée dans les autres régions.

SOMMAIRE

PRÉFACE	
AVANT-PROPOS	
CADRE ORGANISATIONNEL DU RECENSEMENT	
Cadre institutionnel	
Objectifs du RGPH03	
Les différentes phases du RGPH03	
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	
Contexte et justification	
Objectifs	
Méthodologie	
Principaux résultats	
SOMMAIRE	
LISTE DES TABLEAUX	
LISTE DES GRAPHIQUES	
LISTE DES CARTES THÉMATIQUESLISTE DES ABBRÉVIATIONS	XV
INTRODUCTION	
CHAPITRE 1. CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE	
CHAPITRE II. METHODOLOGIE D'ANALYSE	د 7
CHAPITRE III. TYPOLOGIE DES MENAGES	
3.1. Caractéristiques de l'habitation	
•	
3.2. Confort du logement	
3.3. Typologie des ménages	
3.3.1. Ménages plus pauvres	
3.3.2. Les ménages pauvres	
3.3.3. Ménages moyens	19
3.3.4. Les ménages riches	19
3.3.5. Les ménages plus riches	
CHAPITRE IV. PROFIL DE PAUVRETÉ D'EXISTENCE DES MÉNAGES	21
4.1. Dimensions géographiques de la pauvreté	
4.2. Pauvreté, structure par âge des Chefs de ménage	
4.3. Pauvreté et sexe du chef de ménage	
4.4. Type de ménage et pauvreté	
4.4.1. Type de membres de ménage	
4.4.2. État matrimonial du chef de ménage	
4.4.3. Nombre d'adultes par ménage et pauvreté	
4.4.5. Dimension des ménages, taux de dépendance et pauvreté	
4.5.1. Taille du ménage, nombre de personnes par pièces et pauvreté	
4.5.2. Taux de dépendance	
4.6. Activités économiques et pauvreté	
4.6.1. Offre de travail et pauvreté	
4.6.2. Chômage et pauvreté	35
4.6.3. Situation d'activité du chef de ménage et pauvreté	36
4.7. Pauvreté et éducation	
4.7.1. Niveau d'instruction des chefs de ménage et pauvreté	41
4.7.2. Taux net de scolarisation des enfants de 6-11 ans	
4.7.3. Alphabétisation	
4.7.3. Aiphabensation 4.8. Pauvreté et fécondité	
4.9. Pauvreté et mortalité.	
4.10 Cartographie de la pauvreté	
4.10.1. Pauvreté humaine	
4.10.2. Carte de la pauvreté non monétaire	
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	31

BIBLIOGRAPHIE	54
ANNEXE 0. Tableaux complémentaires	56
ANNEXE 1. Liste des cadres ayant participé à l'atelier de validation des rapports d'analyse	
thématique du RGPH03	72
ANNEXE 2. Liste du personnel du Bureau Central de Recensement qui a participé au RGPH03	74
ANNEXE 3. Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03	75
ANNEXE 4. Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internationaux qui ont	
apporté leur appui technique RGPH03	77

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1:	Type de variables retenu pour la construction de l'indice de richesse, RGPH 2003	. 9
Tableau 3.1:	Répartition (%) des ménages selon le modèle d'habitation, le statut	
	d'occupation et le niveau de vie, RGPH 2003	13
Tableau 3.2:	Répartition (%) des ménages selon les matériaux de construction	
	(mur, toit, sol), le type de logement et le niveau de vie, RGPH 2003	14
Tableau 3.3:	Répartition (%) des ménages selon la source d'approvisionnement en eau de	
	boisson, le lieu d'aisance et le niveau de vie. RGPH 2003	
Tableau 3.4:	Répartition (%) des ménages selon le principal mode d'éclairage et la	
	principale source d'énergie pour la cuisson, RGPH 2003	17
Tableau 3.5:	Répartition (%) des ménages selon la possession des biens d'équipement	
	et le niveau de vie, RGPH 2003	18
Tableau 4.1:	Indices de pauvreté selon les régions administratives, RGPH 2003	
	Indices de pauvreté selon l'âge du Chef de ménage et le milieu de	
		25
Tableau 4.3:	Age moyen des chefs de ménage selon le milieu de résidence, RGPH 2003	_
	Répartition (%) de la population selon l'âge et le niveau de vie, RGPH 2003	
	Indices de pauvreté selon le milieu de résidence et le sexe	
Tuerouu		26
Tableau 4.6:	Indices de pauvreté selon le type de ménage et le milieu de résidence,	
Tuoreuu		27
Tableau 4.7:	Répartition (%) des chefs de ménages selon la situation matrimoniale	_,
Tuoreau 1.7.		28
Tableau 4.8:	Indice de pauvreté (%) selon la situation matrimoniale et le sexe	_0
Tuoreau 1.0.		29
Tableau 4.9:	Évolution de la taille du ménage selon le niveau de vie et le milieu de	
Tuoreau, .	résidence, la région administrative et la préfecture, RGPH 2003	31
Tableau 4.10:	Indices de pauvreté selon la taille du ménage et le milieu de résidence,	-
Tuoreau 1.10.	•	32
Tableau 4.11:	Nombre de personnes par pièce occupée selon le milieu de résidence,	<i></i>
1401444 11111	la région administrative, la préfecture et le niveau de vie, RGPH 2003	33
Tableau 4.12:	Taux de dépendance selon le niveau de vie et le milieu de résidence,	-
	RGPH 2003	34
	Taux d'activité (%) selon le niveau de vie, le sexe et le milieu	٠.
	de résidence du CM, RGPH2003	35
Tableau 4.14:	Taux de chômage selon le niveau de vie, le sexe et milieu de résidence	
1401444	du CM, RGPH 2003	35
Tableau 4.15:	Répartition (%) des ménages selon le niveau de vie et la situation	
	dans l'activité, RGPH2003	36
Tableau 4.16:	Répartition (%) des chefs de ménages selon le milieu de résidence, le	
Tuoreauo.		38
Tableau 4.17:	Répartition (%) des chefs de ménage selon la branche d'activité, le sexe	-
Tuoreau III / I	et le niveau de vie, RGPH 2003	39
Tableau 4 18 ·	Indice (%) de pauvreté selon la branche d'activité et le sexe du CM,	
1401044 1.10 .	RGPH 2003	41
Tableau 4.19:	Répartition des chefs de ménage selon le milieu de résidence,	. 1
1.17.	le niveau d'instruction et le niveau de vie, RGPH 2003	42

Tableau 4.20	Indices de pauvreté selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction du CM	. 43
Tableau 4.21	Taux net de scolarisation au primaire (6-11 ans) selon le milieu de résidence, la région administrative, la préfecture et le niveau de vie, RGPH 2003	
Tableau 4.23	Taux de mortalité infantile et infanto-juvénile selon le milieu de	
	résidence et le niveau de vie, RGPH 2003	. 46
Tableau 4.24:	Proportion de la population sans accès à l'eau potable, taux	
	d'analphabétisme des 15 ans et plus, taux de mortalité infanto-juvénile	
	et indice de pauvreté humaine par région, RGPH2003	. 47
	Tableaux annexes	
Tableau A1:	Regroupement des modalités pour l'ACM finale, RGPH 2003	. 56
Tableau A2:	Profil de pauvreté des préfectures, RGPH 2003	. 59
Tableau A3:	Proportion de la population sans accès à l'eau potable, taux	
	d'analphabétisme des 15 ans et plus, taux de mortalité infanto-juvénile	
	et indice de pauvreté humaine par préfecture	. 60
Tableau A4:	Proportion de la population sans accès à l'eau potable, taux	
	d'analphabétisme des 15 ans et plus, taux de mortalité infanto-juvénile	
	brut, taux de mortalité infanto-juvénile ajusté et indice de pauvreté	
	humaine par sous-préfecture	. 61
Tableau A5:	Proportion de la population sans accès à l'eau potable, taux	
	d'analphabétisme des 15 ans et plus, taux de mortalité infanto-juvénile et	
T 11 46	indice de pauvreté humaine par région, RGPH2003	. 63
Tableau A6:	Taux net de scolarisation des enfants de 6-11ans par préfecture,	~ 2
T 11 A7	RGPH 2003	. 63
Tableau A7:	Taux nets de scolarisation des enfants de 6-11ans par sous préfecture,	<i>-</i> 1
T-1-1 AO.	RGPH 2003	
Tableau A8: Tableau A9:	Taux nets de scolarisation des enfants de 6-11ans par région, RGPH 2003	. 03
Tableau A9:	Proportion de la population sans accès à l'eau potable, taux	
	d'analphabétisme des 15 ans et plus, taux de mortalité infanto-juvénile et indice de pauvreté humaine par milieu de résidence, RGPH2003	66
Tableau A10.	Carte de pauvreté des régions, RGPH 2003	
	Carte de pauvreté des réfectures, RGPH 2003	
	Carte de pauvreté des sous-préfectures, RGPH 2003	
	: Indices de pauvreté et indicateur de ciblage, RGPH 2003	
1401044 1113	- marting of pastitude of middented at biologo, 100111 2000 minimum	. 57

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1:	Taux d'urbanisation et Rapport de masculinité selon la région administrati	ive5
Graphique 1.2:	Répartition (%) des individus selon l'âge et la région de résidence	5
Graphique 4.3:	Courbe d'incidence de pauvreté d'existence selon le milieu de résidence	22
Graphique 4.4:	Courbe d'incidence de pauvreté d'existence selon la région	23
Graphique 4.5:	Incidence (%) de la pauvreté selon les préfectures	24
Graphique 4.6:	Indices de pauvreté (%) selon le nombre d'adultes par ménage	30
Graphique 4.7:	Nombre moyen d'actifs occupés selon le milieu de résidence et	
	le niveau de vie	37
Graphique 4.8:	Parité moyenne des femmes âgées de 15 à 49 ans selon le niveau de vie	
	et le milieu de résidence (RGPH03)	45
Graphique 4.9:	Indice de pauvreté humaine par préfecture (Bangui=100)	47
	LISTE DES CARTES THÉMATIQUES	
Carte 4.1 : Incid	lence de la pauvreté selon la préfecture	48
Carte 4.2: Incid	lence de la pauvreté non monétaire selon la préfecture	50

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

AD: Aire de Dénombrement

BCR: Bureau Central du Recensement BEPC: Brevet d'Étude Premier Cycle

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CEPE: Certificat d'Études Primaires Élémentaires

CIPD : Conférence Internationale sur la Population et le

Développement

CSLP: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

DSRP: Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté

EAT-UNFPA: Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA

EPC: Enquête Post-Censitaire

FACA: Forces Armées Centrafricaines FOMUC: Force Multinationale de la CEMAC

IFORD : Institut de Formation et de Recherche Démographiques

ILA : Institut de Linguistique Appliqué

INRAP: Institut National de Recherche.....

INSAE : Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique

MICS: Enquête à Indicateurs multiples

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PA-CIPD : Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le

Développement

PNDE : Programme National de Développement Environnemental

PNDS : Programme National de Développement Sanitaire
PNPF : Politique Nationale de la Promotion de la Femme
PNSR : Politique Nationale de la Santé de la Reproduction,

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PAS: Programmes d'Ajustement Structurel

PNA-EPT: Plan National d'Action de l'Éducation Pour Tous

PNDE : Plan de Développement de l'Éducation

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE : Initiative des Pays Pauvres Très Endettés

RCA: République Centrafricaine

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitation

SIG : Système d'Information Géographique SIL : Société Internationale de Linguistique SME : Sommet Mondial sur l'Éducation

TBS: Taux brut de scolarisation
TNS: Taux net de scolarisation

UE: Union Européenne

UNDAF: Plan Cadre Global d'Assistance au Développement des Agences du

Système des Nations Unies en RCA

UNFPA: Fonds des Nations Unies pour la Population

UNGEI: Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des Filles

UNICEF: Fond des Nations Unies pour l'Enfance

Introduction

Depuis fort longtemps, la nécessité de cerner la pauvreté afin de la surmonter a toujours constitué une préoccupation particulière dans les différentes régions du monde à un certain stade de leur développement économique et social. Cette préoccupation a pris un tournant décisif dans un premier temps en 1994 au Caire (Égypte) lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), puis une année plus tard lors du Sommet Mondial sur le Développement Social tenu en mars 1995 à Copenhague où les Chefs d'État et de Gouvernement ont déclaré l'année 1996 « Année de lutte contre la pauvreté ». Quatre années après, 147 Chefs d'État et de Gouvernement et 189 pays -réunis à New York à l'occasion du Sommet du Millénaire en 2000- ont réitéré l'engagement de réduire de moitié la proportion des pauvres d'ici 2015.

Suite, aux différents sommets, la RCA, pays où le développement social est le plus faible, s'est engagé à faire de la lutte contre la pauvreté l'axe prioritaire de son développement. En effet, la mise en œuvre des politiques économiques depuis l'indépendance n'a pas permis d'améliorer de manière visible les conditions de vie des populations. D'après le rapport annuel sur le développement humain publié par le PNUD en 2004 et les dernières enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisées en 2003, la RCA est non seulement classée au 169^e (sur 177) rang mondial parmi les pays les plus pauvres de la planète, mais aussi 69% et 73% de personnes vivant respectivement en milieu urbain et en milieu rural sont pauvres (pauvreté monétaire).

Pour relever le défi d'ici 2015, le Gouvernement a élaboré dans un premier temps en 1999, un Plan National de Lutte Contre la Pauvreté (PNLCP) avec des partenaires au développement. Après la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de Libreville en janvier 2000, lequel invitait les pays à faible revenu à se doter d'une stratégie globale de croissance et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a décidé, d'élaborer en lieu et place du PNLCP un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui définit de manière claire la vision globale du développement du pays à l'horizon 2015 et oriente les politiques, programmes et projets à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre la pauvreté.

En s'appuyant sur les objectifs internationaux de réduction de la pauvreté, le CSLP, du fait de son caractère fédérateur doit permettre d'atteindre les objectifs de la Politique Nationale de Population élaborée sur la base des recommandations de la CIPD, notamment en ce qui concerne: i) la réduction de moitié de la pauvreté en Centrafrique ; ii) le relèvement de l'espérance de vie à la naissance ; iii) la réduction du taux de mortalité infanto-juvénile ; iv) la réduction du taux de mortalité maternelle ; v) l'universalité de l'instruction primaire ; etc. La démarche à suivre pour élaborer le CSLP exige un diagnostic multidimensionnel de la pauvreté.

A ce titre, l'utilisation des données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 présente un intérêt particulier non seulement pour renforcer le diagnostic de la pauvreté en y ajoutant l'aspect non monétaire, mais pour mieux cibler les zones d'interventions. En effet, en dépit du fait que le RGPH ne constitue pas une source spécifique pour l'analyse de la pauvreté, son caractère exhaustif offre l'opportunité de saisir la dimension multidimensionnelle, de cibler les zones ou groupes à risque et de définir des stratégies d'interventions et de mobilisation des ressources efficaces pour améliorer le bien-

être des populations centrafricaines dans le cadre du CSLP. En dehors de l'aspect diagnostic, l'atteinte des objectifs du CSLP suppose un meilleur suivi-évaluation basé sur des indicateurs de départ bien renseignés. Le RGPH03 permet de disposer de la plupart des indicateurs qui seront retenus à des niveaux géographiques très fins pour réaliser cet exercice.

En RCA, très peu d'études se sont intéressées à l'approche non monétaire de la pauvreté par l'utilisation des indicateurs multidimensionnels. L'étude réalisée en 2002 par le bureau de l'UNICEF-Bangui sur « l'enfant en Centrafrique : famille, santé, scolarité et travail » a utilisé les mêmes variables pris en compte dans la présente étude pour construire l'indice composite de richesse. Cependant cette étude aborde le problème sous l'angle des inégalités d'accès à la santé, l'éducation et aux droits » à partir d'une analyse en composantes principales. Le thème sur la pauvreté non monétaire en RCA a été choisi pour remédier aux insuffisances constatées au niveau des études antérieures sur la pauvreté.

L'étude permettra de construire un indicateur composite à partir d'une analyse en composantes multiples appliquées aux variables sur l'habitat, l'environnement sanitaire et les biens d'équipement afin d'avoir une vue d'ensemble des différentes dimensions de la pauvreté. La présente étude qui est une contribution de l'UNFPA à une meilleure appréhension de la pauvreté, est un complément aux études réalisées en 2004 sur les profils de pauvreté monétaire en milieux urbain et rural. L'objectif principal est d'aider le gouvernement centrafricain en particulier les organes en charge d'élaboration du CSLP à mieux cerner la pauvreté. Les objectifs spécifiques visés sont : i) renforcer le diagnostic de la pauvreté ; ii) décrire les variations spatiales de la pauvreté en RCA ; iii) mettre en exergue les défis importants en terme de réduction de la pauvreté et des inégalités ; iv) mettre à la disposition des décideurs et partenaires au développement, les informations pour le suivi et l'évaluation des programmes et projets du CSLP; v) proposer des actions pour réduire la pauvreté et améliorer le bien être des populations centrafricaines.

L'étude comprend globalement quatre chapitres structurés comme suit :

- ▶ le premier chapitre traite du contexte sociopolitique et économique de la pauvreté ;
- ▶ le deuxième chapitre présente la méthodologie de l'étude ;
- ▶ le troisième chapitre met en exergue la typologie des ménages ;
- ▶ le quatrième chapitre donne le profil de pauvreté d'existence des ménages ;
- ▶ les implications des résultats et les recommandations de l'étude sont présentées dans la conclusion.

CHAPITRE I

CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE

1.1Contexte politique

Comme tout pays au monde, le contexte sociopolitique de la RCA a eu une forte influence sur les choix fondamentaux de politique économique qui ont été effectués jusqu'à lors pour améliorer le bien-être de la population centrafricaine. A cet égard, les grands événements politiques qui ont marqué la vie de la RCA peuvent être regroupés en cinq (5) grands groupes. En mettant en perspective l'ensemble des événements politiques qui ont marqué l'évolution économique du pays, on peut distinguer globalement quatre (4) grandes périodes:

- 1- La première qui s'étend de 1960 à 1966 est marquée par une volonté de nationalisation de l'administration coloniale. L'effectif des fonctionnaires et agents de l'État est augmenté passant de 8500 en 1963 à 11650 en 1965 avec une augmentation substantielle des salaires au détriment des revenus agricoles. Le bilan de cette politique économique non décentralisée fut un échec (augmentation importante de l'exode rural, baisse de la production agricole, notamment celle du coton qui passe de 40.000 tonnes en 1960 à 28.000 tonnes en 1964-1965) entraînant plus tard des réformes économiques importantes.
- 2- La deuxième période qui va de 1966 à 1981 est marquée par deux régimes politiques : un régime militaire de 1966-1979 et un régime civil de 1979 à 1981 avec une tentative de démocratisation de la vie politique. Cette période est caractérisée principalement par la modernisation de l'agriculture, la nationalisation des terres, l'augmentation des superficies des cultures de coton et café, l'utilisation massive de l'engrais et la poursuite du recrutement dans la fonction publique. Même si les premières années furent couronnées par une croissance annuelle positive du PIB de l'ordre de 5 %, il faut noter qu'à partir de 1971, l'économie a commencé à stagner pour en suite s'engager dans la décroissance et la récession malgré l'envolée des cours des matières premières.
- 3. La troisième période s'étend de septembre 1981 à 1992 : elle est caractérisée par une gestion militaire et l'élaboration des premières réformes macro-économiques sous la direction du FMI et de la Banque Mondiale. Ces réformes qui n'ont pas pris en compte le volet social ont généré des tensions sociales énormes (grèves des fonctionnaires et années académiques invalidées).
- 4- La quatrième période (1993 à 2003) est marquée par l'instauration du multipartisme et l'organisation de deux élections présidentielles et législatives et la poursuite des réformes macro-économiques. Cette période a été caractérisée malheureusement par la mauvaise gouvernance, l'instabilité politique avec pour conséquence les grèves dans la fonction publique suite au paiement irrégulier des salaires, bourses et pensions, les crises militaro-politiques en 1996-1997 et 2001-2003 qui ont conduit à la destruction des biens publics et privés, ainsi que la mise au chômage de plusieurs personnes; la baisse de l'aide extérieure suite au départ de plusieurs partenaires au développement, la mévente des produits agricoles, et partant une baisse drastique des revenus des ménages.
- 5. La cinquième période (mars 2003-mai 2005) a pour temps forts : la suspension du processus démocratique suite à la prise du pouvoir par une partie de l'armée entrée en

rébellion en 2002, la mise en place d'un gouvernement de transition, l'adoption suite à un référendum d'une nouvelle constitution, l'organisation des élections présidentielles et législatives le 13 mars et le 8 mai 2005 dans un contexte de multipartisme.

1.2 Contexte sociodémographique

Située, dans la zone CEMAC, la République Centrafricaine s'étend sur une superficie de 623 000 km². Elle est divisée en 16 préfectures, 70 sous-préfectures et 174 communes. Dans l'optique de la politique de la régionalisation et de décentralisation, les préfectures et la ville de Bangui ont été regroupées en sept (7) que sont :

- Région 1 : Ombella-M'Poko, Lobaye
- Région 2 : Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré et Sangha-Mbaéré
- Région 3 : Ouham et Ouham-Pendé
- Région 4 : Kémo, Nana-Gribizi et Ouaka
- Région 5 : Haute-Kotto, Bamingui-Bangoran et Vakaga
- Région 6 : Basse-Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou.

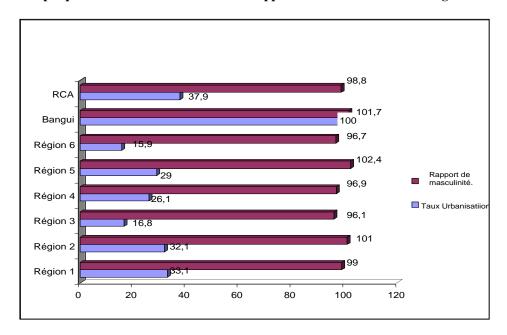
Compte tenu de son poids démographique et de l'importance des activités administratives, socio-économiques et politiques, la Capitale Bangui constitue la septième région administrative.

La RCA a adopté sa Politique Nationale de Population en 1998. La stratégie adoptée devrait permettre d'améliorer les conditions de vie des populations centrafricaines avec un accent particulier sur la satisfaction des besoins de santé de reproduction des femmes, des hommes et des adolescents et l'adéquation entre l'accroissement de la population et le développement économique pour l'accomplissement du développement durable. En outre, des efforts devraient être faits en vue d'améliorer le statut de la femme centrafricaine.

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 2003, 646.344 ménages ordinaires correspondant à une population de 3.118022 habitants ont été dénombrés, soit 99,8% de l'ensemble des ménages ordinaires et collectifs. La population centrafricaine comprend 43% des jeunes âgés de moins de 15 ans, 50,2 % de femmes et 61,1% de ruraux. La taille moyenne des ménages est de 4,8 personnes. La dynamique du marché du travail est caractérisée d'une part, par une offre de travail qui continue à croître à un rythme accéléré sous l'effet de la croissance de la population active, des jeunes diplômes, d'élèves ou étudiants qui abandonnent précocement l'école; et d'autre part, par une demande de travail, et plus spécifiquement la demande de travail formel bloquée voire en régression du fait du gel des recrutements, de la liquidation ou privatisation des entreprises parapubliques et de la destruction des entreprises privées.

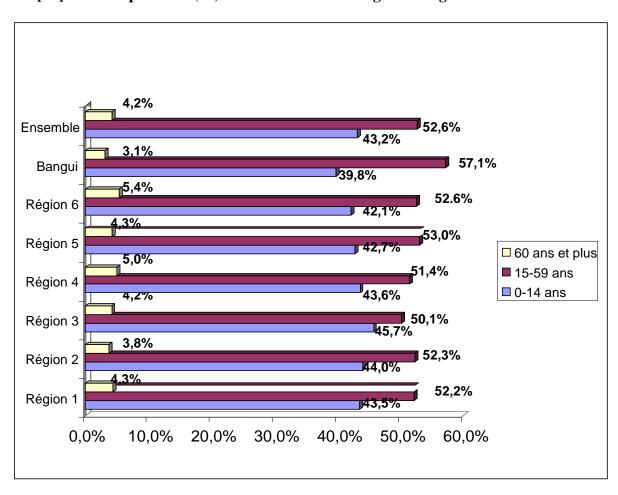
L'examen du graphique 1.1 montre un rapport de masculinité de 99 hommes pour 100 femmes et un taux d'urbanisation de 38% au niveau national. Dans la plupart des régions et préfectures, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à l'exception, des régions 2, 5 et Bangui ; notamment les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Sangha-Mambéré et de la Haute-Kotto où le rapport de masculinité est supérieur à 100. La pauvreté d'existence étant aussi corrélée avec le niveau d'urbanisation des zones ; il apparaît que la région 3 (17%) et la région 6 (16%) ; les préfectures de la Lobaye (17%), l'Ouham-Pendé et de la Basse-Kotto (12%), de la Vakaga (11%), et du Mbomou (18%) ont un taux d'urbanisation faible.

Graphique 1.1 : Taux d'urbanisation et Rapport de masculinité selon la région administrative



Sur le plan géographique (Graphique et annexe), la proportion des jeunes est plus marquée en milieu rural (44%); dans les régions 2, 3 et 4 (44% et 45%); dans les préfectures de la Lobaye, la Sangha-Mbaéré et l'Ouham (45%), l'Ouham Pendé (46%) et la Vakaga (48%).

Graphique 1.2 : Répartition (%) des individus selon l'âge et la région de résidence



1.3. Contexte économique

En dépit de ses énormes potentialités en ressources naturelles (ressources forestières et minérales) et la mise en œuvre des différents programmes économiques (PAS I, II et III entre 1986 et 1995; DCPE entre 1996-1999, FASR, etc.) l'économie centrafricaine est demeurée peu performante, incapable d'améliorer les conditions de vie des populations. En plus de la situation continentale du pays, l'économie est duale, désarticulée, fondée sur un secteur moderne peu développé (mines, industrie et quelques services) et un secteur informel en forte expansion. En 2004, la contribution des trois secteurs traditionnels au PIB est de 55% pour le secteur primaire, 32 % pour le secteur tertiaire et seulement 13% pour le secteur secondaire. Le secteur primaire où exerce la majorité de la population centrafricaine, en particulier celle vivant en milieu rural est basé essentiellement sur la production des cultures vivrières, des cultures de rentes –victimes régulièrement de la fluctuation des prix au niveau mondial-, de l'élevage. Parmi les activités du secteur secondaire, on note l'extraction minière (or et diamant) et de l'exploitation forestière qui, non seulement, contribuent de manière non négligeable à la richesse nationale, mais également occupe une frange importante de la population jeune qui ne profite pas malheureusement des fruits de leur travail.

Entre 1995 et 2004, l'activité économique est marquée par un ralentissement au niveau de tous les secteurs. L'évolution du PIB est caractérisée par des fluctuations annuelles qui se sont traduites par un taux annuel moyen de croissance de 0,4% largement en dessous du croît démographique évalué à 2,5% par an. La croissance réelle du secteur primaire est passée de 5% à 1,8% entre 1995 et 2004. Quant aux secteurs secondaire et tertiaire, les taux de croissance sont passés respectivement de 3,4% et 2,5% à 1,6% et 1% sur la même période.

Au niveau de l'affectation du PIB, la consommation privée représente le poste le plus important : sa part est passée de 78 % en 1995 à 85,7 % en 2004. Cela se fait malheureusement au détriment de la consommation publique et de l'investissement. La part de la consommation publique qui était de 15,4 % en 1995 est passée à 9,1 % en 2004. De même, l'investissement privé ou public qui représentait 11,8 % en 1995 ne se situe plus qu'à 6,8 % en 2004. Cette insuffisance de l'investissement actuel dans les infrastructures sous forme d'investissement public, et dans le secteur industriel manufacturier (déjà embryonnaire) sous forme d'investissement privé, est un grand handicap pour la constitution d'un capital en infrastructures routières, en bâtiments publics, en capital humain à travers l'éducation et la santé; et pour la création d'emplois.

Sur le plan financier, les recettes publiques sont chroniquement inférieures aux dépenses publiques et la balance commerciale toujours déficitaire. Le recours à l'emprunt pour financer les différents déficits a alourdi davantage la dette de l'État dont le montant s'élève en 2004 à 580,84 milliards de FCFA soit plus de 80% du PIB.

Le contexte qui vient d'être décrit montre que la pauvreté d'existence des ménages qui sera développée est liée entres autres, aux facteurs suivants: l'insuffisance des opportunités d'emplois liée à la faiblesse des investissements, l'étroitesse du marché qui ne permet pas de produire à grande échelle, la gestion irrationnelle et peu transparente des ressources disponibles, la chute des cours des produits agricoles, l'insuffisance des infrastructures qui limite l'accès des pauvres au marché en vue d'écouler leurs biens et la faiblesse du capital humain.

CHAPITRE II

METHODOLOGIE D'ANALYSE

L'appréhension de la pauvreté implique au préalable, une clarification des concepts et de la méthodologie car les manques en termes de progrès social peuvent être appréhendés par rapport à la pauvreté monétaire ou à la pauvreté non monétaire.

Le niveau de bien-être des individus ou des familles peut se mesurer de deux manières. D'une part, à l'aide d'indicateurs qui mesurent ce qu'on peut faire de son revenu—les déterminants du bien-être— et d'autre part, à l'aide d'indicateurs mesurant ce qu'on a fait effectivement de son revenu (les éléments constitutifs du bien-être).

2.1. Quelques définitions et concepts

Les variables retenues ont été définies dans le manuel de l'agent recenseur. Toutefois, il est nécessaire de rappeler ces définitions pour faciliter la compréhension des résultats obtenus.

<u>Habitation</u>. Elle est définie comme étant le logement, la maison. Elle est différente de l'habitat.

<u>Logement en Dur</u>: En opposition au logement traditionnel, il est principalement urbain dans toute sa diversité. C'est un bâtiment qui est construit à l'aide des matériaux suivants:

Ciment ,parpaings agglomérés, briques cuites, fer à béton, la fondation en moellon hourdé de ciment, la toiture est en tôle(Aluminium/Galvanisée), installation sanitaire, matériel électrique, les serrures, les grilles de protection, etc.

<u>Logement Semi-Dur</u>: Il s'agit d'un bâtiment construit à l'aide de moellon hourdé amorti de ciment ou non pour la fondation; les murs sont en parpaings de terre compressée non cuites et parfois on utilise le fer à béton; la toiture est en tôle et le sol est le plus souvent en chape de ciment lissé ou en terre battue.

<u>Logement Traditionnel simple</u>: C'est un bâtiment construit essentiellement avec les matériaux locaux, notamment: bois, chaume (paille), bambous, banco et lianes. Le sol est souvent en terre battue. Il n'y a pas de plafond, la cuisine et le grenier sont à l'extérieur.

<u>Logement Traditionnel amélioré</u>: Il se différencie du premier par l'amélioration apportée au niveau de la fondation et de la maçonnerie. Il se caractérise par l'utilisation de moellon hourdé au mortier de terre pour la fondation. Le mur est constitué de parpaings de terre pressé soit manuellement ou mécaniquement et badigeonné avec de la chaux ou induit de terre. La toiture est en paille ou en bambous.

<u>Maison Simple</u>: Il s'agit ici d'un seul logement dans la concession qu'occupe généralement un ménage.

<u>Maison avec appartement</u>: C'est un seul bâtiment subdivisé en plusieurs parties qu'occupent plusieurs ménages.

<u>Ensemble de maison</u>: C'est le cas où dans la concession le ménage utilise plusieurs bâtiments distincts.

<u>Bâtiment à étage sans appartement</u>: Comme précisé, il n'y a pas d'appartement. Tous les bâtiments administratifs à étage sont classés sous cette rubrique.

<u>Bâtiment à étage avec appartement</u> : Comme indiqué, il existe des appartements. C'est le cas du campus et de la cité Vérin.

<u>Habitation campement</u>: Il s'agit d'habitation des pygmées, des mbororo, des campements de pêche et de chasse ou des campements miniers.

<u>Chasse d'eau</u>: Il s'agit des latrines où l'on chasse les déchets dans des canalisations à une fosse sceptique connectée au système d'égouts locaux.

 \underline{Taux} de dépendance : C'est le rapport entrer d'une part, les inactifs et les chômeurs et d'autre part les actifs occupés.

Taux d'offre de travail : (à compléter)

<u>Taux de chômage</u>: C'est le rapport entre le nombre de chômeurs et les actifs occupés. Ont été considéré comme chômeurs, tous les individus qui ont perdu leur emploi et ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi.

Inactifs: Élèves, Étudiants, retraités, rentier, femmes au foyer, etc.

2.2 Construction de l'indice composite de niveau de vie

Traditionnellement, le fait pour un ménage ou une personne de ne pas disposer des ressources ou des compétences nécessaires pour satisfaire ces besoins actuels, a toujours été appréhendé en termes monétaires. Dans cette optique, la pratique courante, fondée généralement sur l'utilisation d'enquête auprès des ménages, implique :

- i) l'identification d'un indicateur monétaire simple de bien-être des ménages, en général le revenu ou les dépenses de consommation des ménages,
- ii) l'évaluation d'une ligne de pauvreté, c'est-à-dire du coût estimé pour les ménages du niveau de vie nécessaire pour surmonter la pauvreté et,
- iii) une mesure agrégée de la pauvreté pour résumer les informations inhérentes à l'indicateur de bien être et au seuil. A ce niveau on recourt souvent aux indices FGT.

Bien qu'il a été suffisamment prouvé que les dépenses de consommation courante constituent théoriquement une bonne approximation du bien être (les dépenses de consommation ne reflètent pas uniquement les biens et les services qu'un ménage peut obtenir sur la base de ses revenus actuels mais aussi sa capacité d'accéder aux crédits ou à ses économies lorsque les revenus sont plus faibles, voir négatifs, que ce soit en raison des variations saisonnières, de mauvaises récoltes ou d'autres circonstances qui peuvent faire fluctuer considérablement les revenus (PNUD, BIT, 2000, Aline Condonel et al., 2002)); cette façon de procéder occulte les autres aspects non moins importants. En effet, la pauvreté n'est pas seulement liée au manque de revenus ou de consommation des biens privés ou publics, mais aussi à des performances insuffisantes en matière de santé, d'alimentation et d'alphabétisation, à des déficiences de relations sociales, à l'insécurité, à une faible estime de soi-même et à un sentiment d'impuissance (Aline Condonel et al., 2002). Le revenu n'est qu'un moyen de liberté de choix, il ne permet pas d'appréhender les capacités fonctionnelles élémentaires pour atteindre certains minima acceptables (Sen, 1992).

Le recours à la variable « revenu » ou « dépenses de consommation » s'avérant impossible à partir des données collectées lors du RGPH03, l'approche de la pauvreté sera orientée dans deux directions principales. D'une part, au niveau micro économique, l'analyse s'appuiera sur des indicateurs non monétaires notamment l'indice de richesse construit sur la base de trois (3) attributs du ménage. D'autre part au niveau macro économique, il sera fait usage d'un indicateur agrégé – l'indice de pauvreté humain du PNUD – qui exprime mieux les déficits en

termes de besoins essentiels. Compte tenu de la nature des données, l'analyse de la pauvreté est faite à partir de l'indice de richesse construit par rapport à trois dimensions des besoins essentiels saisies lors du recensement général de la population et de l'habitation : l'habitat, l'environnement sanitaire ou les conditions de vie et les biens ou équipements durables possédés par les ménages. On suppose implicitement que l'accès à ces biens traduit non seulement un niveau de bien être (être en bonne santé, être bien logé et être équipé) mais qu'il existe une relation avec d'autres besoins de base.

En se fondant sur l'idée que le patrimoine et le confort du logement sont positivement corrélés avec le revenu et les dépenses des ménages, indicateurs traditionnels de niveau de vie en analyse de pauvreté monétaire, un indice de bien-être sera construit comme une alternative. Dans cette perspective, on s'inspire des travaux de Filmer et Pritchett (1998, 2001), Hammer, (1998), Sahn et Stifel (2001); Pradhan, Sahn et Younger, (2002) qui ont utilisé l'analyse en composantes principales pour déterminer les pondérations de K variables caractéristiques des conditions de vie (approvisionnement en eau, mode d'aisance, moyen énergétique d'éclairage et de cuisson, nature du sol et des murs, nature du toit...) et du patrimoine possédé par le ménage (poste radio, télévision, réfrigérateur,...) afin de construire l'indice de bien-être du ménage comme une combinaison linéaire de ces K variables. Une extension de cette approche a été utilisée par Vodounou (2003) qui a considéré des variables de conditions de vie et les caractéristiques de l'habitation du recensement général de la population et de l'habitation du Bénin en utilisant la méthode d'analyse des correspondances multiples (ACM)

Trois catégories de variables ont été présenties (cf. tableau 2.1). Après introduction de ces variables dans le modèle le niveau de l'information expliqué s'est avéré faible (9%) du fait que certaines variables ou modalités étaient faiblement représentées.

Tableau 2.1: Type de variables retenu pour la construction de l'indice de richesse, RGPH 2003

Habitation	Conditions de vie	Équipements du ménage
1) Modèle d'habitation	1) Principale source d'approvisionnement en	1) Vélo/Bicyclette
	eau de boisson	
2) Statut d'occupation	2) Lieu d'aisance	2) Poste radio
3) Matériaux du mur	3) Principale mode d'éclairage	3) Téléviseur
4) Matériaux du toit	4) Principale source d'énergie	4) Foyer amélioré
6) Matériaux du sol		5) Réchaud à pétrole
7) Type de logement		6) Mobylette
		7) Téléphone
		8) Fer à repasser
		9) Pousse
		10) Automobile
		11) Pirogue
		12) Autre équipement du ménage

Ainsi, des variables tels que le statut d'occupation, la source d'énergie pour la cuisson, le vélo, la pirogue, la pousse, la mobylette et « autre équipement» ont été retirées du modèle. Par contre, les variables ayant un nombre élevé de modalités ou dont certaines modalités sont faiblement représentées ont été modifiées pour renforcer leur contribution à l'explication de la variance. L'opération a consisté dans ce cas à la réduction des modalités par leur regroupement (cf. annexe). En ce qui concerne les valeurs manquantes, elles ont été intégrées dans la modalité la plus représentée.

En définitive, la construction de l'indice de bien- être repose sur le choix de 13 variables dont 7 pour le patrimoine (poste radio, télévision, foyer amélioré, réchaud, téléphone, fer à repasser, pousse) et 6 pour le confort du logement (mode d'éclairage, Matériau de toit, Matériau du sol, type logement, Principale source d'eau, lieu d'aisance). Ces 13 variables regroupent 30 modalités et sont les variables actives retenues pour l'analyse des correspondances multiples. Les coordonnées des ménages sur le premier axe, combinaisons linéaires de ces 13 variables, représentent l'indice composite de bien-être (le premier axe explique environ 29% de l'inertie totale).

A l'aide de cet indice, cinq catégories de ménages sont définies en fonction du patrimoine et du confort du logement : i) les ménages plus pauvres dont les indices de niveau de vie sont compris entre la valeur minimum et le 1^{er} quintile, correspondant aux 20% les plus faibles après une rotation de 180° sur le premier axe ; ii) les ménages pauvres dont les indices sont compris entre le 1^{er} quintile et le 2^{ème} quintile ; iii) les ménages moyens dont les indices se situent entre le 2^{ème} quintile et le 3^{ème} quintile ; iv) les ménages riches dont les indices sont compris entre le 3^{ème} quintile et le 4^{ème} quintile ; v) les ménages plus riches dont les indices sont compris entre le 4^{ème} quintile et la valeur maximale des indices de niveau de vie.

2.3 Indices de pauvreté d'existence

L'indice composite s'interprétant comme un indice de richesse, on a retenu comme indices de pauvreté ceux de la classe de Foster et al (1984) utilisés pour l'analyse de la pauvreté monétaire. Il s'agit de trois indices de pauvreté suivant : l'incidence de pauvreté, la profondeur de pauvreté et l'indice de sévérité de la pauvreté.

L'incidence de pauvreté (P₀) est le pourcentage de la population dont l'indice composite de niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté z. L'indice numérique H possède l'avantage d'être facile à interpréter. De plus, pour certains types de comparaisons de la pauvreté, comme l'évaluation des progrès généraux accomplis dans la lutte contre la pauvreté, il peut être tout à fait adéquat bien qu'il soit toujours préférable de le calculer pour au moins deux seuils de pauvreté. Toutefois, pour l'analyse des répercussions de politiques spécifiques sur les pauvres, l'indice numérique de pauvreté présente l'inconvénient de ne pas être sensible aux différences d'intensité de la pauvreté.

L'indice de profondeur de pauvreté ou l'écart de pauvreté noté P₁ est un meilleur indicateur à cet égard. Il est basé sur le déficit de l'indice composite des pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Il rend compte de la distance moyenne qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté et donne ainsi une meilleure idée de l'intensité de cette dernière. Il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte de manière convaincante les différences d'intensité de la pauvreté entre les pauvres

L'indice de sévérité P₂ est une mesure additive de l'intensité de la pauvreté . Il pondère les écarts de pauvreté des pauvres par ces mêmes écarts de pauvreté aux fins de l'évaluation de la pauvreté globale. L'indice FTG2 présente entre autres, l'inconvénient de ne pas être facile à interpréter en tant qu'écart de pauvreté ou plus particulièrement en tant qu'indice numérique de pauvreté.

Les indices P_0 , P_1 et P_2 sont définis par $P_\alpha = \Sigma (1-y_i/z)^\alpha/n$ (où α ($\alpha = 0, 1, 2$) mesure l'aversion pour la pauvreté, y_i le revenu du ménage et de l'individu i, z le seuil de pauvreté et n le nombre total d'individus et de ménages [Foster et al. (1984)].

2.4 Indice de pauvreté humaine

La pauvreté humaine est le second volet de la pauvreté non monétaire examiné dans le cadre de cette étude. Il est apprécié par l'indice de pauvreté humaine (IPH) et est défini comme une moyenne arithmétique simple de trois variables IPH₁, IPH₂ et IPH₃. Le programme des Nations Unis pour le Développement définit l'IPH₁ par le pourcentage d'individus dont l'espérance de vie est inférieure à 40 ans et l'IPH₂ par le taux d'analphabétisme des adultes. L'IPH₃ est une variable composite mesurant le manque d'accès aux services procurés par l'économie dans son ensemble. Il est calculé par la moyenne arithmétique de IPH₃₁, pourcentage des individus n'ayant pas accès aux services de santé, IPH₃₂, pourcentage de personnes privées d'accès à l'eau potable et IPH₃₃, pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale.

Ainsi l'IPH est donné par :

$$IPH = ((IPH_1^3 + IPH_2^3 + IPH_3^3)/3)^{1/3}$$

avec

$$IPH_3 = (IPH_{31} + IPH_{32} + IPH_{33})/3.$$

Les données du recensement fournissent directement l'IPH₂. Pour l'IPH₁ on a retenu le taux de mortalité des moins de 5 ans comme un indicateur de santé de la population et pour l'IPH₃, la proportion de la population privée d'accès à l'eau potable.

CHAPITRE III

TYPOLOGIE DES MENAGES

L'identification des groupes socio-économiques est nécessaire à plusieurs titres. D'une part, elle facilite l'analyse des données, et d'autre part, elle rend efficace le ciblage des interventions du gouvernement en faveur des pauvres. Contrairement à certaines études où les groupes sont identifiés à priori. La typologie des ménages a été élaborée à posteriori à partir des caractéristiques de l'habitation, du confort du logement, des biens d'équipement, objets du présent chapitre.

3.1. Caractéristiques de l'habitation

L'accès à un logement décent fait non seulement partie des cibles des OMD, mais également des préoccupations du gouvernement en matière de réduction de pauvreté. Lors du recensement général de la population et de l'habitation et en prélude à l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle, on s'est intéressé à certaines caractéristiques du logement² susceptible de jouer un rôle déterminant sur l'état de santé des membres du ménage (en particulier les enfants) et par voie de conséquence sur leur productivité. De même, des données ont été collectées sur la possession d'un certain nombre d'équipements modernes (vélo, poste radio, téléphone, réfrigérateur, etc.).

L'analyse de ces données devrait permettre ainsi de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les populations centrafricaines.

3.1.1 Modèle et statut d'occupation

Les résultats du tableau 3.1 montrent que l'habitation des ménages ordinaires est constituée à 87% par les maisons simples. Toutefois, quelques habitations sont des maisons avec appartement (6%) ou des ensembles de maisons (4%).

En dehors des maisons simples qui caractérisent la plupart (plus de 90%) des habitations des ménages plus pauvres et pauvres, l'habitation de campement apparaît comme le deuxième type de logement habité par ceux-ci. Dans les ménages non pauvres par contre, les modèles les plus observés sont : les maisons simples, les maisons avec appartement et les ensembles de maisons.

En matière de statut d'occupation du logement, la plupart des ménages (85%) sont propriétaires avec plus de 90% chez les pauvres. La pratique de la location est pratiquement inexistante chez les ménages pauvres qui pour la plupart sont en milieu rural où l'accès aux matériaux de construction est gratuit. Les ménages non pauvres (riches et plus riches) sont soit propriétaires de leur logement, soit locataire ou logés gratuitement dans des propriétés familiales. La location des logements est plus prononcée chez les ménages plus nantis (24%).

² le modèle d'habitation, le nombre de pièces utilisé pour dormir, le statut d'occupation, les matériaux du mur, du toit et du sol, la possession de l'électricité, l'approvisionnement en eau, le type de toilettes, le mode d'éclairage, la source d'énergie pour la cuisson

Tableau 3.1 : Répartition (%) des ménages selon le modèle d'habitation, le statut d'occupation et le niveau de vie, RGPH 2003

Modèle Quintiles de niveau de vie						Ensemble			
d'habitation/Statut d'occupation	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches				
Modèle d'habitation									
Maison simple	91,3	92,5	88,6	85,6	76,7	86,9			
Maison avec appartement	2,0	2,8	3,4	6,7	15,6	6,1			
Ensemble maisons	2,6	3,0	4,0	4,9	6,9	4,3			
Bâtiment à étages sans appartement			0,1	0,2	0,3	0,1			
Bâtiment à étage avec appartement			0,1	0,1	0,3	0,1			
Habitation de campement	3,5	1,3	3,0	1,8	0,1	2,0			
Autre	0,6	0,4	0,8	0,6	0,1	0,5			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			
		Statut	d'occupatio	n					
Propriétaire	94,5	92,9	92,2	82,4	64,0	85,1			
Locataire	0,8	2,6	3,1	9,6	24,3	8,2			
Logement gratuit	4,7	4,5	4,7	7,9	11,8	6,8			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			

3.1.2. Matériaux de construction et type de logement

En retenant le mur, le toit et le sol comme les trois principales dimensions de l'habitation, il ressort des résultats que les principaux matériaux de construction sont les briques en terre, la paille et la terre battue. Le niveau de vie semble par ailleurs influencer le choix de ces matériaux.

En ce qui concerne le mur, le matériau le plus utilisé est la brique en terre (77%), suivi de très loin de la terre battue (10%). Ces deux matériaux se retrouvent autant chez les ménages pauvres que chez les ménages nantis, mais avec cependant une fréquence légèrement plus élevée chez les pauvres. Parmi les ménages non pauvres, les ménages plus riches possèdent des habitations avec des matériaux de mur plus diversifiés et plus solides (terre battue, brique en terre, parpaing et brique cuite).

Pour ce qui est du toit, trois types de matériaux prédominent : la paille (61%), la tôle (34%) et le bambou (13%). A défaut de ressources conséquentes, les ménages pauvres ont des habitations dont le toit est exclusivement fait de paille et de bambou. Dans les ménages riches par contre, en plus de la paille (51%) et du bambou (16%), une frange importante des ménages (31%) construisent leur toit en tôle. Par rapport aux autres groupes socio-économiques, le toit des habitations des ménages plus riches est essentiellement constitué de tôles (90%).

Le sol du logement principal est fait dans la plupart des cas de terre battue (86%). C'est l'unique matériau utilisé par les ménages pauvres, voire ceux qui sont riches (plus de 90% des cas). Les plus riches ont cependant un comportement quelque peu différent. En dehors de la terre battue (43%), on note une utilisation importante du ciment (53%) pour la construction du plancher.

S'agissant du type de logement, il est dominé par les habitations traditionnelles simples (70%) ou traditionnelles améliorées (17%). Le type traditionnel simple est observé dans la quasi-totalité des ménages pauvres. Par contre, dans les ménages non pauvres le type de logement est varié. On y trouve chez les ménages riches des logements de type traditionnel simple (59%), de type traditionnel amélioré (33%), et dans une proportion très faible des logements en semi-dur (4%). Chez les ménages plus riches la configuration des logements est tout à fait différente. Les habitations sont beaucoup plus des logements traditionnels améliorés (41%), des semi-durs (37%) et des durs (14%).

Tableau 3.2 : Répartition (%) des ménages selon les matériaux de construction (mur, toit, sol), le type de logement et le niveau de vie, RGPH 2003

Matériaux et type de construction		Quintile	s de niveau d	le vie		Ensemble
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	-
			Mur		•	•
Paille	8,1	4,3	7,2	4,6	0,8	5,1
Terre battue	14,1	10,5	10,0	8,6	6,6	10,1
Brique en terre	74,5	81,3	77,1	78,4	73,0	76,6
Bois	0,9	2,0	2,6	4,5	2,0	2,4
Agglo		0,1	0,1	0,4	8,4	1,8
Brique cuite	1,2	1,2	1,5	2,5	8,7	3,1
Cailloux				0,1	0,3	0,1
Autre	1,1	0,6	1,5	1,1	0,3	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Toit		•				•
Béton armé			0,1	0,2	0,4	0,1
Tôle			5,2	30,7	89,9	24,5
Tuile	0,3	0,4	1,2	1,4	0,7	0,8
Paille	86,4	82,3	73,8	50,8	6,5	60,9
Bambou	12,6	16,9	18,1	15,7	2,3	13,0
Terre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Autre	0,5	0,3	1,4	1,2	0,1	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
			Sol			
Terre battue	99,5	99,6	98,6	92,9	42,9	86,3
Planche	0,1	0,1	0,2	0,7	1,1	0,4
Ciment	0,0	0,0	0,0	3,8	53,1	11,8
Carreaux	0,0	0,0	0,4	1,2	2,4	0,8
Marbre	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Autre	0,4	0,2	0,8	1,2	0,3	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
		Type	de logement			
Dur	0,0	0,0	0,0	1,4	13,8	3,0
Semi dur	0,0	0,0	0,2	3,9	36,9	7,9
Traditionnel amé	0,0	2,3	14,0	33,4	41,1	17,3
Traditionnel simple	99,2	96,6	83,5	58,7	7,4	70,4
Autre	0,8	1,1	2,3	2,6	0,7	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En résumé, dans les ménages non pauvres, on note une certaine diversification des matériaux avec une prédominance des briques en terre, des parpaing, de briques cuites, de tôle et du ciment. A l'inverse, les matériaux dont l'acquisition nécessite un minimum de ressources financières tels que les parpaing, la brique cuite, le cailloux, la tôle et le ciment sont quasiment inaccessibles aux ménages pauvres. Autrement dit, les ménages pauvres, bien qu'ils soient à 90% propriétaires de leur logement, ils utilisent des matériaux peu durables à faible coût financier.

3.2. Confort du logement

Le fait qu'un individu n'est pas accès à un point d'eau potable ou d'installations sanitaires constitue un facteur à risque pour la survie des individus. C'est ainsi que cette préoccupation est exprimée dans l'objectif de la déclaration du millénaire, notamment au niveau des cibles 10 et 11. Cette section examine l'accès à l'eau potable, à un système d'assainissement adéquat, le mode d'éclairage et la source d'énergie en relation avec le niveau de vie.

3.2.1. Accès à l'eau de boisson et aux installations sanitaires

3.2.1.1 Accès à l'eau de boisson

L'analyse révèle que 63% des ménages s'approvisionnent à partir des points d'eau qu'on peut considérer sains : puits à pompe (24%), puits protégés (14%), borne fontaine ou kiosque (13%), source protégée (9%) et robinet privé (2%). L'eau de surface est encore utilisée comme eau de boisson par plus de 36% des ménages ; dont 24% pour les sources non protégées, 7% pour les puits protégés et 6% pour l'eau des rivières, mares, etc. L'accès à l'eau de boisson est très inégal selon le niveau de vie.

L'eau de boisson provenant des robinets privés ou des bornes fontaines (SODECA) est consommée exclusivement par les ménages non pauvres avec plus de 51% chez les plus riches. En dehors du robinet, les ménages non pauvres s'approvisionnent également à partir des sources améliorées (puits à pompe, puits et sources protégés). Ils s'approvisionnent aussi à partir des sources non protégées (rivières et mares y compris).

Chez les ménages plus pauvres la situation est très préoccupante. L'eau provenant des sources ou puits non protégés, des eaux de rivière/mare/marigot, c'est-à-dire l'eau non potable est consommée respectivement par 59% et 12% de ceux-ci. On note néanmoins que ces ménages bien que plus pauvres accèdent à l'eau potable provenant des puits à pompe ou des forage (18%). Chez les ménages pauvres, le schéma d'accès à l'eau de boisson est un peu différent. La majorité (77%) s'approvisionnent en eau de boisson provenant des puits à pompe/forages (46%), des puits et sources protégés (31%); tandis que 23% consomment l'eau provenant respectivement des sources non protégées (16%), des puits non protégés (4%) et des rivières, mares (3%). La proportion importante des ménages s'approvisionnant en eau de boisson provenant des puits à pompe ou des forages est le reflet de l'implantation des projets d'hydraulique villageoise en milieu rural.

3.2.1.2 Accès aux installations sanitaires

En l'absence d'installations sanitaires adéquates et d'hygiène, l'eau potable est beaucoup moins utile à la santé. C'est dans ce sens qu'il est impossible de dissocier la description des sources d'approvisionnement en eau de boisson des toilettes adéquates.

Le tableau 3.3. montre que les lieux d'aisance des ménages de Centrafrique sont dans la plupart inadéquats (84%) et sont constituées de latrines traditionnelles simples (34%), de la « nature » (30%), des trous ouverts (20%) et des latrines traditionnelles améliorées (13%). Les installations sanitaires varient selon le niveau de vie des ménages. Chez les ménages plus pauvres et pauvres, les installations sanitaires sont loin d'être adéquates et se limitent uniquement à la nature, aux latrines traditionnelles simples et aux trous ouverts. Chez les ménages plus pauvres cependant, c'est « la nature » (62%) qui est plus utilisée pour les besoins de défécation. Les installations sanitaires chez les ménages non pauvres sont par contre plus variées que chez les non pauvres. C'est donc au niveau des ménages non pauvres qu'on observe des installations modernes composées de chasse d'eau, de latrines à évacuation, et des latrines améliorées. Malgré leur niveau de vie élevé, on note qu'une proportion importante des ménages plus riches utilise des latrines traditionnelles simples et des trous ouverts.

Tableau 3.3 : Répartition (%) des ménages selon la source d'approvisionnement en eau de boisson, le lieu d'aisance et le niveau de vie. RGPH 2003

Source d'eau de		Quinti	les de nivea	u de vie		E			
boisson/Lieu d'aisance	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Ensemble			
Source d'eau de boisson									
Eau robinet logement	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,7			
Eau robinet cour	0,0	0,0	0,0	0,4	5,5	1,2			
Borne fontaine/kiosque	0,0	0,0	0,5	14,0	51,0	13,3			
Puits à pompe / Forage	18,0	46,0	28,7	23,7	9,7	24,4			
Puits protégé	3,8	15,7	13,5	20,1	18,4	14,0			
Source protégée	6,2	15,2	12,2	10,5	3,8	9,3			
Eau de pluie	0,2	0,2	0,3	0,5	0,4	0,3			
Eau en bouteille	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,1			
Puits non protégés	12,8	3,6	7,4	6,6	2,4	6,8			
Source non protégée	46,8	15,7	29,7	19,5	3,9	23,9			
Mare/fleuve/cour d'eau	12,1	3,4	7,5	4,2	0,5	5,8			
Camion citerne,				0,1	0,3	0,1			
Vendeur d'eau	0,0	0,0	0,0	,	· ·	, ,			
Autres	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			
		Li	eu d'aisanc	ee					
Chasse d'eau	0,0	0,0		0,0	1,6	0,3			
Latrine à évacua	0,0	0,0	0,2	0,5	3,2	0,8			
Latrine amélioré	0,0	0,0	0,0	0,1	1,0	0,2			
Latrine trad. améliorées	0,0	0,0	7,5	14,0	41,4	12,6			
Trou ouvert	8,9	30,7	20,7	25,7	19,2	20,4			
Sceau	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2			
Latrines traditionnelles	28,3	30,8	36,4	44,2	31,6	34,1			
Nature	61,9	37,7	33,7	14,4	1,6	30,6			
Autres	0,8	0,7	1,4	0,8	0,3	0,8			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			

3.2.2 Mode d'éclairage et source d'énergie pour la cuisson

En matière d'éclairage du ménage, deux modes prédominent : le pétrole lampant consommé par 68% des ménages et le bois utilisé par 24%. Le niveau important d'utilisation du bois dénote une fois de plus la précarité des conditions de vie des ménages. L'analyse selon le niveau de vie révèle que les ménages plus pauvres utilisent majoritairement le bois (71%) et le pétrole lampant (27%). Les ménages pauvres utilisent beaucoup plus le pétrole lampant (89%) que le bois (10%). Chez les ménages riches, le mode d'éclairage est constitué à 90% du pétrole lampant. Par contre, chez les ménages plus riches, l'utilisation du bois pour l'éclairage est inexistante. Ceux-ci s'éclairent exclusivement à partir du pétrole lampant (72%) et de l'électricité provenant de l'ENERCA (26%).

Tableau 3.4 : Répartition (%) des ménages selon le principal mode d'éclairage et la principale source d'énergie pour la cuisson, RGPH 2003

Mode		Quintile	s de niveau	de vie					
d'éclairage/Énergie pour la cuisson	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Ensemble			
	Mode d'éclairage								
Pétrole	27,1	88,6	74,3	90,0	72,2	67,7			
Gaz	0,0	0,0	0,1	0,4	0,5	0,2			
Électricité	0,0	0,0	0,0	0,6	26,1	6,0			
Bois	70,7	9,9	24,2	5,3	0,7	24,2			
Autres sources	2,1	1,5	1,4	3,6	0,5	1,8			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			
	Éı	nergie pour l	a cuisson						
Bois	99,3	99,2	99,1	98,2	92,7	97,7			
Charbon	0,5	0,5	0,5	1,1	4,8	1,5			
Pétrole	0,1	0,2	0,2	0,5	1,3	0,5			
Gaz	0,1	0,0	0,0	0,1	0,7	0,2			
Électricité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2			
Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			

S'agissant de la source d'énergie pour la cuisson des aliments, le bois est l'unique moyen énergétique utilisé par les ménages de Centrafrique (98%). Le recours à d'autres sources semble ne pas être une habitude quelque soit leur niveau de vie. Néanmoins, on note que les ménages plus riches, même s'ils utilisent majoritairement le bois (93%), diversifient tout de même les sources d'énergie en recourant au charbon (5%) et au pétrole (1,3%).

La lutte contre le déboisement nécessite donc qu'on facilite l'accès des pauvres aux sources d'énergie moderne en améliorant leurs revenus.

3.2.3. Biens d'équipement du ménage

L'équipement des ménages est marqué principalement par l'acquisition de cinq biens, à savoir : la poste radio (38%), le fer à repasser (23%), le vélo (15%), le réchaud à pétrole (12%) et le foyer amélioré (10%). Le taux d'équipement des ménages plus pauvres et pauvres est très faible. L'équipement des ménages plus pauvres se limite exclusivement au vélo (6%) et la pirogue (5%). Quant aux ménages pauvres, quelques uns possèdent le vélo (9%), la poste radio (5%) et la pirogue (3%).

A l'opposé des ménages démunis, les ménages aisés possèdent des équipements très variés. L'équipement des ménages riches est constitué en général de la poste radio (61%), le fer à repasser (39%), le vélo (24%) et le réchaud à pétrole (13%). Dans les ménages plus riches, l'équipement est plus varié et comprend dans l'ordre : la poste radio (78%), le fer à repasser (60%); le réchaud à pétrole et le foyer amélioré (45%), la « pousse-pousse » (23%), le vélo (18%), le poste téléviseur (17%), le téléphone (16%) et la mobylette (12%).

Tableau 3.5 : Répartition (%) des ménages selon la possession des biens d'équipement et le niveau de vie, RGPH 2003

Biens		Quintiles de niveau de vie					
d'équipement	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Total	
Vélo	5,94	8,57	18,92	24,33	18,37	15,14	
Poste radio	0,0	5,29	46,35	61,04	77,62	37,90	
Poste téléviseur	0,0	0,0	0,0	0,64	17,36	3,60	
Foyer amélioré	0,0	0,0	0,18	6,98	44,97	10,43	
Réchaud	0,0	0,0	0,39	13,55	45,53	11,89	
Mobylette	0,07	0,14	0,68	2,90	11,60	3,08	
Téléphone	0,0	0,0	0,0	0,63	15,58	3,24	
Fer à repasser	0,0	0,0	14,10	39,33	60,53	22,78	
Pousse	0,45	1,17	3,04	8,95	23,25	7,35	
Automobile	0,03	0,07	0,17	0,60	6,93	1,56	
Pirogue	4,65	3,09	5,28	5,32	3,32	4,38	

3.3. Typologie des ménages

La procédure de l'ACM appliquée aux caractéristiques d'habitation et des conditions de vie décrites ci-dessus permet de mettre en évidence les portraits robots de ménages comme il suit.

3.3.1. Ménages plus pauvres

Les ménages plus pauvres habitent dans des maisons traditionnelles simples ou des cases de campement ; ils sont propriétaires de leur logement dont le mur, le toit et le sol sont généralement faits de paille, terre battue, brique en terre.

Ils s'approvisionnent en eau de boisson principalement aux sources non protégées, des puits à pompe ou forage, des puits ou sources non protégées. Ils ne disposent pas d'installations sanitaires adéquates et font recours à la nature, aux latrines traditionnelles simples et aux trous ouverts pour leurs besoins de défécation. Le bois est la principale source d'éclairage et de cuisson. En matière de biens d'équipement, ils possèdent dans une faible proportion uniquement le vélo et la pirogue.

3.3.2. Les ménages pauvres

A l'image des ménages plus pauvres, les ménages pauvres habitent dans des maisons simples, des ensembles de maisons et également les habitations de campements ; ils sont propriétaires de leur habitation de types traditionnels dont le mur est en terre battue ou brique en terre, le toit en paille ou bambou, le sol exclusivement en terre battue.

Ils s'approvisionnent en eau de boisson généralement à partir des sources non protégées, des puits à pompe ou forage, des puits ou sources protégées. La plupart des ménages pauvres défèquent dans les latrines traditionnelles, dans la nature et dans les trous ouverts.

A l'opposé des ménages plus pauvres, la majorité des ménages pauvres s'éclairent à partir du pétrole lampant, de temps en temps avec le bois qui est aussi leur principale source d'énergie pour la cuisson. Ils ont un taux d'équipement faible constitué essentiellement de vélo, de la poste radio et de la pirogue.

3.3.3. Ménages moyens

Les ménages moyens habitent majoritairement les maisons simples. On observe également chez eux quelques maisons avec appartement, des ensembles de maisons et des cases de campement. Ils vivent dans des maisons traditionnelles simples ou traditionnelles améliorées dont ils sont propriétaires. Les logements ont des murs en briques en terre, en terre battue ou en paille, le toit en paille ou en bambou et le sol en terre battue.

La source d'approvisionnement en eau de boisson est constituée des sources non protégées, des puits à pompe ou forage, également des puits et sources protégés. En plus des trous ouverts, des latrines traditionnelles et de la nature, les ménages moyens possèdent des latrines traditionnelles améliorées.

L'équipement des ménages moyens est composé de la poste radio, du vélo et du fer à repasser. Ils s'éclairent à partir du pétrole lampant et du bois qui est aussi l'unique source d'énergie pour la cuisson.

3.3.4. Les ménages riches

Les ménages riches habitent des logements simples, mais aussi des maisons avec appartement ou des ensembles de maisons. Ils sont propriétaires, locataires ou sont logés gratuitement sur des propriétés familiales. Le type de logement est un peu plus diversifié et comprend : des logements traditionnels simples ou améliorés et quelques maisons en semi dur. Les murs sont faits des briques en terre, de la terre battue, voire du bois et des briques cuites. Le toit est constitué de la paille, la tôle et du bambou. Le sol est majoritairement en terre battue, mais on y observe également du ciment.

Les ménages riches s'approvisionnent en eau de boisson non seulement à partir des puits à pompe/forage, des puits et sources protégées, de la borne fontaine, mais aussi à partir des points d'eau insalubres tels que les puits et sources non protégés. En matière de défécation, les ménages riches ont les mêmes comportements que les ménages moyens. Leurs installations sanitaires sont composées des latrines traditionnelles simples, des trous ouverts, des latrines traditionnelles améliorées. Ils vont également mais un peu moins dans la nature pour déféquer.

Comme les ménages moyens, la majorité des ménages riches s'éclairent à l'aide du pétrole lampant; ils utilisent principalement le bois pour cuir les aliments. L'essentiel de l'équipement des ménages riches est composé de la poste radio, de vélo, de fer à repasser et de réchaud à pétrole.

3.3.5. Les ménages plus riches

Ils habitent les maisons simples, les maisons avec appartements et les ensembles de maisons. Ils sont propriétaires, locataires ou logés gratuitement. Par rapport aux catégories précédentes, le type de logement est diversifié et comprend dans l'ordre : les logements traditionnels améliorés, les logements en semi dur, les logements traditionnels simple et les logements en dur.

Les maisons sont construites de matériaux solides et durables. En effet, les murs sont faits de briques en terre, des parpaing et des briques cuites. Les toits essentiellement faits de tôles et le sol de ciment ou de terre battue. L'eau de boisson provient de sources à priori saines que sont : la borne fontaine, les puits et sources protégées, les puits à pompe ou forages. Les ménages plus riches sont les seuls à être connectés au réseau de la SODECA et de l'ENERCA pour leurs besoins d'eau de boisson et d'éclairage. En matière d'installations sanitaires, les logements sont équipés de latrines traditionnelles améliorées, de latrines traditionnelles simples et faiblement de latrines à évacuation et des chasses d'eau. Les ménages plus riches font recours aussi aux trous ouverts pour déféquer. A la différence des autres groupes, les ménages plus riches s'éclairent aussi à partir du pétrole lampant. Ils utilisent massivement le bois et très faiblement le charbon et le pétrole pour la cuisson des aliments. Ils sont mieux équipés que les autres en vélo, poste radio, fer à repasser, foyer amélioré, réchaud à pétrole. Ils disposent aussi de poste téléviseur, de téléphone, de « pousse-pousse », de mobylette et de véhicule.

CHAPITRE IV

PROFIL DE PAUVRETE D'EXISTENCE DES MENAGES

Les caractéristiques mises en relief ci-dessus ont permis de décrire les ménages pauvres au regard de leurs conditions de vie et de leur patrimoine. Pour l'analyse du profil de pauvreté d'existence, le seuil de pauvreté est fixé au $5^{\text{ème}}$ décile de l'indice composite (soit z = 0,3272). Pour le calcul des indices de pauvreté, les ménages sont pondérés par leur taille en population.

4.1. Dimensions géographiques de la pauvreté

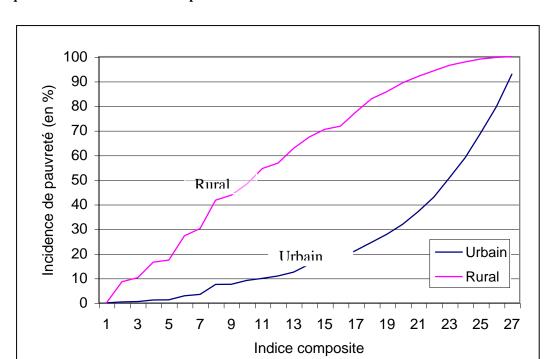
L'incidence de pauvreté d'existence est évaluée à 50.3% dans la population centrafricaine. L'indice de profondeur de pauvreté est 0,276. Ce qui signifie qu'au niveau national l'écart entre le seuil de pauvreté et l'indice composite moyen des pauvres représente 54,9% du seuil de pauvreté. Comme dans les pays africains au sud du Sahara, la pauvreté d'existence a un caractère rural, 70,4% de la population rurale sont pauvres contre 4 fois moins dans la population urbaine. Le fait qu'il y ait moins de pauvres en milieu urbain provient du niveau de vie en moyenne élevé observé chez les ménages de ce milieu : meilleures conditions de vie, niveau de patrimoine plus élevé.

Il en résulte qu'en milieu urbain, l'écart entre le seuil de pauvreté et l'indice de richesse moyen des pauvres (FGT1/FGT0) représente 41,9% du seuil de pauvreté contre 56,9% en milieu rural. En outre, on observe en matière de patrimoine et de conditions de vie, plus d'inégalité parmi les ménages pauvres ruraux par rapport à leur homologue du milieu urbain.

Tableau 4.1 : Indices de pauvreté selon les régions administratives, RGPH 2003

Région administrative / Milieu de résidence	Poids démographique	P ₀ (%)	CTR(%)	P ₁ (%)	CTR(%)	P ₂ (%)	CTR(%)			
	Région administrative									
Région 1	16.59	46.0	15.2	20.9	12.5	13.2	11.1			
Région 2	17.81	46.3	16.4	21.2	13.7	13.3	12.0			
Région 3	19.21	73.3	28.0	44.2	30.7	32.6	31.8			
Région 4	13.03	66.7	17.3	37.6	17.7	26.5	17.6			
Région 5	4.64	60.5	5.6	35.7	6.0	27.3	6.4			
Région 6	11.92	69.9	16.6	44.3	19.1	34.5	20.9			
Bangui	16.80	2.8	0.9	0.4	0.2	0.1	0.1			
	N	Iilieu de r	ésidence							
Urbain	37.87	17.2	13.0	7.2	9.9	4.4	8.4			
Rural	62.13	70.4	87.1	40.1	90.1	29.0	91.6			
RCA	100	50.3	100	27.6	100	19.7	100			

Pour étudier la robustesse de la comparaison du niveau de vie des ménages du milieu rural à celui des ménages du milieu urbain, on a considéré une plage de seuils de pauvreté puis représenté la courbe de l'incidence de pauvreté dans le graphique ci-après. On y observe qu'il y a moins de pauvres en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le seuil de pauvreté retenu. Ce qui prouve la robustesse de la comparaison faite ci-avant pour seuil retenu au 5^{ième} décile le plus faible.

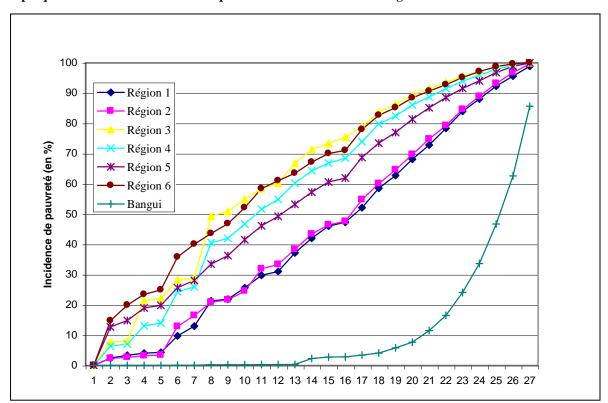


Graphique 4.3: Courbe d'incidence de pauvreté d'existence selon le milieu de résidence

En ce qui concerne les régions, on peut les classer en trois groupes par ordre croissant de l'incidence de pauvreté : Bangui, régions 1 et 2, régions 5,4, 6 et 3. La région de Bangui compte ainsi moins de pauvres en termes de conditions de vie : 2,8% seulement de la population. Les régions 1 et 2 d'incidences de pauvreté égales comptent 16,5 fois plus de pauvres que Bangui et les régions 5, 4, 6 et 3 en comptent au moins 20 fois plus.

Du point de vue des contributions, la région de Bangui contribue très faiblement à l'incidence de pauvreté nationale. La région 5 malgré le niveau élevé d'incidence de pauvreté n'en contribue que pour 5,6%. Les régions 1, 2, 6 et 4 ont une contribution variant entre 15% et 18% et la région 3, 28%. La même tendance s'observe pour les contributions relatives à la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

Pour l'analyse de la robustesse de ces comparaisons, les courbes d'incidence de pauvreté présentées dans le graphique 4.2 ci-après mettent en relief le net écart entre la région de Bangui et les autres régions. Ce qui prouve que celles-ci peuvent être comparées à la région de Bangui sans ambiguïté. D'autres remarques peuvent être faites à partir des courbes d'incidences. En premier lieu, on note que les régions 1 et 2 ont quasiment la même incidence de pauvreté quel que soit le seuil de pauvreté. Ce qui suggère que le ciblage de l'une d'entre elles ne peut être fondé sur l'indice de profondeur ou de sévérité. En outre ces deux régions sont moins pauvres que les régions 3, 4, 5 et 6. En deuxième lieu, la région 5 est plus pauvre que la région 6 et la région 4. En troisième lieu, la région 4 est moins pauvre que la région 3. Enfin la comparaison entre les régions 5 et 4 dépend du seuil choisi ; il en est de même entre les régions 5 et 3 ainsi qu'entre les régions 6 et 3.



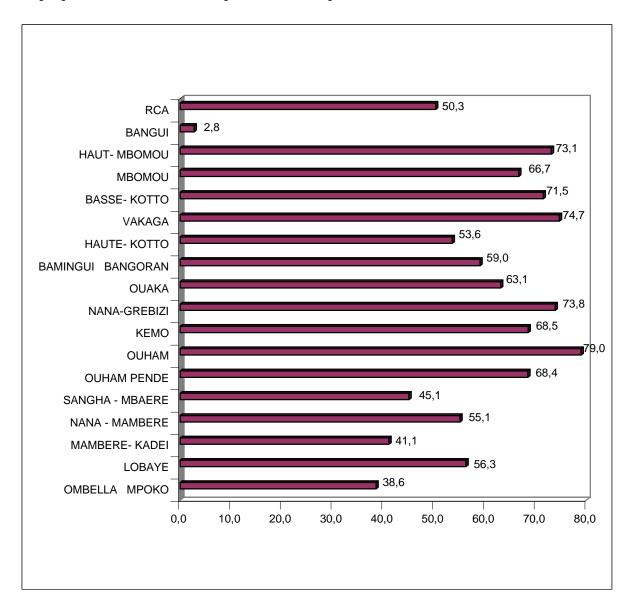
Graphique 4.4: Courbe d'incidence de pauvreté d'existence selon la région

Les données relatives aux préfectures indiquent également que les préfectures les plus pauvres sont dans l'ordre : l'Ouham (79%), la Vakaga (75%), la Nana-Gribizi (74%), le Haut-Mbomou (73%), la Basse-Kotto (71%), l'Ouham-Pendé, la Kémo (68%), le Mbomou (67%), la Ouaka (63%) et la Bamingui-Bangoran (59%). Le fort taux de pauvreté observé dans les préfectures de l'Ouham, de l'Ouham-Pendé et de la Nana-Gribizi peut s'expliquer par les conflits armés dont elles ont été le théâtre entre 2002 et 2003. En plus de Bangui, les préfectures les moins affectées sont l'Ombella-M'Poko (38%), la Mambéré-Kadéï (41%) et la Sangha-Mbaéré (45%).

En revanche, bien que l'incidence de la pauvreté dans la région 5 soit une des plus élevées, on remarque que cette région contribue faiblement au niveau de la pauvreté nationale. Les préfectures dont les contributions sont relativement élevées sont : l'Ouham et l'Ouham-Pendé (14%), la Ouaka et la Basse-Kotto (9%). Compte tenu de leur faible poids démographique, les préfectures telles que la Vakaga, le Haut-Mbomou et la Nana-Gribizi qui ont pourtant des taux de pauvreté très élevés, présentent des faibles taux de contribution à la pauvreté nationale.

En termes de profondeur de pauvreté ou d'inégalités, on note que l'écart à la ligne de pauvreté est plus important dans l'Ouham, la Vakaga (51%), la Nana-Gribizi (46%), la Basse-Kotto (45%), le Haut-Mbomou (44%), le Mbomou (43%), l'Ouham-Pendé (39%). C'est aussi dans ces préfectures que les inégalités entre les pauvres (sévérité) sont plus exacerbées.

Graphique 4.5 : Incidence (%) de la pauvreté selon les préfectures



4.2. Pauvreté, structure par âge des Chefs de ménage

Le tableau 4.2 donne la répartition des chefs de ménages par grand groupes d'âges selon les indices de pauvreté. Quelque soit le milieu de résidence la pauvreté est associée négativement avec l'âge du chef de ménage. Les taux de pauvreté sont plus élevés dans les ménages jeunes (mois de 20 ans) que ceux dirigés par les individus âgés de 60 ans et plus. Les ménages jeunes du milieu rural sont 3 fois plus affectés par la pauvreté que ceux du milieu urbain. Par ailleurs, on note qu'à partir de 60 ans les taux de pauvreté ont tendance à se relever. La constitution des ménages jeunes est probablement le reflet de la non-scolarisation des enfants ou des abandons scolaires précoces.

Tableau 4.2 : Indices de pauvreté selon l'âge du Chef de ménage et le milieu de résidence, RGPH 2003

Milieu de résidence	Age du CM	Poids démographique (%)	P ₀ (%)	CTR0 (%)	P ₁ (%)	CTR (%)	P ₂ (%)	CTR (%)		
Urbain										
	Moins de 20 ans	1.6	24.60	2.3	9.84	2.2	5.90	2.2		
	20 à 29 ans	14.9	20.50	17.8	8.54	17.7	5.09	17.4		
	30 à 39 ans	28.3	17.22	28.4	7.18	28.2	4.30	27.8		
Urbain	40 à 49 ans	26.4	15.91	24.4	6.56	24.1	3.98	24.0		
	50 à 59 ans	16.8	14.85	14.5	6.14	14.3	3.75	14.4		
	60 ans et plus	12.0	18.05	12.6	8.10	13.5	5.18	14.2		
	Ensemble	100	17.19	100.0	7.20	100.0	4.37	100.0		
	Rural									
	Moins de 20 ans	2.0	80.60	2.3	49.17	2.5	36.75	2.6		
	20 à 29 ans	18.4	77.10	20.1	44.17	20.2	31.76	20.1		
Rural	30 à 39 ans	30.1	70.17	30.0	38.69	29.1	27.41	28.4		
	40 à 49 ans	25.2	66.83	23.9	37.35	23.5	26.85	23.3		
	50 à 59 ans	13.3	67.70	12.8	39.39	13.1	29.04	13.3		
	60 ans et plus	11.0	69.49	10.8	42.53	11.6	32.35	12.2		
	Ensemble	100	70.41	100.0	40.09	100.0	29.02	100.0		
			RCA							
	Moins de 20 ans	1.9	62.41	2.3	36.39	2.5	26.73	2.5		
	20 à 29 ans	17.1	58.35	19.8	32.36	20.0	22.93	19.9		
RCA	30 à 39 ans	29.4	50.88	29.8	27.21	29.0	18.99	28.4		
	40 à 49 ans	25.6	46.98	24.0	25.35	23.5	17.93	23.4		
	50 à 59 ans	14.6	44.75	13.0	24.95	13.2	18.06	13.4		
	60 ans et plus	11.3	48.93	11.0	28.77	11.8	21.48	12.4		
	Ensemble	100	50.25	100.0	27.63	100.0	19.68	100.0		

Le tableau 4.3 montre par ailleurs que l'âge moyen des chefs de ménages est 40,4 ans. Au niveau national, l'âge des chefs de ménage est sensiblement identique quelque soit le milieu de résidence et le niveau de vie. Cependant, on observe une légère différence en milieu urbain. Les chefs de ménage plus pauvres (43,8 ans) et pauvres (41,1 ans) sont légèrement plus âgés que ceux qui sont riches (40,2 ans) ou plus riches (40,6 ans). En milieu rural par contre, les chefs de ménages pauvres sont plus jeunes que les chefs de ménage plus riches (39,4 ans contre 42,7 ans).

Tableau 4.3 : Age moyen des chefs de ménage selon le milieu de résidence, RGPH 2003

Milieu de		Quintile	es de niveau o	le vie		Engandia
résidence	Plus pauvres	Pauvres	Moyen	Riches	Plus riches	Ensemble
Urbain	43.8	41.1	40.3	40.2	40.6	40.6
Rural	41.2	39.4	39.2	40.4	42.7	40.2
Ensemble	41.3	39.7	39.4	40.3	40.9	40.4

L'examen de la structure par âge de la population des ménages révèle que la structure de la population varie très peu selon le niveau de vie des individus. Néanmoins, on note que les jeunes sont légèrement plus nombreux dans les ménages non pauvres que dans les ménages pauvres. A l'inverse, les personnes de 60 ans et plus, sont plus représentées dans les ménages

pauvres : les 60 ans et plus représentent 6% et 5% dans les ménages plus pauvres et pauvres contre 4% et 3% dans les ménages riches et plus riches.

Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population selon l'âge et le niveau de vie, RGPH 2003

Grand groupe		Quinti	les de nivea	u de vie		
d'âges	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Ensemble
0-14 ans	41,3	43,0	44,5	44,7	42,3	43,2
15-59 ans	52,5	52,1	51,6	51,5	54,6	52,6
60 ans et plus	6,2	4,8	3,9	3,8	3,1	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.3. Pauvreté et sexe du chef de ménage

Dans cette section, il est beaucoup plus question de voir si on observe des écarts sensibles entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes. Le tableau 4.5 révèle qu'il n'existe pas d'écarts significatifs entre les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par les hommes. Néanmoins, lorsqu'on examine la situation selon le milieu de résidence, on remarque qu'en milieu rural les pauvres sont plus représentés dans les ménages dirigés par les femmes (80,6%). C'est aussi dans ces ménages que les inégalités sont importantes : la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont respectivement de l'ordre de 52% et 40% contre 38% et 27% chez les hommes. En milieu urbain, la proportion des pauvres vivant dans les ménages dirigés par les femmes est relativement plus prononcée que chez les hommes (20% contre 16%). Enfin, quelque soit le milieu de résidence l'incidence de la pauvreté au niveau national est expliquée à 85% par la pauvreté dans les ménages dirigés par les hommes.

Tableau 4.5 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage, RGPH 2003

Milieu de résidence/Sexe du CM	Poids démographique	$P_0(\%)$	CTR(%)	P ₁ (%)	CTR(%)	P ₂ (%)	CTR(%)			
	Urbain									
Masculin	78.7	16.5	75.4	6. 7	73.1	4.0	72.0			
Féminin	21.3	19.8	24.6	9. 1	26.9	5.7	28.0			
Total	100.0	17.2	100.0	7.2	100.0	4.4	100.0			
]	Rural							
Masculin	88.0	69.0	86.3	38.5	84.5	27.6	83.7			
Féminin	12.0	80.6	13.7	51.9	15.5	39.6	16.3			
Total	100.0	70.4	100.0	40.1	100.0	29.0	100.0			
		En	semble							
Masculin	84.5	50.5	84.9	27.3	83.4	19.3	82.7			
Féminin	15.5	49.0	15.1	29.6	16.6	21.9	17.3			
Total	100.0	50.3	100.0	27.6	100.0	19.7	100.0			

4.4. Type de ménage et pauvreté

Deux approches sont utilisées pour caractériser le type de ménage. La première approche concerne le type des membres constituant le ménage et la seconde approche porte sur l'état matrimonial du chef de ménage.

4.4.1. Type de membres de ménage

On distingue trois types de ménage (J. P. Lachaud, 2000, La pauvreté aux Comores : Concepts, mesure et analyse) :

- Ménages monoparentaux : un seul parent avec ou sans enfants, sans autres personnes
- Ménages nucléaires : les deux parents, avec ou sans enfants, sans autres membres
- Ménages élargis : chef de ménage, son (ses) épouse(s) avec leurs enfants et d'autres personnes.

Le tableau 4.6 indique que les structures familiales ont un lien étroit avec la pauvreté. En effet, on observe que l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont plus faibles dans les ménages élargis. Quant aux autres types de ménages (monoparentaux et élargis) l'incidence de la pauvreté y est respectivement de 70% et 68%. En distinguant le milieu de résidence, on remarque que l'incidence de la pauvreté chez les ménages monoparentaux, nucléaires est 3 fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain ; elle est 4 fois plus élevée dans les ménages élargis. Malgré un faible niveau d'incidence de la pauvreté, les ménages élargis contribuent énormément à la pauvreté au niveau national (83% dont plus de 74% en milieu urbain).

Tableau 4.6 : Indices de pauvreté selon le type de ménage et le milieu de résidence, RGPH 2003

Type de ménage /Milieu de résidence	Poids démographique	P ₀ (%)	CTR	P ₁ (%)	CTR(%)	P ₂ (%)	CTR(%)		
		Urba	in						
Ménage monoparental	2.9	34.4	5.8	17.3	6.9	11.5	7.6		
Ménage nucléaire	5.4	30.5	9.5	14.3	10.7	9.1	11.1		
Ménage élargi	91.7	15.9	84.7	6.5	82.4	3.9	81.3		
Total	100.0	17.2	100	7.2	100	4.4	100		
Rural									
Ménage monoparental	4.4	83.9	5.3	55.2	6.1	43.1	6.6		
Ménage nucléaire	10.0	79.7	11.3	48.2	12.0	35.7	12.3		
Ménage élargi	85.6	68.6	83.4	38.4	81.9	27.5	81.1		
Total	100.0	70.4	100	40.1	100	29.0	100		
		RCA	A						
Ménage monoparental	3.9	69.8	5.4	44.5	6.2	34.1	6.7		
Ménage nucléaire	8.2	67.5	11.1	39.8	11.8	29.2	12.2		
Ménage élargi	87.9	47.8	83.5	25.8	82.0	18.2	81.1		
Total	100.0	50.3	100	27.6	100	19.7	100.0		

4.4.2. État matrimonial du chef de ménage

Le RGPH03 a permis de distinguer les types de ménage suivants :

- Célibataire,
- Monogame,
- Bigame,
- Trois femmes et plus,
- Veuf / veuve,
- Séparé(e),
- Divorcé(e).

Après examen des données, des regroupements ont été faits pour rendre les résultats plus significatifs. Ainsi, on distingue globalement quatre (4) types de ménage selon l'état matrimonial du chef de ménage :

- Chef de ménage célibataire,
- Chef de ménage monogame,
- Chef de ménage bigame/polygame,
- Chef de ménage en rupture d'union (veuf(ve) / séparé(e) / divorcé(e)).

Le tableau ci-dessous donne la répartition des ménages selon la situation matrimoniale et le niveau de vie du chef de ménage. En premier lieu, il ressort que plus de la moitié des chefs de ménages est monogame (59%). Cependant, lorsqu'on considère les ménages dirigés par les femmes, près de la moitié (47%) sont en rupture d'union. On observe également qu'une proportion importante de ces femmes sont célibataires (31%) ou vivent en union monogamique (19%). A l'inverse, plus de deux (2) tiers (69%) des hommes chefs de ménage sont monogames contre 16% des célibataires et 11% des bigames ou polygames.

Tableau 4.7: Répartition (%) des chefs de ménages selon la situation matrimoniale et le sexe, RGPH 2003

Situation matrimoniale/		Quintiles	de niveau	de vie		
Sexe du CM	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Total
		Mascu	lin			
Célibataire	18.8	16.4	14.0	13.5	15.3	15.6
Monogame	66.8	70.3	69.3	68.4	69.8	68.8
Bigame/polygame	8.4	8.9	12.8	14.2	11.0	11.2
Rupture d'union (séparé/veuf/divorcé)	5.9	4.4	3.8	3.9	3.9	4.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
		Fémin	in			
Célibataire	30.6	32.7	31.8	31.2	27.8	30.7
Monogame	12.0	15.5	19.8	22.9	27.6	18.9
Bigame/polygame	2.8	2.9	4.0	3.4	4.1	3.4
Rupture d'union (séparé/veuf/divorcé)	54.6	48.9	44.4	42.6	40.5	47.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
		RCA				
Célibataire	21.6	20.3	16.6	16.3	17.8	18.6
Monogame	53.8	57.1	62.2	61.1	61.2	59.0
Bigame/polygame	7.1	7.4	11.5	12.5	9.6	9.6
Rupture d'union (séparé/veuf/divorcé)	17.5	15.1	9.7	10.1	11.27	12.8
Total	100.0	100.0	100	100.0	100	100.0

L'analyse selon le niveau de vie indique cependant que le célibat et la bigamie/polygamie sont observés indifféremment d'une catégorie socio-économique à l'autre. Par contre, les ruptures d'union paraissent plus fréquentes dans les ménages plus pauvres et pauvres que dans les ménages nantis. Elles le sont également dans les ménages plus pauvres et pauvres dirigés par les femmes où les proportions sont respectivement de 55% et 49% contre 43% et 40% chez les ménages féminins riches et plus riches.

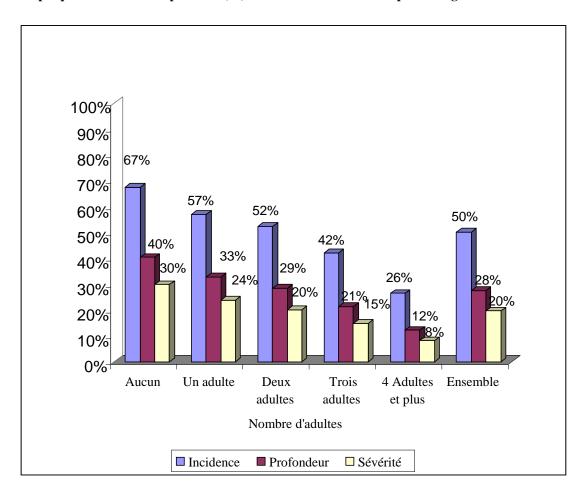
Le tableau ci-dessous montre cependant que l'incidence de la pauvreté ne varie pas sensiblement avec la situation matrimoniale du chef de ménage, sauf dans les ménages dirigés par les femmes où le taux de pauvreté est plus prononcé dans les ménages célibataires ou en rupture d'union: 53% et 52% contre 39% et 46% dans les ménages monogames et bigames/polygames. L'incidence de la pauvreté au niveau national est expliquée à 64% (72% chez les hommes) par les individus vivant dans les ménages monogames. Dans les ménages dirigés par les femmes, on observe par contre que c'est au niveau des ménages en rupture d'union que la contribution à la pauvreté nationale est importante (50,3%). Ce résultat implique que les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent veiller à la stabilité des couples par la vulgarisation du code de la famille.

Tableau 4.8 : Indice de pauvreté (%) selon la situation matrimoniale et le sexe du chef de ménage, RGPH2003

Situation matrimoniale et sexe du CM	Poids démographique (%)	P ₀ (%)	CTR(%)	P ₁ (%)	CTR(%)	P ₂ (%)	CTR(%)				
			Maso	culin							
Célibataire	8.4	49.6	8.2	27.9	8.6	20.5	8.9				
Monogame	70.6	51.4	71.9	27.9	72.5	19.8	72.5				
Bigame/polygame	18.4	47.4	17.2	23.7	16.0	16.3	15.5				
Rupture d'union (séparé/veuf/divorcé)	2.6	50.9	2.7	30.4	2.9	22.9	3.1				
Total	100.0	50.5	100.0	27.3	100.0	19.3	100.0				
	Féminin										
Célibataire	26.4	52.3	28.2	31.5	28.1	23.3	28.0				
Monogame	22.2	39.1	17.7	21.6	16.1	15.3	15.4				
Bigame/polygame	4.0	46.9	3.8	26.7	3.6	19.3	3.5				
Rupture d'union (séparé/veuf/divorcé)	47.4	52.0	50.3	32.6	52.1	24.6	53.1				
Total	100.0	49.1	100.0	29.7	100.0	21.9	100.0				
			RC	CA							
Célibataire	11.2	50.6	11.2	29.3	11.8	21.5	12.2				
Monogame	63.1	50.7	63.7	27.6	63.1	19.5	62.6				
Bigame/polygame	16.1	47.4	15.2	23.8	13.9	16.4	13.4				
Rupture d'union (séparé/veuf/divorcé)	9.6	51.8	9.9	32.1	11.1	24.2	11.8				
Total	100.0	50.3	100.0	27.6	100.0	19.7	100.0				

4.4.3. Nombre d'adultes par ménage et pauvreté

Par adulte, on entend toute personne âgée de 25 à 59 ans. Le graphique ci-dessous montre que la composition du ménage en termes d'adultes influence positivement le niveau de vie de celui-ci. En effet, le taux de pauvreté décroît au fur et à mesure que le nombre d'adultes dans le ménage augmente. Ce résultat s'explique par le fait qu'à partir de 25 ans les individus sont contraints de se mettre au travail pour rechercher des revenus et augmenter le niveau de vie du ménage.



Graphique 4.6 : Indices de pauvreté (%) selon le nombre d'adultes par ménage

4.5. Dimension des ménages, taux de dépendance et pauvreté

4.5.1. Taille du ménage, nombre de personnes par pièces et pauvreté

4.5.1.1. Taille du ménage

Au RGPH, le ménage est composé des personnes qui y vivent continuellement depuis six mois au moins (les résidents), des personnes qui y vivent depuis moins de six (6) mois et qui ont l'intention d'y rester plus longtemps. En moyenne, un ménage centrafricain comprend 4,9 personnes, dont 5,6 personnes en milieu urbain et 4,5 personnes en milieu rural. La taille du ménage varie très peu selon la région administrative et la préfecture de résidence. Toutefois, on observe que les ménages de Bangui ont en moyenne une taille supérieure au niveau national (6,2 contre 4,9).

Par ailleurs, plusieurs études sur la pauvreté réalisées de part le monde ont mis en exergue l'existence d'une corrélation entre le niveau de vie et le nombre de personnes dans le ménage. L'étude sur la pauvreté monétaire réalisée en 2003 (ECVU et l'ECVR), même période que le dénombrement, a montré qu'il existe une relation négative entre la taille du ménage et le niveau de vie c'est-à-dire que la taille moyenne du ménage augmente à mesure que le niveau de vie décroît. Cette relation qui est souvent justifiée par le niveau élevée de la fécondité dans les ménages pauvres est remise en cause par la présente étude sur la pauvreté basée sur les conditions de vie des ménages. En effet, le tableau 4.9 indique que les ménages pauvres sont de tailles réduites avec une moyenne de 3,8 personnes pour les plus pauvres et 4,1 pour les pauvres contre 5,2 personnes pour les riches et 6,5 pour les plus riches. Les ménages plus pauvres et pauvres de taille élevée sont davantage localisés dans la préfecture de la Vakaga (5,1 et 5,4 personnes) tandis que chez les plus riches les ménages de grandes tailles sont ceux des préfectures de l'Ouham (7), de la Vakaga (7,8), de la Basse-Kotto (7,6), et du Mbomou (7,2).

Tableau 4.9 : Évolution de la taille du ménage selon le niveau de vie et le milieu de résidence, la région administrative et la préfecture, RGPH 2003

Milieu de		Quintil	e de niveau d	e vie		
résidence/Région administrative/Préfecture	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riche	Plus riches	Ensemble
		Milieu de ré	sidence		1	1
Urbain	3.6	3.9	4.7	5.0	6.5	5.6
Rural	3.8	4.1	4.8	5.4	6.7	4.5
		Région admin	istrative		•	
Région 1	3.8	3.9	4.6	5.2	6.5	4.9
Région 2	4.0	4.1	4.7	5.2	6.5	5.0
Région 3	4.1	4.3	5.0	5.6	6.8	4.7
Région 4	3.8	4.0	4.8	5.4	6.5	4.5
Région 5	3.9	4.1	4.5	4.9	6.2	4.5
Région 6	3.5	3.8	4.7	5.4	7.3	4.3
Bangui	4.2	3.9	5.7	4.9	6.5	6.2
		Préfecti	ire		1	1
Ombella-M'Poko	3.6	3.7	4.5	5.0	6.5	4.9
Lobaye	4.0	4.1	4.9	5.5	6.6	4.9
Mambéré-Kadéï	3.9	4.0	4.7	5.1	6.4	5.0
Nana-Mambéré	4.0	4.2	4.8	5.4	6.7	4.9
Sangha-Mbaéré	3.9	4.2	4.7	5.3	6.5	4.9
Ouham-Pende	3.8	4.1	4.8	5.4	6.7	4.5
Ouham	4.3	4.7	5.3	5.9	7.0	4.9
Kémo	3.9	4.1	4.7	5.6	6.6	4.6
Nana-Gribizi	4.1	4.3	4.9	5.3	6.9	4.6
Ouaka	3.5	3.8	4.8	5.3	6.4	4.5
Bamingui-Bangoran	3.9	4.2	4.9	5.1	6.3	4.7
Haute-Kotto	3.0	3.5	3.8	4.5	5.9	4.0
Vakaga	5.1	5.4	6.0	6.1	7.8	5.6
Basse-Kotto	3.6	4.1	4.9	5.7	7.6	4.4
Mbomou	3.5	3.8	4.5	5.4	7.2	4.3
Haut-Mbomou	3.0	3.2	4.0	4.2	5.7	3.5
Bangui	4.2	3.9	5.7	4.9	6.5	6.2
Total	3.8	4.1	4.8	5.2	6.5	4.9

De façon symétrique (tableau 4.10), quelque soit le milieu de résidence l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté diminuent à mesure que la taille du ménage augmente. En ce qui concerne l'incidence de la pauvreté, elle passe de 69% chez les ménages dont la taille est inférieure à trois (3) personnes à 48% ou 29% chez les ménages dont la taille est comprise entre 6 et 9 personnes ou supérieure ou égale à 10 personnes. En milieu rural, l'incidence de pauvreté est de 83% dans les ménages à deux individus contre 52 % pour les ménages de grande taille (plus de 10 personnes). Le tableau indique par ailleurs que les ménages qui contribuent plus à l'incidence de la pauvreté sont ceux dont la taille varie de 3 à 5 personnes et 6 à 9 personnes.

Tableau 4.10 : Indices de pauvreté selon la taille du ménage et le milieu de résidence, RGPH 2003

Milieu de résidence/ Taille de ménage en classes	Poids démographique	P0(%)	CTR (%)	P1(%)	CTR (%)	P2(%)	CTR (%)
		Ur	bain				
Moins de 3 personnes	6.3	33.73	12.3	16.69	14.5	10.94	15.7
3 à 5 personnes	24.2	25.33	35.7	11.55	38.8	7.19	39.8
6 à 9 personnes	38.1	16.57	36.7	6.79	35.9	4.05	35.2
10 personnes et plus	31.5	8.37	15.3	2.47	10.8	1.29	9.3
Total	100.0	17.19	100.0	7.20	100.0	4.37	100.0
		R	ural				
Moins de 3 personnes	10.0	82.93	11.8	53.25	13.3	40.91	14.1
3 à 5 personnes	32.9	77.95	36.4	46.21	37.9	33.90	38.5
6 à 9 personnes	39.3	69.25	38.7	38.24	37.5	27.19	36.9
10 personnes et plus	17.7	51.97	13.1	25.44	11.3	17.33	10.6
Total	100.0	70.41	100.0	40.09	100.0	29.02	100.0
		R	CA				
Moins de 3 personnes	8.6	69.33	11.8	43.15	13.4	32.63	14.2
3 à 5 personnes	29.6	61.66	36.3	35.47	38.0	25.63	38.6
6 à 9 personnes	38.9	49.70	38.4	26.57	37.4	18.60	36.7
10 personnes et plus	22.9	29.33	13.4	13.51	11.2	9.00	10.5
Total	100.0	50.25	100.0	27.63	100.0	19.68	100.0

4.5.1.2. Nombre de personnes par pièce occupée

Le nombre de personnes par pièce occupée dans le logement est un indicateur qui permet d'apprécier les conditions de vie des individus dans le ménage, en particulier le niveau de promiscuité. Au niveau national, on dénombre environ 2 personnes (1,8) par pièce occupée, avec respectivement 1,6 et 1,9 personnes par pièce occupée en milieu urbain et rural. Le nombre de personnes par pièce varie peu selon le niveau de vie. On observe tout de même que le nombre de personne par pièce occupée est un peu plus prononcé dans le ménage plus pauvre (2) que dans les ménages plus riches (1,7). A Bangui, dans les Régions 1, 2, 5 et 6, notamment les préfectures de l'Ombella-M'Poko, de la Lobaye, la Mambéré-Kadéï, la Sangha-Mbaéré, la Nana-Mambéré, la Bamingui-Bangoran, la Vakaga, la Basse-Kotto et le Mbomou, le nombre de personnes par pièce occupée dans les ménages pauvres est supérieur à la moyenne nationale.

Tableau 4.11: Nombre de personnes par pièce occupée selon le milieu de résidence, la région administrative, la préfecture et le niveau de vie, RGPH 2003

Milieu de		Quintiles	de niveau	de vie		Ensemble
résidence/Région administrative/Préfecture	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
		Milieu	ı de réside	nce		
Urbain	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,6
Rural	1,9	1,8	2,0	1,9	1,7	1,9
		Région	administr	ative		
Région 1	2,1	1,8	1,9	1,8	1,8	1,9
Région 2	2,2	1,9	2,1	1,9	1,7	1,9
Région 3	1,7	1,6	1,7	1,7	1,6	1,7
Région 4	1,7	1,6	1,7	1,6	1,7	1,7
Région 5	2,3	2,0	2,1	1,9	1,8	2,1
Région 6	2,0	1,9	2,0	1,8	1,6	2,0
Région 7	2,1	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7
		P	réfecture			
Ombella-M'Poko	2,0	1,7	1,9	1,8	1,8	1,8
Lobaye	2,3	1,8	2,0	1,7	1,8	1,9
Mambéré-Kadéï	2,1	2,0	2,2	1,9	1,7	2,0
Nana-Mambéré	2,1	2,0	1,9	1,8	1,6	1,9
Sangha-Mbaéré	2,6	1,7	2,1	1,8	1,8	1,9
Ouham-Pendé	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,8
Ouham	1,6	1,4	1,6	1,6	1,6	1,5
Kémo	1,6	1,4	1,5	1,5	1,4	1,5
Nana-Gribizi	1,5	1,4	1,5	1,5	1,7	1,5
Ouaka	1,8	1,7	1,9	1,8	1,8	1,8
Bamingui-Bangoran	2,4	1,9	2,1	1,8	1,9	2,0
Haute-Kotto	1,9	1,8	1,9	1,7	1,7	1,8
Vakaga	2,9	2,5	2,9	2,7	2,1	2,8
Basse-Kotto	2,0	1,8	2,0	1,9	1,6	1,9
Mbomou	2,2	1,9	2,0	1,8	1,5	2,0
Haut-Mbomou	1,9	1,9	2,0	1,8	1,4	1,9
Bangui	2,1	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7
Ensemble	1,9	1,7	1,9	1,8	1,7	1,8

4.5.2. Taux de dépendance

Lors du RGPH03 aucune question n'a été posée sur les revenus monétaires des individus. De ce fait, l'appréhension du taux de dépendance des ménages a été faite de deux manières sur la base des données sur l'âge des individus d'une part, et de celles portant sur la situation d'activité et le statut dans la profession d'autre part. Dans un premier temps, on a évalué le taux de dépendance en rapportant l'effectif des personnes supposées inactives (les moins de 15 ans et celles qui ont 60 ans ou plus) sur l'effectif des personnes actives (15 à 59 ans). L'inconvénient d'une telle approche est probablement de sous estimer ou de surestimer les taux de dépendance en particulier en milieu rural où de nombreux aides familiaux et apprentis ont été considérés comme des actifs occupés, bien que n'obtenant aucune rémunération en contre partie du travail effectué.

Dans un second temps, et tenant compte des limites ci-dessus évoquées, le taux de dépendance a été considéré comme le rapport entre, d'une part, les inactifs (y compris les aides familiaux et les apprentis) et les chômeurs dépourvus en principe de moyens d'existence et, d'autre part, les actifs occupés titulaires en principe d'un revenu d'activité.

Tableau 4.12 : Taux de dépendance selon le niveau de vie et le milieu de résidence, RGPH 2003

Milieu de		Quintile	de niveau de	vie						
Résidence	Plus pauvres	Pauvres	moyens	riches	plus riches	Total				
Taux de dépendance global										
Urbain	89.4	88.1	86.1	86.5	79.6	82.4				
Rural	90.5	92.6	95.7	99.3	105.5	95.0				
RCA	90.4	91.8	93.9	94.2	83.1	90.0				
		Taux de dépen	dance écono	mique						
Urbain	1.7	1.8	2.3	2.9	4.1	3.3				
Rural	1.4	1.6	1.8	2.1	2.7	1.7				
RCA	1.4	1.6	1.9	2.4	3.8	2.2				

Lorsqu'on considère la première approche, on observe que 100 actifs supportent au moins 90 inactifs. Dans les ménages plus pauvres, pauvres et riches, 100 actifs supportent au moins 90 inactifs tandis que dans les ménages plus riches, 100 actifs supportent environ 80 inactifs, un peu moins que les ménages pauvres (plus pauvres et pauvres). En milieu rural, le taux de dépendance global évolue positivement avec l'amélioration du niveau de vie, passant de 90 inactifs pour 100 actifs à plus de 105 inactifs pour 100 actifs. En milieu urbain par contre, le taux de dépendance est plus élevé dans les ménages plus pauvres (89%) que dans les ménages plus riches (80%).

Le tableau ci-dessus montre également qu'en RCA, dans la population des personnes âgées de 6 ans et plus, le taux de dépendance est de 2,2 personnes cela signifie qu'un actif occupé supporte en moyenne 2,2 personnes inactives ou au chômage. Ce taux est de 3,3 personnes en milieu urbain, contre 1,7 personne en milieu rural. Par rapport au niveau de vie et corrélativement à ce qui vient d'être observé, le taux de dépendance est plus élevé dans les ménages non pauvres que dans les ménages pauvres, résultat contraire à ce qui vient d'être observé, sauf pour le milieu rural où la tendance est maintenue. Un tel résultat peut signifier que les ménages pauvres, faute de revenus suffisants, adoptent des stratégies qui les amènent à mettre au travail la plupart de leurs membres.

4.6. Activités économiques et pauvreté

Les questions relatives aux activités économiques concernent la population de 6 ans et plus. Dans cette section, il sera examiné les relations entre l'offre de travail, l'emploi, le chômage et la pauvreté.

4.6.1. Offre de travail et pauvreté

L'examen du tableau 4.13 indique que le taux d'offre de travail pour l'ensemble des individus est de 41,2%. Il est moins élevé en milieu urbain (32%) qu'en milieu rural (47%). L'offre de travail varie très peu selon le sexe du chef de ménage. A l'inverse, on relève que les taux de participation au marché du travail varient selon le niveau de vie. En effet, les taux d'offre de

travail dans les ménages plus pauvres, pauvres, riches et plus riches sont, respectivement, de 53,3%, 48%, 39,3% et 28,8%; ce qui est une indication de la plus faible productivités des activités exercées par les membres appartenant aux deux premiers groupes. Quelque soit le sexe du chef de ménage, la variation de l'offre de travail se remarque autant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 4.13 : Taux d'activité (%) selon le niveau de vie, le sexe et le milieu de résidence du CM, RGPH2003

Milieu de résidence et sexe du CM	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Ensemble
			Urbain			
Homme	50.3	48.0	41.4	36.6	28.0	32.9
Femme	51.0	44.9	37.5	32.7	25.9	31.0
Ensemble	50.5	47.1	40.6	35.8	27.6	32.5
			Rural			•
Homme	53.3	48.5	45.3	41.6	35.6	46.5
Femme	54.2	46.4	43.9	38.9	34.8	47.4
Ensemble	53.5	48.2	45.1	41.4	35.6	46.6
	•		RCA			
Homme	53.2	48.4	44.6	39.9	29.4	41.7
Femme	53.9	46.0	41.7	34.9	26.5	38.9
Ensemble	53.3	48.0	44.3	39.3	28.8	41.2

4.6.2. Chômage et pauvreté

Si on se limite aux déclarations des individus âgés de 15 ans et plus, le taux de chômage pour l'ensemble de la RCA est de 10,3%. Comme dans la plupart des pays en développement, le chômage est un phénomène à caractère urbain et féminin. En effet, le taux de chômage est 1,8 fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural et l'écart entre les ménages féminins et masculins est de 3 points en défaveur des premiers.

Tableau 4.14 : Taux de chômage selon le niveau de vie, le sexe et milieu de résidence du CM, RGPH 2003

Milieu de résidence Sexe du CM	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Ensemble
			Urbain			
Homme	11.4	9.8	12.4	16.1	21.1	17.5
Femme	12.4	11.4	14.2	20.1	25.4	20.4
Ensemble	11.6	10.2	12.7	16.8	21.9	18.1
			Rural			
Homme	5.7	6.1	7.2	8.2	9.4	6.9
Femme	6.2	6.9	8.3	10.5	11.1	7.4
Ensemble	5.8	6.3	7.3	8.3	9.5	6.9
			RCA			
Homme	6.0	6.6	8.0	10.7	18.6	9.8
Femme	6.8	8.1	10.1	16.2	24.2	12.8
Ensemble	6.1	6.9	8.2	11.3	19.6	10.3

Il apparaît également que l'incidence du chômage est plus faible dans les ménages pauvres que dans les aisés (riches et plus riches), 6% et 7% pour les ménages plus pauvres et pauvres contre 11% et 20% respectivement pour les ménages riches et plus riches. Ce résultat qui ne doit pas surprendre, peut être justifié par le faible taux de chômage qui prévaut en milieu rural où est concentrée une bonne partie de la population active. Par ailleurs, la prise en compte du milieu de résidence et du sexe du chef de ménage ne modifie pas sensiblement la relation entre le chômage et la pauvreté. Toutefois, en milieu urbain on remarque que les taux de chômage n'augmentent pas systématiquement avec le niveau de vie : les taux de chômage sont plus élevés chez les ménages plus pauvres que chez les ménages pauvres.

4.6.3. Situation d'activité du chef de ménage et pauvreté

L'emploi constitue l'un des actifs les plus importants que les individus, les ménages et les communautés peuvent mobiliser pour combattre les faibles niveaux de vie et la vulnérabilité dans un environnement en perpétuel mutation. C'est donc à ce titre que les relations entre l'emploi et la pauvreté sont examinées dans cette section à travers la situation d'activité, le statut dans la profession et la branche d'activité du chef de ménage.

4.6.3.1 La situation d'activité du chef de ménage

Les chefs de ménages sont dans la plupart des cas (81%) occupés. Néanmoins on observe que 5% d'entres eux sont soit chômeurs, soit élève, étudiant, femme au foyer, retraités ou rentier. Tandis que les chefs de ménage plus pauvres et pauvres sont plus occupés que ceux des ménages nantis (riches et plus riches), à contrario, on observe que la proportion des chefs de ménages chômeurs, étudiants, élèves, etc. diminue au fur et à mesure que le niveau de vie se dégrade. Par ailleurs, la proportion des chefs de ménage occupés est sensiblement plus élevée chez les hommes que parmi les femmes, en particulier chez les plus pauvres et pauvres.

Tableau 4.15 : Répartition (%) des ménages selon le niveau de vie et la situation dans l'activité, RGPH2003

Situation d'activité /		Quintile	s de niveau	de vie		Total
Sexe du chef de ménage	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Total
		Masculin				
Occupé	89.4	87.5	85.1	80.9	73.0	83.1
Chômeur	2.9	3.7	4.3	6.4	9.4	5.3
Étudiant, élèves, femmes au foyer, retraités, rentiers	1.0	1.7	1.7	2.7	6.5	2.7
Autre	6.8	7.2	8.9	10.0	11.0	8.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
			Féminin			
Occupé	82.6	78.5	71.7	63.0	52.1	70.7
Chômeur	1.5	1.4	1.7	2.9	4.8	2.4
Étudiant, élèves, femmes au foyer, retraités, rentiers	4.7	8.0	11.9	18.6	30.2	13.9
Autre	11.1	12.1	14.7	15.5	13.0	13.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
			Ensemble			
Occupé	87.8	85.3	83.2	78.0	68.8	80.7
Chômeur	2.5	3.2	3.9	5.8	8.5	4.8
Étudiant, élèves, femmes au foyer, retraités, rentiers	1.8	3.2	3.2	5.3	11.3	4.9
Autre	7.8	8.4	9.8	10.9	11.4	9.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0 ₃₆

4.6.3.2 Les actifs occupés et leurs caractéristiques économiques

i) Nombre d'actifs occupés

Après avoir appréhendé les inactifs, il paraît utile de cerner les caractéristiques des actifs occupés. En fait, le graphique ci-dessous montre qu'en moyenne un ménage compte 1,5 actif occupé. Le nombre moyen d'actifs varie peu selon le niveau de vie et le milieu de résidence. En effet, en milieu rural, on dénombre 1,7 actif occupé contre 1,3 en milieu urbain.

■ Ens. ■ Plus riches ■ Riches Total ■ Moyens 1,6 ■ Pauvres ■ Plus pauvres 1,3 1,3 Urbain 1.3 0,2 0,4 0,6 0,8 1 1,2 1,4 1,6 1,8

Graphique 4.7 : Nombre moyen d'actifs occupés selon le milieu de résidence et le niveau de vie

ii) Statut dans la profession du Chef de ménage

La répartition des chefs de ménages selon le statut dans la profession (tableau 4.16) révèle que 63% des chefs de ménages sont des indépendants, 39% des salariés (16% du secteur public, 13% du secteur privé et 2% du secteur parapublic) et 3% des aides familiaux ou des apprentis. L'analyse du statut dans la profession selon le niveau de vie montre que la quasi-totalité des chefs de ménages plus pauvres (94%) et pauvres (91%) exercent comme des indépendants. Dans un pays où l'économie est pratiquement informalisée, on peut penser que ces chefs de ménage exercent beaucoup plus dans le secteur informel avec tout ce que cela suppose comme précarité. Le tableau indique également que le statut de salarié protégé -salarié du secteur public, du secteur privé et du secteur para-public- est quasiment inexistant chez les chefs de ménages plus pauvres et pauvres. En effet, seulement 3% et 4% de ceux-ci ont un statut de salarié protégé contre 14% et 44% respectivement chez les chefs de ménage riches et plus riches. En outre, on note que les chefs de ménages aides familiaux ou apprentis, bien que dans des proportions très faibles, s'observent autant chez les pauvres que chez les non pauvres. Toutefois, en prenant en compte le milieu de résidence, on remarque que les chefs de ménage aides familiaux sont plus fréquents dans le groupe des plus pauvres et pauvres que des non pauvres.

Tableau 4.16 : Répartition (%) des chefs de ménages selon le milieu de résidence, le statut dans la profession et le niveau de vie, RGPH 2003

Milieu de résidence/statut dans la		Quintiles	de niveau	de vie		T-4-1
profession	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Total
		Urba	nin			
Salarié public	2.3	2.3	6.0	9.8	25.9	16.3
Salarié privé	1.9	2.2	5.7	10.4	19.5	13.2
Salarié parapublic	0.5	0.5	0.9	1.2	2.2	1.6
Indépendant	89.6	88.3	80.8	71.0	47.0	62.7
Employeur	0.4	0.6	0.9	1.4	1.4	1.2
Aide Familial	4.7	4.3	4.0	4.1	2.2	3.2
Apprenti	0.1	0.2	0.4	0.5	0.4	0.4
Autre	0.6	1.6	1.4	1.7	1.4	1.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
		Rur	al			
Salarié public	1.3	1.7	2.3	4.5	12.4	2.7
Salarié privé	1.0	1.7	2.4	5.1	10.0	2.6
Salarié parapublic	0.1	0.2	0.3	0.8	2.4	0.4
Indépendant	93.6	91.5	90.6	85.3	70.7	90.0
Employeur	0.3	0.4	0.6	0.8	0.9	0.5
Aide Familial	2.6	3.3	2.7	2.4	2.2	2.7
Apprenti	0.0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1
Autre	0.9	1.1	1.1	1.1	1.3	1.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
		RC.	A			
Salarié public	1.4	1.8	2.9	6.5	23.6	6.8
Salarié privé	1.1	1.7	3.0	7.1	17.9	5.8
Salarié parapublic	0.1	0.3	0.4	0.9	2.2	0.8
Indépendant	93.4	91.0	88.9	79.9	51.0	81.7
Employeur	0.3	0.5	0.6	1.0	1.3	0.7
Aide Familial	2.7	3.5	2.9	3.0	2.2	2.8
Apprenti	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.2
Autre	0.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

iii) Branche d'activité du Chef de ménage

L'analyse par branche d'activité en relation avec le niveau de vie permet de voir dans quel domaine d'activité exercent les pauvres, dans la perspective du ciblage des actions de lutte contre la pauvreté.

Selon les données du tableau 4.17, 7 chefs de ménage sur 10 exercent dans le secteur de l'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture ; 9% sont dans le secteur de commerce, l'hôtellerie, la restauration, les transports et la communication, ou exercent dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Dans le premier groupe, les femmes sont plus prépondérantes que les hommes : 76% de femmes contre 69% des hommes.

Tableau 4.17 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la branche d'activité, le sexe et le niveau de vie, RGPH 2003

		Quintiles d	le niveau de	vie					
Branche d'activité/Sexe du CM	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Total			
	Homme								
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, pisciculture, aquaculture	90.5	86.0	80.0	62.6	19.3	69.0			
Activités extractives	2.7	3.2	4.3	5.3	3.2	3.8			
Électricité, gaz et eau, BTP	0.4	0.7	1.0	2.3	4.9	1.8			
Commerce, hôtels, restauration, transports, communication	1.1	2.5	3.9	9.5	25.2	8.0			
Finances/Immobilier, locations, services aux entreprises	0.2	0.5	0.6	1.3	3.1	1.1			
Activités d'administration publique	0.3	0.7	1.5	4.0	17.1	4.4			
Éducation, santé et actions sociales	4.5	6.1	7.7	12.8	20.5	10.0			
Activités à caractère collectif ou personnel/autres activités	0.2	0.5	0.9	2.3	6.5	2.0			
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0			
		Fe	mme						
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, pisciculture, aquaculture	93.2	87.4	82.9	66.6	25.5	76.0			
Activités extractives	0.1	0.2	0.3	0.4	0.2	0.2			
Électricité, gaz et eau, BTP	0.1	0.2	0.2	0.2	0.7	0.3			
Commerce, hôtels, restauration, transports, communication	2.1	6.8	9.5	23.1	44.4	13.9			
Finances/Immobilier, locations, services aux entreprises	0.0	0.1	0.1	0.2	1.5	0.3			
Activités d'administration publique	0.0	0.1	0.4	1.2	9.7	1.8			
Éducation, santé et actions sociales	4.2	4.8	5.8	6.7	10.4	5.9			
Activités à caractère collectif ou personnel/autres activités	0.1	0.3	0.8	1.6	7.6	1.6			
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0			
	1	Ens	emble	1					
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, pisciculture, aquaculture	91.1	86.3	80.4	63.1	20.3	70.2			
Activités extractives	2.1	2.5	3.8	4.6	2.8	3.2			
Électricité, gaz et eau, BTP	0.4	0.6	0.9	2.0	4.3	1.5			
Commerce, hôtels, restauration, transports, communication	1.3	3.4	4.6	11.2	28.1	9.0			
Finances/Immobilier, locations, services aux entreprises	0.2	0.4	0.6	1.2	2.9	1.0			
Activités d'administration publique	0.2	0.5	1.3	3.6	16.0	4.0			
Éducation, santé et actions sociales	4.5	5.8	7.5	12.0	19.0	9.3			
Activités à caractère collectif ou personnel/autres activités	0.2	0.4	0.9	2.2	6.7	1.9			
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0			

L'analyse en termes de niveau de vie montre que les ménages plus pauvres et pauvres sont essentiellement ceux dont le chef travaille dans le secteur de l'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture. En effet, cette catégorie d'actifs constitue respectivement 91% et 86% de l'ensemble des chefs de ménage plus pauvres et pauvres. Ces proportions sont de 93% et 87% chez les femmes chefs de ménage contre 90% et 86 % chez les hommes.

A la différence des ménages plus pauvres et pauvres, les ménages plus riches sont dominants dans quatre secteurs: le commerce, l'hôtellerie, la restauration, les transports et la communication (28%); l'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture (20%); l'éducation, la santé et l'action sociale (19%); l'administration publique (16%). La répartition selon le sexe du chef de ménages indique par ailleurs que les ménages plus riches dirigés par les femmes ont comme activités principales: le commerce, l'hôtellerie, la restauration, les transports et la communication (44%%); et l'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture (25%). Par ailleurs, on remarque que la proportion des chefs de ménage exerçant dans le secteur de l'agriculture, de la chasse, de la sylviculture, de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture baisse régulièrement avec le niveau de vie. Ce résultat dénote d'une part, que les individus pratiquent l'agriculture par nécessite, d'autre part, que les activités de ce secteur sont de faible valeur ajoutée et ne contribuent pas à améliorer le niveau de revenu des individus.

L'analyse en termes d'incidence de la pauvreté indique cependant que la pauvreté non monétaire affecte beaucoup plus les ménages dont le chef pratique l'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture (69%), ceux qui exercent des activités extractives (44%), ou ceux qui œuvrent dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (31%). Toutefois, chez les ménages dirigés par les femmes la situation est quelque peu différente. Les secteurs où les taux de pauvreté sont plus élevé sont dans l'ordre : l'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture (73%) ; les activités extractives, l'éducation, la santé et l'action sociale (44%) ; l'électricité, le gaz et les BTP (29%).

Comme cela a été souligné plus haut, la pauvreté est essentiellement rurale et concerne dans la plupart des cas les ménages ayant pour activité principale l'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture. A cet égard, 87% de la pauvreté nationale sont expliqués par ce groupe.

Tableau 4.18 : Indice (%) de pauvreté selon la branche d'activité et le sexe du CM, RGPH 2003

Branche d'activité du CM Masculin	Poids Démographique (%)	P ₀ (%)	CTR (%)	P ₁ (%)	CTR (%)	P ₂ (%)	CTR (%)	
	·	Hommes						
Agriculture, chasse, sylviculture,	66.0	69.02	86.5	38.91	89.3	27.98	90.6	
pêche, pisciculture, aquaculture						21.90	90.0	
Activités extractives	3.0	44.15	2.5	20.39	2.1	12.91	1.9	
Électricité, gaz et eau, BTP	2.0	18.49	0.7	7.46	0.5	4.63	0.5	
Commerce, hôtels, restauration,	7.9	13.88	2.1	5.30	1.5	3.04	1.2	
transports, communication	1.5	13.00	2.1	3.30	1.5	3.04	1.2	
Finances/Immobilier, locations, services aux entreprises	1.3	17.31	0.4	7.00	0.3	4.25	0.3	
Activités d'administration publique	6.3	8.27	1.0	2.64	0.6	1.42	0.4	
Éducation, santé et actions sociales	10.6	30.04	6.1	14.12	5.2	9.33	4.9	
Activités à caractère collectif ou personnel/autres activités	2.8	12.64	0.7	4.48	0.4	2.46	0.3	
Total	100.0	52.66	100.0	28.75	100.0	20.40	100.0	
			Femme	l .			I	
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, pisciculture, aquaculture	68.5	72.57	88.1	46.49	90.3	35.30	91.3	
Activités extractives	0.2	44.09	0.2	24.31	0.1	16.40	0.1	
Électricité, gaz et eau, BTP	0.3	29.54	0.2	17.65	0.2	12.55	0.2	
Commerce, hôtels, restauration, transports, communication	18.0	18.10	5.8	8.10	4.1	5.04	3.4	
Finances/Immobilier, locations, services aux entreprises	0.5	07.73	0.1	4.12	0.1	2.66	0.0	
Activités d'administration publique	3.3	04.19	0.2	1.38	0.1	0.76	0.1	
Éducation, santé et actions sociales	6.5	44.56	5.1	26.16	4.8	19.08	4.7	
Activités à caractère collectif ou personnel/autres activités	2.7	08.16	0.4	2.91	0.2	1.63	0.2	
Total	100.0	56.42	100.0	35.24	100.0	26.47	100.0	
			RCA		l		I	
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, pisciculture, aquaculture	66.3	69.48	86.7	39.90	89.5	28.94	90.7	
Activités extractives	2.6	44.15	2.2	20.43	1.8	12.95	1.6	
Électricité, gaz et eau, BTP	1.8	18.76	0.6	7.71	0.5	4.82	0.4	
Commerce, hôtels, restauration, transports, communication	9.2	14.94	2.6	6.00	1.9	3.54	1.5	
Finances/Immobilier, locations, services aux entreprises	1.2	16.83	0.4	6.85	0.3	4.17	0.2	
Activités d'administration publique	5.9	7.98	0.9	2.55	0.5	1.37	0.4	
Éducation, santé et actions sociales	10.1	31.23	5.9	15.11	5.2	10.13	4.8	
Activités à caractère collectif ou personnel/autres activités	2.8	12.07	0.6	4.28	0.4	2.36	0.3	
Total	100.0	53.14	100.0	29.58	100.0	21.18	100.0	

4.7. Pauvreté et éducation

4.7.1. Niveau d'instruction des chefs de ménage et pauvreté

L'accès à l'éducation est un important moyen pour améliorer les capacités productives des individus, assurer une plus grande égalité des statuts, des revenus et des pouvoirs (Schultz,

Becker et Mincer, 1960). Dans cette section, l'aspect concernant les moyens alloués au secteur de l'éducation et les modalités d'accès à cet actif n'est pas abordé. Le lien entre la pauvreté et l'éducation est plutôt abordé en termes d'accès à l'instruction (niveau d'instruction, taux d'alphabétisation et de scolarisation).

L'examen du tableau 4.19 fait ressortir que la dotation en capital humain des individus de 10 ans plus qui participent au marché du travail sont faibles. En effet, selon les résultats du RGPH 2003, 50% des chefs de ménages étaient sans instruction, dont 58% en milieu rural et 34% en milieu urbain. On note également que 28% et 19% d'entre eux avaient acquis respectivement les niveaux primaire et secondaire. Tandis que les pauvres et les plus pauvres s'arrêtent pour la plupart au primaire, les riches et les plus riches ont un niveau d'instruction qui va au-delà du secondaire.

Le niveau d'instruction est inversement corrélé avec le niveau de vie. Par exemple, les chefs de ménages qui n'ont jamais été à l'école sont les plus pauvres en termes de conditions de vie.

Tableau 4.19 : Répartition des chefs de ménage selon le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le niveau de vie, RGPH 2003

Milieu de		Quintil	es de niveau o	de vie		
résidence/Niveau d'instruction	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Total
	•		Urbain			
Aucun	64.7	57.0	44.7	36.5	23.2	33.7
Primaire	26.0	28.8	31.6	31.9	21.9	26.2
Secondaire	9.1	14.0	22.5	30.1	45.5	34.8
Supérieur	0.2	0.2	1.2	1.5	9.4	5.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	•		Rural			
Aucun	69.5	61.1	54.1	45.3	40.1	58.4
Primaire	25.0	28.8	32.7	34.3	30.0	29.6
Secondaire	5.5	10.0	12.9	19.9	27.7	11.8
Supérieur	0.1	0.1	0.2	0.5	2.2	0.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	•		RCA			
Aucun	69.1	60.4	52.4	41.8	25.8	50.2
Primaire	25.0	28.8	32.5	33.3	23.1	28.4
Secondaire	5.7	10.7	14.7	24.0	42.8	19.4
Supérieur	0.1	0.1	0.4	0.9	8.3	2.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

L'analyse en termes d'incidence (tableau 4.20) montre les mêmes tendances. En effet, les taux de pauvreté décroissent à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage s'améliore. Les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction comptent 1,2 fois plus de pauvres que ceux dont le chef est de niveau primaire. Ce rapport est de 2,6 lorsqu'il s'agit des ménages dont le chef a le niveau secondaire et de 14,4% pour le niveau supérieur. En outre, quelque soit le niveau d'instruction du chef, les ménages du milieu rural ont une incidence de pauvreté deux fois plus élevée qu'en milieu urbain.

Tableau 4.20 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction du CM

Milieu de résidence / Niveau d'instruction du CM	Poids démographique (%)	P0(%)	CTR (%)	P1(%)	CTR (%)	P2(%)	CTR (%)
	•	Urbaiı	1				
Aucun	30.2	27.88	48.9	13.11	54.9	8.38	57.8
Primaire	25.9	20.49	30.9	8.31	29.9	4.90	29.0
Secondaire	37.5	8.79	19.2	2.84	14.8	1.50	12.9
Supérieur	6.4	2.69	1.0	0.47	0.4	0.18	0.3
Total	100.0	17.19	100.0	7.20	100.0	4.37	100.0
		Rural					
Aucun	54.6	77.06	59.8	46.53	63.4	34.79	65.5
Primaire	31.7	67.34	30.3	36.03	28.5	25.07	27.4
Secondaire	13.3	51.59	9.8	24.04	8.0	15.31	7.0
Supérieur	0.4	28.53	0.1	13.06	0.1	8.51	0.1
Total	100.0	70.41	100.0	40.09	100.0	29.02	100.0
		RCA					
Aucun	45.4	64.67	58.4	38.12	62.6	28.14	64.8
Primaire	29.5	51.76	30.4	26.81	28.6	18.36	27.5
Secondaire	22.5	24.55	11.0	10.64	8.7	6.58	7.5
Supérieur	2.7	4.83	0.3	1.52	0.1	0.87	0.1
Total	100.0	50.3	100.0	27.63	100.0	19.68	100.0

4.7.2. Taux net de scolarisation des enfants de 6-11 ans

L'examen des taux net de scolarisation au primaire met en évidence l'accès limité au système éducatif des jeunes centrafricains. En effet, les enfants de 6-11 ans effectivement scolarisés au primaire en 2003 ne représentent que 40,4% de l'ensemble des enfants qui étaient scolarisables, avec 26% en milieu rural et 64% en milieu urbain. Ce taux est très faible dans les ménages plus pauvres (16%) et pauvres (25%); il est plus élevé par contre dans les ménages riches (42%) et plus riches (71%). En d'autres termes, les enfants des ménages plus pauvres ont 4,5 fois moins de chances d'être scolarisés que ceux des ménages plus riches.

Au niveau régional, Bangui et la Région 1 présentent les taux net de scolarisation au primaire les plus élevés par rapport à la moyenne nationale. A l'inverse, le taux net de scolarisation le plus faible s'observe dans la région 3 (23%). Les enfants des ménages plus pauvres et pauvres les moins scolarisés sont ceux des région 2, 3 et 5, notamment dans les préfectures de Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham, de l'Ouham-Pendé, de la Haute-Kotto et de la Vakaga, la Kémo et la Basse-Kotto.

Tableau 4.21 : Taux net de scolarisation au primaire (6-11 ans) selon le milieu de résidence, la région administrative, la préfecture et le niveau de vie, RGPH 2003

Zone de résidence	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Total
		Mili	eu de résid	ence		
Urbain	24.5	32.0	43.4	53.5	75.7	63.9
Rural	15.3	23.8	25.3	35.0	49.1	26.5
RCA	15.8	25.1	28.4	41.8	71.0	40.4
		•	Région			
Région 1	18.1	30.5	34.4	47.9	69.1	45.2
Région 2	14.6	22.8	23.7	35.7	55.9	33.8
Région 3	11.7	21.4	22.7	32.8	49.5	23.5
Région 4	18.5	25.9	30.4	42.4	65.7	33.8
Région 5	15.2	26.3	28.8	41.2	62.2	32.8
Région 6	19.8	28.7	29.3	40.0	60.4	31.4
Bangui	42.1	58.3	69.0	65.8	80.9	79.0
RCA	15.8	25.1	28.4	41.8	71.0	40.4
		•	Préfecture			
Ombella-M'Poko	14.9	25.4	32.2	45.5	70.7	47.1
Lobaye	20.8	34.3	36.8	51.1	63.7	42.6
Mambéré-Kadéï	13.2	18.4	19.5	31.0	54.2	32.1
Nana-Mambéré	14.1	23.1	23.8	35.2	56.0	31.3
Sangha-Mbaéré	23.8	29.1	36.8	50.0	62.8	44.6
Ouham-Pendé	11.0	20.9	21.5	29.9	46.6	23.8
Ouham	12.2	22.1	24.2	37.5	57.4	23.1
Kémo	15.5	24.3	30.9	41.9	65.8	32.4
Nana-Gribizi	20.5	24.7	30.2	40.0	58.6	29.9
Ouaka	18.4	27.3	30.2	43.3	67.0	35.9
Bamingui-Bangoran	30.3	39.7	44.4	53.5	69.7	46.5
Haute-Kotto	16.5	22.1	26.3	38.9	62.0	34.8
Vakaga	6.5	18.0	15.0	28.7	48.7	16.8
Basse-Kotto	12.9	16.0	21.5	30.8	48.9	22.1
Mbomou	26.2	34.3	36.7	49.4	69.0	40.2
Haut-Mbomou	47.0	56.3	56.3	61.8	77.8	56.3
Bangui	42.1	58.3	69.0	65.8	80.9	79.0
RCA	15.8	25.1	28.4	41.8	71.0	40.4

4.7.3. Alphabétisation

Le recensement a défini l'analphabète comme toute personne âgée de 10 ans et plus qui ne sait ni lire ni écrire en français, sango ou toute autre langue. Étant donné que la constitution de la RCA autorise la scolarisation jusqu'à l'âge de 14 ans, il a été retenu dans la présente étude d'appliquer la définition de l'analphabétisme qu'aux individus âgés de 15 ans et plus.

Ainsi, il ressort du tableau ci-dessous que les plus pauvres et pauvres sont en majorité analphabètes. L'analphabétisme est encore plus prononcé chez les individus plus pauvres et pauvres du milieu rural, de même que dans les ménages plus pauvres et pauvres dirigés par les femmes. Les programmes d'alphabétisation doivent donc mettre un accent particulier sur les femmes, les individus du milieu rural en particulier ceux des régions 2 et 3.

4.8. Pauvreté et fécondité

En Afrique, le bas niveau de bien-être est, en partie, la conséquence de la forte croissance démographique.

L'indicateur utilisé dans cette étude est la parité moyenne des femmes âgées de 15-49 ans. En moyenne, une femme âgée de 15-49 ans a 5,1 enfants. Il n'existe pas d'importantes variations selon le milieu de résidence. Bien qu'il n'existe pas de différence significative, on observe que la parité moyenne a tendance à baisser au fur et à mesure que le niveau de vie s'améliore. Les femmes des ménages plus pauvres ont en moyenne 5,4 enfants contre 4,6 pour les femmes vivant dans des ménages plus riches.

Graphique 6 : Parite moyenne des femmes agees de 15 a 49 ans selon le niveau de vie et le milieu de residence, RGPH03 6.0 5.6 _{5.4} 5.5 5.1 5.0 5.0 5.0 4.7 4.0 plus pauvres pauvres Parite 3.0 ■ moyens ■ riches □ plus riches ■ Ensemble 2.0 1.0 Urbain Rural Ensemble

Graphique 4.8 : Parité moyenne des femmes âgées de 15 à 49 ans selon le niveau de vie et le milieu de résidence (RGPH03)

4.9. Pauvreté et mortalité

L'accès à la santé dépend en partie du pouvoir d'achat des individus et des ménages lequel est fonction du revenu et des prix de certains biens et services. L'évolution de la mortalité au cours de l'enfance est un bon indicateur pour mesurer le degré de développement économique et social d'un pays. Selon le rapport de l'OMS de 2003, il existe une forte relation négative entre le taux de mortalité infanto-juvénile et le niveau de vie des ménages : les enfants de familles pauvres courent un risque de mourir avant l'âge de 5 ans sensiblement plus élevé que les enfants de familles aisées.

Les données du RGPH03 montrent à cet égard que les probabilités de décéder avant les premier et cinquième anniversaires sont de 132‰ et 220‰ au niveau national. Ces taux varient selon le milieu de résidence et le niveau de vie. En milieu rural les risques de décès avant les premier et cinquième anniversaires sont plus élevés qu'en milieu urbain. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont 1,2 fois et 1,3 fois plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain.

Lorsqu'on considère les quintile de niveau de vie, on remarque que le différentiel de la mortalité est en défaveur des enfants appartenant aux ménages plus pauvres et pauvres. En effet, les enfants de moins d'un an des ménages plus pauvres ont un risque de décès de 1,7 fois supérieur à ceux des ménages plus riches. En milieu rural ce risque est 1,3 contre 1,8 en milieu urbain. En ce qui concerne les enfants de moins de 5 ans des ménages plus pauvres, le risque de décès est 1,1 fois supérieur à celui des plus riches. Il est de 1,1 et 1,8 en milieux rural et urbain.

Les résultats du tableau 4.23 montrent également que les enfants des ménages plus pauvres et pauvres du milieu urbain meurent plus que leurs homologues du milieu rural. Ce résultat implique que malgré la concentration des services de santé en milieu urbain, l'environnement sanitaire -air et eau pollués, manque de système de canalisation d'eau potable, manque d'égouts pour évacuer les eaux ménagères et les matières usées, manque de services d'enlèvement des ordures- moins sain qu'en milieu rural.

Tableau 4.23 : Taux de mortalité infantile et infanto-juvénile selon le milieu de résidence et le niveau de vie, RGPH 2003

TRAIL/TRAIL		Quintile		Engamble	PR/PP		
TMI/TMIJ	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Ensemble	PR/PP
			1	'MI (‰)			
Urbain	175.2	137.5	136.4	139.8	98.3	116	1.8
Rural	156.7	155.6	130.6	128.1	118.7	141	1.3
Ensemble	161.8	155.4	133.4	130.8	95.4	132	1.7
			TMI	J (%)			
Urbain	286.1	230.7	212.4	218.7	161.1	188	1.8
Rural	257.6	241.5	219.4	237.7	224.3	238	1.1
Ensemble	253.8	236.4	215.3	230.7	177.1	220	1.4

4.10 Cartographie de la pauvreté

4.10.1. Pauvreté humaine

En vue de prendre en compte d'autres aspects de la pauvreté non monétaire, l'indice de pauvreté humaine (IPH) du Programme des Nations-Unies pour le développement est calculé tant au niveau national qu'au niveau des régions, des préfectures et sous-préfecture. Il intègre les trois indicateurs de bien-être que sont le taux d'analphabétisme des 15 ans et plus comme mesure liée à l'accès à l'éducation, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et le taux de mortalité infanto-juvénile (taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans), indicateur qui renseigne sur la santé des enfants.

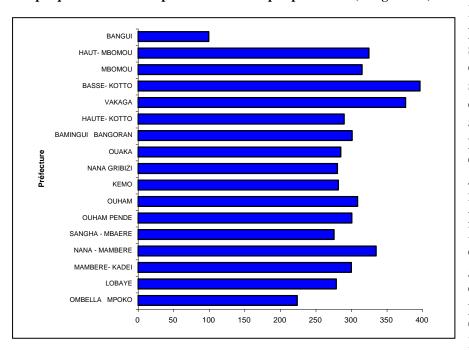
D'après le tableau 4.25, 43,0% de la population centrafricaine sont privés de la satisfaction des besoins essentiels. La proportion de population en situation de privation est deux fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Par rapport aux régions, la situation est meilleure dans la région de Bangui en raison de conditions de vie meilleure par rapport aux besoins essentiels. Lorsqu'on compare les autres régions à Bangui, on note que la proportion de population en situation de manque est 2 fois plus élevée dans la région 1, 4 fois plus élevée dans la région 6 et 3 fois plus élevée dans les autres régions. Les régions 1 et 2 qui présentaient le même profil par rapport à la pauvreté d'existence, ont des caractéristiques différentes en termes de pauvreté humaine, la région 2 étant dans une mauvaise situation que la région 1.

Au niveau des régions, la comparaison des deux aspects de la pauvreté non monétaire (pauvreté d'existence et pauvreté humaine) montre que dans au moins 90% des cas, les régions sont classées de la même façon [Coefficient de corrélation = 0,91].

Tableau 4.24 : Proportion de la population sans accès à l'eau potable, taux d'analphabétisme des 15 ans et plus, taux de mortalité infanto-juvénile et indice de pauvreté humaine par région, RGPH2003

Niveau géographique	Proportion Population pas eau potable(%)	Taux d'analphabétisme des 15 ans et plus (%)	Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	IPH (%)					
Région administrative									
Région 1	35.6	53.8	210	41.2					
Région 2	49.8	65.1	202	51.4					
Région 3	27.8	71.0	223	50.7					
Région 4	38.4	62.4	250	47.2					
Région 5	50.0	65.9	227	52.0					
Région 6	72.0	63.8	265	60.1					
Région 7	6.9	21.5	156	16.7					
	I	Milieu de résidence							
Urbain	14.6	34.9	188	25.9					
Rural	51.0	69.6	238	54.4					
Total	37.2	56.1	220.0	43.0					

Graphique 4.9 : Indice de pauvreté humaine par préfecture (Bangui=100)

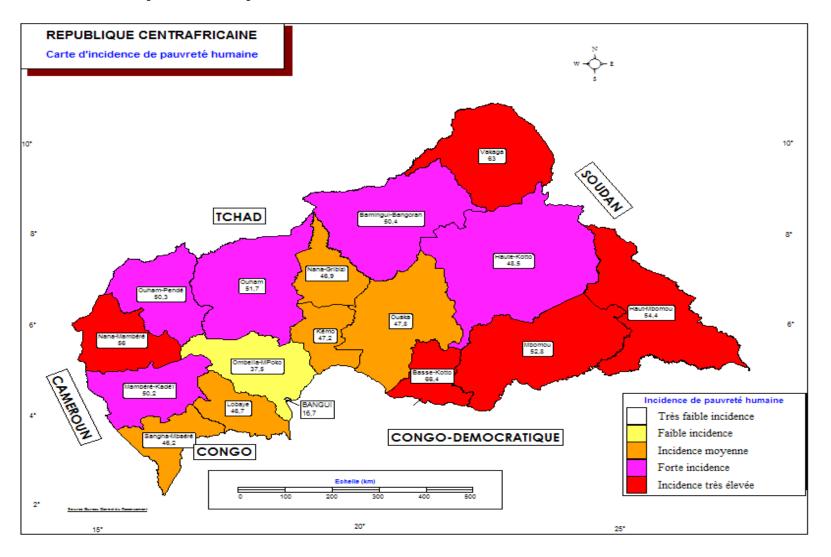


L'analyse de la pauvreté humaine peut s'étendre au niveau des préfectures et des sous-préfectures. Ce dernier niveau sera abordé dans la présentation des cartes pauvreté. graphique ci-dessous montre que les préfectures autre que Bangui peuvent être classées en quatre groupes compte tenu du niveau de leur IPH par rapport à celle-ci: Ombella-M'Poko dont l'IPH 2,25 fois celui

de Bangui , (Lobaye, Sangha-Mbaéré, Kémo, Nana-Gribizi, Ouaka, Haute-Kotto) dont les IPH sont entre 2,5 et 3 fois celui de Bangui et (Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Ouham-Pende, Ouham, Bamingui-Bangoran, Vakaga, Basse- Kotto, Mbomou, Haut- Mbomou) dont les IPH sont supérieurs à 3 fois celui de Bangui.

Comme les régions, la corrélation entre l'IPH et l'incidence de pauvreté d'existence est positive (0,82). Toutefois le classement des régions avec les deux indices de pauvreté présente plus de similitude que celui des préfectures. Les disparités entre régions sont aussi perceptibles à travers la carte d'incidence de pauvreté humaine présentée ci-dessous.

Carte 4.1 : Incidence de la pauvreté selon la préfecture



4.10.2. Carte de la pauvreté non monétaire

La carte de pauvreté fournit à des niveaux géographiques très fin la répartition spatiale de la pauvreté. Dans le cas de la pauvreté monétaire, la méthodologie consiste à estimer dans une première étape une relation entre les dépenses des ménages et des variables socio-économiques telles que la taille du ménage, le niveau d'éducation, les caractéristiques du logement et l'accès aux infrastructures de base à partir des données d'une enquête sur les conditions de vie des ménages. Dans une seconde étape, on infère les dépenses des ménages du recensement en appliquant la relation préétablie avec les variables socio-économiques du recensement.

Ne disposant pas des données des enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisées en milieu urbain et en milieu rural, on se contente de présenter ici une carte de pauvreté non monétaire en exploitant la propriété de décomposabilité des indices FGT.

Le tableau en annexe présente les indices FGT au niveau des 70 sous-préfectures. La carte de l'incidence de pauvreté d'existence permet de visualiser la répartition spatiale des FGT0. Il met en exergue des disparités plus marquées au niveau des sous-préfectures qu'au niveau des 17 préfectures, Bangui y compris.

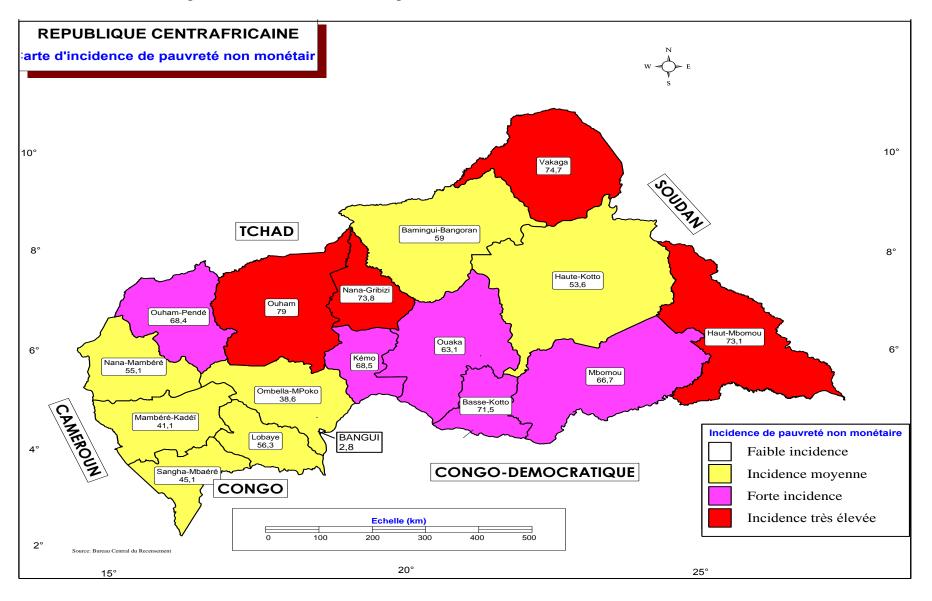
La carte ci-dessous met en évidence les disparités entre les sous-préfectures du point de vue de l'incidence de pauvreté. Elle présente l'avantage de faciliter le ciblage des sous-préfectures pauvres et aussi des villages pauvres lorsqu'on descend à un niveau plus fin.

Pour affiner le ciblage des sous-préfectures pauvres, on a aussi calculé l'indicateur *de* Kakwani (1988) dont Vodounou (2003) a étudié les propriétés asymptotiques. Dans cette optique, on s'est placé dans le contexte où les autorités centrafricaines ont une plus *grande* aversion pour la pauvreté en choisissant comme statistique le rapport des indices de sévérité des sous-préfectures à celui du niveau national.

L'indicateur de ciblage et la statistique de test sont présentés en annexe. A titre d'illustration, on peut noter que si l'on considère les préfectures, seules les 11 suivantes seront ciblées en priorité dans une perspective de réduction de pauvreté. Il s'agit de Ouham-Pende, Ouham, Kémo, Nana-Gribizi, Ouaka, Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Vakaga, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou. Elles peuvent être ordonnées par ordre décroissant de l'indice de sévérité pour hiérarchiser la priorité d'intervention.

Le ciblage des préfectures cachent des disparités au niveau des sous-préfectures. Si l'on ne s'intéresse pas aux préfectures moins pauvres, on peut commettre des erreurs dans le ciblage des sous-préfectures. A titre d'illustration, les préfectures Ombella-M'Poko et Lobaye ne sont pas ciblées avec l'indicateur de ciblage. Elles comportent néanmoins des sous-préfectures plus pauvres que l'on pourrait bien ciblées comme Bogangolo, Mongoumba et Boganda. Lorsqu'une préfecture est ciblée à l'aide de la statistique de test,, on note que les sous-préfectures le sont aussi [annexe]

Carte 4.2 : Incidence de la pauvreté non monétaire selon la préfecture



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Malgré l'importance des ressources naturelles dont elle dispose, les choix politiques peu prudents, l'enclavement, la gestion irrationnelle et moins transparente des ressources publiques, les crises à répétition ont plongé la RCA dans un marasme économique sans précédent. De ce fait, maints individus sont dans l'incapacité de mener une vie décente. La présente étude est une contribution de l'UNFPA à la compréhension des multiples facettes de la pauvreté –nécessaire pour orienter les nouvelles réformes en vue de promouvoir le changement social-, en s'appuyant principalement sur les données du RGPH.

L'étude considère que la pauvreté a fondamentalement un caractère multidimensionnel puisqu'il est non seulement fonction de l'accès à des biens et services tangibles, mais également de l'accès à des droits politiques et sociaux. Dans le cadre de la présente étude, l'effort a consisté à mesurer la pauvreté dans une optique non monétaire. En effet, il existe des fondements théoriques suffisants pour considérer que les caractéristiques de l'habitation, le confort du logement et les biens d'équipement du ménage constituent une bonne approximation du bien-être. De ce fait, deux mesures ont été adoptées. Dans un premier temps, la pauvreté est appréhendée à travers une mesure micro-multidimensionnelle fondée sur l'indice de richesse des ménages ou des individus. Dans un second temps, au niveau macro-économique l'évaluation de l'IPH-1 par l'agrégation de trois indicateurs —taux d'analphabétisme des adultes, taux de mortalité infanto-juvénile, pourcentage des personnes privées d'accès à l'eau potable- a permis de mesurer les déficits des ménages en termes de besoins essentiels.

La démarche adoptée a permis de distinguer trois types de pauvreté non monétaire : une pauvreté en infrastructure de base, une pauvreté en confort et équipement, et une pauvreté traduite par une vulnérabilité de l'existence humaine par les manques en termes d'accès à la santé, à l'éducation, l'eau potable et l'assainissement adéquat.

D'une part, les résultats obtenus montrent que les ménages pauvres occupent des habitations construites avec des matériaux rudimentaires; vivent dans un environnement sanitaire précaire caractérisé par le faible accès à l'eau potable et à l'assainissement adéquat, un fort taux d'utilisation du bois pour l'éclairage et la cuisson, un très faible taux d'équipement qui se limite essentiellement au vélo, la poste radio et la pirogue. D'autre part, la plupart des résultats obtenus confirment ceux des travaux réalisés sur la base de l'approche monétaire (EP94, EIBC95/96, ECVU/ECVR 2003).

La pauvreté non monétaire affecte environ 50% de la population centrafricaine et a une importante dimension rurale (70,4%) en particulier dans les ménages jeunes, monoparentaux, ceux dirigés par les femmes. Les régions les plus touchées sont la région 3, la région 6, la région 4 et la région 5. Cette persistance du niveau élevé de la pauvreté, conséquence d'une faible croissance économique et des politiques publiques génératrices de distorsions (comme celles qui pénalisent le secteur de l'agriculture et négligent les infrastructures rurales), favorise la croissance démographique rapide et les migrations vers les villes économiquement prospères.

La pauvreté semble avoir une influence négative sur la stabilité conjugale : les ruptures d'union sont fréquemment observées dans les ménages plus pauvres et pauvres, en particulier chez les femmes.

Par rapport à l'activité économique, l'offre de travail est plus prononcée dans les ménages plus pauvres et pauvres. A l'inverse, le chômage qui est plus important en milieu urbain, est trois fois plus élevé dans les ménages non pauvres. Par rapport à la situation dans la profession du chef de ménage, les résultats montrent que les indépendants plus pauvres et pauvres sont deux fois plus nombreux que les riches et les plus riches. De même, les chefs de ménage exerçant dans la branche agriculture, chasse, sylviculture, pêche, pisciculture, aquaculture, en particulier les femmes sont les plus affectés par la pauvreté non monétaire.

En matière d'instruction, l'incidence de la pauvreté non monétaire est plus prononcée dans les ménages dont le chef n'a jamais été à l'école. C'est aussi dans ces ménages que les enfants âgés de 6-11 ans ont moins de chances de fréquenter l'école.

S'agissant de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, les enfants issus des ménages plus pauvres et pauvres courent plus de risque de mourir que ceux vivants dans les ménages aisés. Toutefois, les enfants des ménages plus pauvres et pauvres du milieu urbain présentent des risques de décès plus élevés que leurs homologues du milieu rural. Ce résultat montre qu'en dépit de la concentration des infrastructures et équipements sanitaires, ainsi que du personnel de santé en milieu urbain, l'environnement sanitaire est plus défavorable en milieu urbain et nécessite un renforcement des activités d'assainissement.

Enfin, l'analyse de la pauvreté humaine et de la carte de la pauvreté non monétaire révèle d'une part que les manques en termes d'éducation, de santé, d'eau potable sont très prépondérants en milieu rural et dans trois régions (1, 2 et 3); d'autre part, onze (11) préfectures doivent êtres ciblées en priorité dans une perspective de réduction de pauvreté. Il s'agit de Ouham-Pendé, Ouham, Kémo, Nana-Gribizi, Ouaka, Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Vakaga, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou.

Au regard des résultats auxquels l'étude a abouti, plusieurs recommandations méritent d'être formulées dans le cadre de la formulation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Premièrement, une priorité doit être accordée à la création de la richesse. Dans cette optique, un accent particulier doit être mis sur le milieu rural qui se trouve aussi bien affectée par la pauvreté monétaire et non monétaire. Les activités dans lesquels les pauvres ruraux rencontrent plus de difficultés doivent être privilégiées. Il s'agit principalement des activités relevant de l'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture. Au niveau du milieu urbain, bien que les résultats montrent que l'incidence de la pauvreté non monétaire demeure faible, une attention particulière doit être accordée aux ménages de Bangui, car les données de l'ECVU et ECVR ont montré que la pauvreté monétaire en milieu urbain était beaucoup plus expliquée par la pauvreté au niveau de Bangui.

Deuxièmement la stratégie doit aussi être axée sur le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base. A cet effet, les infrastructures doivent être orientées en priorité vers la zone rurale pour améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base. Les domaines à privilégier sont : l'éducation, la santé, l'eau potable, l'énergie, l'habitation, l'assainissement et le transport. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il doit bénéficier largement aux agriculteurs, aux éleveurs, aux pêcheurs, aux chasseurs, pisciculteurs, aquaculteurs, aux jeunes et aux femmes. Par ailleurs, une stratégie d'intervention régionale, doit cibler prioritairement les régions 3, 4, 5 et 6, notamment les préfectures de l'Ouham-Pende, l'Ouham, la Kémo, la Nana-Gribizi, la Ouaka, la Bamingui-Bangoran, la Haute-Kotto, la Vakaga, la Basse-Kotto, le Mbomou et le Haut-Mbomou.

Troisièmement, compte tenu du caractère exhaustif du Recensement Général de la Population, il est urgent l'élaboration du Cadre Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) prenne en compte les résultats de la présente étude pour un meilleur ciblage des actions à mener.

Le Gouvernement doit impérativement finaliser le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) non seulement pour mobiliser les ressources provenant de l'initiative PPTE mais pour une meilleure coordination des actions en faveur des pauvres.

Étant donné que les actions à mener dépassent les possibilités des ménages, l'État, la Société Civile et les partenaires techniques et financiers doivent œuvrer à mettre à la disposition de ceux-ci, les infrastructures nécessaires pour leurs permettre d'élargir leurs possibilités de choix, de s'épanouir et d'améliorer leurs conditions de vie.

L'État doit également créer les conditions nécessaires permettant aux ménages d'exploiter pleinement et de façon optimale ces infrastructures.

La société civile doit sensibiliser davantage et inciter les ménages à utiliser les infrastructures mises à leurs dispositions.

En termes de politique économique, les interventions doivent être ciblées en zone rurales. En milieu urbain où les populations sont confrontées beaucoup plus à la pauvreté monétaire, les interventions doivent favoriser l'accès à l'emploi.

BIBLIOGRAPHIE

Adan S., 1997, Baisse de la fécondité en situation de pauvreté absolue : Aspects paradoxaux du changement démographique au Bangladesh, in CHASTELAND J.-C et CHESNAIS J-C., La population du Monde, Travaux et Documents de l'INED, Cahier n° 139, INED-PUF, Paris, pp. 41-75.

Anand Sudhir, Morduch J., 1995 "Population and Poverty ", Seminar on Demography and Poverty, Florence, March 1995 Liège, UIESP.

Banque Mondiale, **1990**, rapport sur le développement du monde 1990. La pauvreté, Banque Mondiale, Washington D.C.

Basu A, 1995: Women, Poverty and demographic Change: Some Possible interrelationships over Space and Time, in IUSSP, Seminar on Wome, Poverty and Demographic Change, Oaxaca, Mexico, October 1994, IUSSP, Liège, 18p.

Basu A., 1986: Birth Control by Assetless Workers in Kerala : The Possibility of a Poverty Induced Fertility Transtion, Development and Change, vol. 17, pp.265-282.

Basu Alaka, 1995: Women, Poverty and demographic change: some possible interrelationships over space and time, Seminar on Women, Poverty and demographic change, Oaxaca, October 1995, Liège, UIESP

Filmer, Deon and Lant Pritchett., 2001: Estimating Wealth Effects Without Expenditure Data or Tears: An Application of Educational Enrollment in States of India. *Demography* 38(1), 115-132.

Foster J. E. Greer J. et E. Thorbecke, 1984: A class of decomposable poverty measures" Econometrica, vol. 52, 761-776

Greer, Joel and Erik Thorbecke, 1986: A Methodology for Measuring Food Poverty Applied to Kenya, *Journal of Development Economics*, 24(1), pp. 59-74.

Hammer, Jeffrey, 1998: Health Outcomes Across Wealth Groups in Brazil and India. Mimeo. DECRG, The World Bank. Washington, DC.

Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, 2002 : Rapport sur l'étude sur les conditions de vie des ménages en milieu rural, ECVR2.

INSAE, 2000 : Rapport sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain, ELAM9.

Jolliffe I.,1986: Principal Component Analysis. Sringer-Verlag: New York, NY.

Kouye P, Longfielf K., and al., 2000 : Les services de santé reproductive: une évaluation de l'utilisation clinique et des besoins parmi les jeunes en Côte d'Ivoire, in Santé Familiale et Prévention du Sida, 124 pages

Lanjouw, P. and M. Ravallion.,1995: 'Poverty and household size', *The Economic Journal*, 105(433), pp. 1415-34.

Lawley, D. and A. Maxwell., 1971: Factor Analysis as a Statistical Method. London: Butterworth & Co.

Mahmood Hasan Khan, 2001: 'La pauvreté rurale dans les pays en développement. Orientation pour l'action'. FMI, Washington.

PNUD, 2000 : « La pauvreté au Comores : Concepts, mesure et analyse ». Bureau International du Trvail.

Sahn, David. 1989: Seasonal Variability in Third World Agriculture: The Consequences for Food Security. Editor. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

Sahn, David, and David Stifel. 2001: Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data, Cornell Food and Nutrition Policy Program Working Paper, No. 97. Ithaca, NY.

Thu D., Gendreau F. et Nozawa M., 1998: Transition vers l'économie de marché, pauvreté et changements démographiques au Vietnam, in AUPELF-UREF, Actes des secondes journées scientifiques du réseau démographique de *l'Aupelf-Uref* sur « Crises, pauvreté et changements démagraphiques dans les pays du Sud ». Ouagadougou, novembre 1996, AUPELF-UREF, Paris

UNICEF, 2004 : « L'enfant en Centrafrique : Famille, Santé, Scolarité, Travail ». Ed. Karthala.

Vodounou C., 2002: "Pauvreté, Croissance et Ciblage géographique: propriétés asymptotiques des estimateurs des élasticités avec application au Bénin", Document de travail, Mimap 2002

Vodounou et Ahovey, 2002 : "Pauvreté et fécondité au Bénin", Revue d'Economie et de Statistique, Insae

Vodounou C., 2003 : Niveau de vie des populations et santé de la reproduction, à paraître dans "l'Etat de la Santé de la Reproduction au Bénin" édition 2002

Vodounou C., 2003 : "Pauvreté fondée sur les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation au Bénin', Tome 4 Analyse des résultats du RGPH3, Insae

Wodon, Quentin.,1998: Micro Determinants of Consumption, Poverty, Growth and Inequality in Bangladesh, draft. Washington, D.C.: World Bank.

Tableaux complémentaires

Tableau A1 : Regroupement des modalités pour l'ACM finale, RGPH 2003

Variables	Modalités initiales	Regroupement des modalités
1. Modèle d'habitation	Maison simple (1)	1+valeur manquante
	Maison avec appartement (2)	2
	Ensemble maison (3)	3
	Bâtiment à étage sans appartement (4)	6
	Bâtiment à étage avec appartement (5)	4+5+7
	Habitat campement (6)	71317
	Autre (7)	
2. Matériaux du mur	Paille (1)	1
2. Wateriaux du mui	Terre battue (2)	2+3+valeur manquante
	Brique en terre (3)	_
		4
	Bois (4)	5+6+7
	Agglo (5)	8
	Brique cuite (6)	
	Cailloux (7)	
	Autre (8)	_
3. Matériaux du toit	Béton armé (1)	1+3
	Tôle (2)	2+valeur manquante
	Tuile (3)	4+5+6
	Paille (4)	7
	Bambou (5)	
	Terre (6)	
	Autre (7)	
4. Matériaux du sol	Terre battue (1)	1+2+valeur manquante
	Planche (2)	3
	Ciment (3)	4+5+6
	Carreaux (4)	
	Marbre (5)	
	Autre (6)	
5. Type de logement	Dur (1)	1+2
	Semi-dur (2)	3
	Traditionnel amélioré (3)	4+valeurs manquantes
	Traditionnel simple (4)	5
	Autre 55)	
6. Principale source d'eau de	·	1+2+3
boisson	Eau de robinet dans la cours (2)	4+5+6
	Borne fontaine/kiosque (3)	9+10+11+valeur manquante
	Puits à pompe/forage (4)	7+8+12+13
	Puits protégés (5)	1
	Eau de pluie (6)	
	Eau en bouteille (7)	
	Puits non protégés (8)	
	Source non protégées (9)	
	Mare/fleuve/cours d'eau (10)	
	Camion citerne/vendeur d'eau 511)	
	Autre (12)	
	Auuc (12)	

Variables	Modalités initiales	Regroupement des modalités
7. Lieu d'aisance	Chasse d'eau avec égout/fosse	1+2+3+4
	septique (1)	5
	Latrines à évacuation (2)	6+7+8+valeur manquante
	Latrines traditionnelles améliorées (3)	9
	Trou ouvert (4)	
	Seau (5)	
	Latrines traditionnelles (6)	
	Nature (7)	
	Autre (8)	
8. Principal mode d'éclairage	Pétrole (1)	1+valeur manquante
	Gaz (2)	2
	Electricité (3)	3
	Bois (4)	4
	Autre (5)	5
10. Poste radio	Oui	Oui
	Non	Non
11. Téléviseur	Oui	Oui
	Non	Non
12. Foyer amélioré	Oui	Oui
	Non	Non
13) Réchaud à pétrole	Oui	Oui
	Non	Non
14) Mobylette	Oui	Oui
	Non	Non
15) Téléphone	Oui	Oui
	Non	Non
16) Fer à repasser	Oui	Oui
	Non	Non
17) Pousse	Oui	Oui
	Non	Non
18) Automobile	Oui	Oui
	Non	Non

Encadré 1 : Indices de pauvreté et indicateur de ciblage

Indices de pauvreté

Les indices de pauvreté utilisés sont ceux de la classe de Foster et al. (1984). Ils sont définis par :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^{N} (1 - \frac{y_i}{z})^{\alpha}$$

où α est le paramètre d'aversion pour la pauvreté. Si $\alpha=0$ alors P0 est l'incidence de pauvreté ; si $\alpha=1$ P1 est l'indice de profondeur de pauvreté et si $\alpha=2$ P2 est l'indice de sévérité ; il permet d'apprécier l'inégalité parmi les pauvres.

Indicateur de ciblage des sous-préfectures plus pauvres

Le ciblage d'une sous-préfecture est fondé sur l'indicateur de Kakwani (1988) dont Vodounou (2003) a étudié les propriétés asymptotiques. Cet indicateur est donné par

$$\stackrel{\hat{}}{T}_{k,P_{\alpha}} = \frac{\stackrel{\hat{}}{P}_{k,\alpha-1}}{\stackrel{\hat{}}{P}_{\alpha-1}} \quad si \quad \alpha > 0 \quad \text{et} \quad \stackrel{\hat{}}{T}_{k,P_{\alpha}} = \frac{\stackrel{\hat{}}{f}_{k}(z)}{\stackrel{\hat{}}{f}(z)} \quad si \quad \alpha = 0 \quad \text{où k est l'indice de la sous-préfecture}$$

(ou du groupe) ciblé, $\stackrel{\widehat{P}}{P}_{k,\alpha-1}$ l'indice de pauvreté du groupe k, $\stackrel{\widehat{P}}{P}_{\alpha-1}$ l'indice de pauvreté nationale, $\stackrel{\widehat{f}}{f}_k(z)$ la valeur au seuil de pauvreté de la fonction de densité de l'indicateur de niveau de vie (dépense par équivalent-adulte ou indice composite de richesse) du groupe k et $\stackrel{\widehat{f}}{f}(z)$ celle calculée en considérant la fonction de densité de l'ensemble des groupes ou des sous-préfectures.

S'appuyant sur le fait que le choix des valeurs élevées de α traduit une plus grande aversion pour la pauvreté, $\alpha=3$ a été retenu pour le calcul de l'indicateur de ciblage. On suppose ainsi que les autorités centrafricaines sont plus averses à la pauvreté.

La statistique utilisée pour le ciblage est donnée par $\left(\stackrel{\circ}{T}_{k,P_{\alpha}}-1\right)/\sqrt{Vas\left(\stackrel{\circ}{T}_{k,P_{\alpha}}\right)}$ avec

$$N \times Vas\left(\hat{T}_{k,P_{\alpha}}\right) = \frac{1}{\hat{P}_{\alpha-1}} \left[\hat{P}_{k,2(\alpha-1)} - \hat{P}_{k,\alpha-1}^{2}\right] + \frac{\hat{P}_{k,\alpha-1}^{2}}{\hat{P}_{\alpha-1}} \left[P_{2(\alpha-1)} - \hat{P}_{\alpha-1}^{2}\right]$$

$$-2\frac{\stackrel{^{\wedge}}{P}_{k,\alpha-1}}{\stackrel{^{\wedge}}{P}_{\alpha-1}}\left[\omega_{k}\stackrel{^{\wedge}}{P}_{k,\alpha-1}-\stackrel{^{\wedge}}{P}_{\alpha-1}\right]$$

La sous-préfecture est ciblée dès que la statistique $\binom{\hat{r}_{k,P_{\alpha}}-1}{\sqrt{Vas\binom{\hat{r}_{k,P_{\alpha}}}{T_{k,P_{\alpha}}}}}$ dépasse -1,64.

58

Tableau A2 : Profil de pauvreté des préfectures, RGPH 2003

Préfecture	Poids	Incidence de	CTR	Profondeur de	CTR	Sévérité de	CTR
rielectule	démographique	pauvreté	CIK	pauvreté	CIK	pauvreté	CIK
Ombella-M'Poko	9.65	38.6	7.4	0.167	5.8	0.102	5.0
		(0.088)		(0.000)		(0.000)	
Lobaye	6.94	56.3	7.8	0.268	6.7	0.173	6.1
•		(0.106)		(0.001)		(0.001)	
Mambéré-Kadéï	9.14	41.1	7.5	0.183	6.1	0.113	5.2
		(0.092)		(0.001)		(0.000)	
Nana-Mambéré	5.84	55.1	6.4	0.265	5.6	0.170	5.0
		(0.116)		(0.001)		(0.001)	
Sangha-Mbaéré	2.82	45.1	2.5	0.198	2.0	0.124	1.8
		(0.167)		(0.001)		(0.001)	
Ouham-Pendé	10.33	68.4	14.1	0.386	14.4	0.272	14.3
		(0.081)		(0.001)		(0.001)	
Ouham	8.88	79.0	14.0	0.506	16.3	0.389	17.5
		(0.077)		(0.001)		(0.001)	
Kémo	3.15	68.5	4.3	0.356	4.1	0.234	3.7
		(0.147)		(0.001)		(0.001)	
Nana-Gribizi	2.78	73.8	4.1	0.457	4.6	0.341	4.8
		(0.148)		(0.001)		(0.001)	
Ouaka	7.09	63.1	8.9	0.353	9.1	0.249	9.0
		(0.102)		(0.001)		(0.001)	
Bamingui-Bangoran	1.22	59.0	1.4	0.335	1.5	0.247	1.5
		(0.251)		(0.002)		(0.002)	
Haute- Kotto	2.22	53.6	2.4	0.287	2.3	0.205	2.3
		(0.188)		(0.001)		(0.001)	
Vakaga	1.20	74.7	1.8	0.508	2.2	0.425	2.6
		(0.223)		(0.002)		(0.002)	
Basse- Kotto	6.51	71.5	9.3	0.455	10.7	0.355	11.7
		(0.100)		(0.001)		(0.001)	
Mbomou	4.22	66.7	5.6	0.426	6.5	0.336	7.2
		(0.129)		(0.001)		(0.001)	
Haut- Mbomou	1.19	73.1	1.7	0.442	1.9	0.325	2.0
		(0.229)		(0.002)		(0.002)	
Bangui	16.80	2.8	0.9	0.004	0.2	0.001	0.1
		(0.023)		(0.000)		(0.000)	
Total	100	50.2	100	0.276	100	0.197	100
		(0.028)		(0.000)		(0.000)	

Tableau A3 : Proportion de la population sans accès à l'eau potable, taux d'analphabétisme des 15 ans et plus, taux de mortalité infanto-juvénile et indice de pauvreté humaine par préfecture

	Proportion Population pas	Taux d'analphabétisme		
Préfecture	eau potable	15 ans et plus	TMIJ	IPH
Ombella-M'Poko	30.5	49.9	182	37.5
Lobaye	42.7	59.4	261	46.7
Mambéré-Kadéï	50.4	62.5	202	50.2
Nana-Mambéré	51.7	72.6	189	56.0
Sangha-Mbaéré	43.7	58.3	238	46.2
Ouham-Pende	26.7	70.5	233	50.3
Ouham	29.2	71.6	284	51.7
Kémo	33.0	64.1	253	47.2
Nana-Gribizi	31.8	63.6	275	46.9
Ouaka	43.4	61.3	248	47.8
Bamingui-Bangoran	36.6	68.5	239	50.4
Haute- Kotto	48.7	59.9	228	48.5
Vakaga	65.9	76.6	238	63.0
Basse- Kotto	81.5	67.3	309	66.4
Mbomou	61.2	58.4	232	52.8
Haut- Mbomou	58.4	64.3	256	54.4
Bangui	6.9	21.5	156	16.7
Total	37.2	56.1	220.0	43.0

Tableau A4 : Proportion de la population sans accès à l'eau potable, taux d'analphabétisme des 15 ans et plus, taux de mortalité infanto-juvénile brut, taux de mortalité infanto-juvénile ajusté et indice de pauvreté humaine par sous-préfecture

Sous -Préfecture	Proportion Population pas eau potable (%)	Taux d'analphabétisme des 15 ans et plus (%)	TMIJ (‰)	IPH(%)
Bimbo	25.9	39.5	174.3	30.4
Damara	45.0	61.6	137.3	47.8
Bogangolo	66.7	68.2	179.6	59.1
Boali	30.1	62.9	132.2	45.3
Bossembele	32.9	69.9	237.5	50.7
Yaloke	34.5	66.6	229.4	48.8
Mbaiki	35.0	55.1	252.4	42.3
Mongoumba	45.0	61.6	398.1	50.6
Boda	42.3	56.7	227.7	44.8
Boganangone	69.1	74.6	236.2	63.2
Boganda	67.0	79.7	275.3	65.1
Berberati	34.4	57.8	208.9	43.3
Gamboula	52.7	63.3	143.6	51.2
Carnot	44.4	68.2	291.5	52.3
Amada Gaza	98.5	76.2	64.3	77.5
Sosso Nakombo	73.6	55.4	13.6	57.4
Dede-Mokouba	66.6	60.7	379.1	57.6
Gadzi	73.3	61.9	88.3	59.5
Bouar	43.8	68.2	184.1	51.4
Baoro	50.4	78.2	143.3	58.8
Baboua	59.5	72.0	115.3	58.0
Abba	79.6	89.3	474.5	76.1
Nola	39.8	57.4	263.2	44.8
Bambio	72.8	60.4	201.6	58.9
Bayanga	41.1	62.7	71.6	47.2
Bozoum	36.0	60.5	178.6	45.0
Bocaranga	36.4	73.6	215.8	53.4
Koui	42.2	83.9	118.4	60.6
Paoua	19.7	68.1	296.8	48.8
Ngaoundaye	9.7	73.0	202.0	51.0
Bossemptele	76.4	76.2	255.8	67.1
Bossangoa	30.1	68.5	209.2	49.2
Nana Bakassa	32.9	71.1	448.7	54.5
Markounda	24.8	75.4	346.9	54.5
Nanga Boguila	8.5	71.3	558.0	56.3
Bouca	20.6	70.9	231.5	50.1
Batangafo	39.6	75.3	190.6	54.9
Kabo	31.0	76.2	352.0	55.6
Sibut	20.5	52.0	191.4	37.3
Dekoa	26.9	67.1	406.4	50.6
Mala	27.1	72.8	193.0	51.6
Ndjoukou	59.5	72.0	184.8	58.2
Kaga Bandoro	35.1	65.6	293.6	48.9
Mbres	17.0	54.9	172.9	38.8
Bambari	38.8	54.5	294.1	43.4
Bakala	80.9	72.4	55.3	67.2

Sous -Préfecture		Taux d'analpha-bétisme	TMIJ (‰)	IPH(%)
	pas eau potable (%)	des 15 ans et plus (%)		
Grimari	44.6	67.3	281.4	51.7
Kouango	46.4	65.6	229.1	50.8
Ippy	42.2	64.4	157.9	48.7
Ndele	38.9	70.8	221.1	52.1
Bamingui	24.5	57.1	329.9	42.9
Bria	48.6	59.0	239.4	48.1
Ouadda	41.8	62.7	212.3	47.9
Yalinga	71.6	63.6	95.7	59.3
Birao	66.5	77.6	237.0	63.7
Ouanda Djalle	57.6	65.1	249.8	54.4
Mobaye	75.4	69.1	362.7	64.5
Alindao	81.5	68.6	290.8	66.6
Kembe	79.5	61.6	353.5	63.8
Mingala	88.9	66.0	229.3	69.4
Zangba	89.5	75.9	374.1	73.8
Satema	78.9	57.0	139.0	60.9
Bangassou	49.7	48.4	228.8	43.6
Ouango	78.4	68.1	282.3	64.9
Gambo	73.7	69.5	183.6	62.8
Rafai	58.9	66.4	139.8	55.0
Bakouma	50.7	54.6	245.3	46.8
Obo	68.4	67.3	270.8	59.9
Bambouti	100.0	82.7	483.4	82.4
Zemio	42.6	59.3	238.6	46.4
Djemah	68.6	69.8	132.1	60.5
1er	5.3	5.2	68.3	5.9
Arrondissement				
2e Arrondissement	6.0	18.6	140.9	14.7
3e Arrondissement	5.7	31.4	168.6	22.9
4e Arrondissement	4.9	18.4	134.1	14.3
5e Arrondissement	9.4	17.9	145.6	14.8
6e Arrondissement	10.2	20.4	143.0	16.1
7e Arrondissement	8.5	33.3	180.2	24.4
8e Arrondissement	3.3	18.1	202.3	16.8
Total	37.2	56.1	220.0	43.0

Tableau A5 : Proportion de la population sans accès à l'eau potable, taux d'analphabétisme des 15 ans et plus, taux de mortalité infanto-juvénile et indice de pauvreté humaine par région, RGPH2003

Région	Proportion Population pas eau potable (%)	Taux d'analphabétisme des 15 ans et plus (%)	TMIJ (‰)	IPH (%)
Région 1	35.6	53.8	210	41.2
Région 2	49.8	65.1	202	51.4
Région 3	27.8	71.0	223	50.7
Région 4	38.4	62.4	250	47.2
Région 5	50.0	65.9	227	52.0
Région 6	72.0	63.8	265	60.1
Bangui	6.9	21.5	156	16.7
Total	37.2	56.1	220.0	43.0

Tableau A6: Taux net de scolarisation des enfants de 6-11ans par préfecture, RGPH 2003

Préfecture	TNS des 6-11ans(%)
Ombella-M'Poko	47.1
Lobaye	42.6
Mambéré-Kadéï	32.1
Nana-Mambéré	31.3
Sangha-Mbaéré	44.6
Ouham-Pende	23.8
Ouham	23.1
Kémo	32.4
Nana-Gribizi	29.9
Ouaka	35.9
Bamingui-Bangoran	46.5
Haute- Kotto	34.8
Vakaga	16.8
Basse- Kotto	22.1
Mbomou	40.2
Haut- Mbomou	56.3
Bangui	79.0
Total	40.4

Tableau A7 : Taux nets de scolarisation des enfants de 6-11ans par sous préfecture, RGPH 2003

Sous -Préfecture	TNS des 6-11ans (%)
Bimbo	57.7
Damara	37.5
Bogangolo	37.6
Boali	37.2
Bossembele	32.1
Yaloke	24.0
Mbaiki	48.6
Mongoumba	55.8
Boda	38.0
Boganangone	18.2
Boganda	19.5
Berberati	39.4
Gamboula	35.1
Carnot	30.4
Amada Gaza	13.3
Sosso Nakombo	29.3
Dede-Mokouba	49.2
Gadzi	15.3
Bouar	35.0
Baoro	27.1
Baboua	30.9
Abba	17.4
Nola	43.6
Bambio	45.6
Bayanga	51.7
Bozoum	28.0
Bocaranga	21.3
Koui	16.5
Paoua	20.8
Ngaoundaye	32.0
Bossemptele	19.4
	31.2
Bossangoa Nana Bakassa	21.9
Markounda	26.8
Nanga Boguila	24.8
Bouca	23.3
Batangafo	13.3
Kabo	15.5
Sibut	45.8
Dekoa	28.3
Mala	25.5
Ndjoukou	22.9
Kaga Bandoro	26.1
Mbres	48.6
Bambari	43.5
Bakala	44.6
Grimari	29.4
Kouango	24.3

Sous -Préfecture	TNS des 6-11ans (%)
Ірру	37.4
Ndele	42.5
Bamingui	67.8
Bria	36.3
Ouadda	32.8
Yalinga	19.5
Birao	14.9
Ouanda Djalle	41.0
Mobaye	20.9
Alindao	27.8
Kembe	25.7
Mingala	12.2
Zangba	15.7
Satema	26.2
Bangassou	53.4
Ouango	23.5
Gambo	27.2
Rafai	56.4
Bakouma	41.0
Obo	54.6
Bambouti	3.7
Zemio	59.4
Djemah	66.9
1er Arrondissement	89.8
2e Arrondissement	82.9
3e Arrondissement	68.8
4e Arrondissement	82.4
5e Arrondissement	81.8
6e Arrondissement	78.3
7e Arrondissement	72.9
8e Arrondissement	81.7
Total	40.4

Tableau A8 : Taux nets de scolarisation des enfants de 6-11ans par région, RGPH 2003

Région	TNS des 6-11ans (%)
Région 1	45.2
Région 2	33.8
Région 3	23.5
Région 4	33.8
Région 5	32.8
Région 6	31.4
Bangui	79.0
Total	40.4

Tableau A9 : Proportion de la population sans accès à l'eau potable, taux d'analphabétisme des 15 ans et plus, taux de mortalité infanto-juvénile et indice de pauvreté humaine par milieu de résidence, RGPH2003

Milieu de résidence	Proportion Population pas eau potable (%)	Taux d'analphabétisme des 15 ans et plus (%)	TMIJ (‰)	IPH (%)
Urbain	14.6	34.9	188	25.9
Rural	51.0	69.6	238	54.4
Total	37.2	56.1	220	43.0

Tableau A10 : Carte de pauvreté des régions, RGPH 2003

Distant	D (0/)	D (0/)	D (0/)	Eau non				
Région	$P_0(\%)$	$P_1(\%)$	$P_2(\%)$	TNS_6-11ans (%)	potable (%)	IPH (%)		
Région 1	46.0	20.9	13.2	45.2	35.6	41.2		
Région 2	46.3	21.2	13.3	33.8	49.8	51.4		
Région 3	73.3	44.2	32.6	23.5	27.8	50.7		
Région 4	66.7	37.6	26.5	33.8	38.4	47.2		
Région 5	60.5	35.7	27.3	32.8	50.0	52.0		
Région 6	69.9	44.3	34.5	31.4	72.0	60.1		
Bangui	2.8	0.4	0.1	79.0	6.9	16.7		

Tableau A11 : Carte de pauvreté des préfectures, RGPH 2003

Préfecture	P0(%)	P1(%)	P2(%)	TNS_6-11ans(%)	Eau non potable(%)	IPH(%)
Ombella-M'Poko	38.6	16.7	10.2	47.1	30.5	37.5
Lobaye	56.3	26.8	17.3	42.6	42.7	46.7
Mambéré-Kadéï	41.1	18.3	11.3	32.1	50.4	50.2
Nana-Mambéré	55.1	26.5	17.0	31.3	51.7	56.0
Sangha-Mbaéré	45.1	19.8	12.4	44.6	43.7	46.2
Ouham-Pende	68.4	38.6	27.2	23.8	26.7	50.3
Ouham	79.0	50.6	38.9	23.1	29.2	51.7
Kémo	68.5	35.6	23.4	32.4	33.0	47.2
Nana-Gribizi	73.8	45.7	34.1	29.9	31.8	46.9
Ouaka	63.1	35.3	24.9	35.9	43.4	47.8
Bamingui-Bangoran	59.0	33.5	24.7	46.5	36.6	50.4
Haute- Kotto	53.6	28.7	20.5	34.8	48.7	48.5
Vakaga	74.7	50.8	42.5	16.8	65.9	63.0
Basse- Kotto	71.5	45.5	35.5	22.1	81.5	66.4
Mbomou	66.7	42.6	33.6	40.2	61.2	52.8
Haut- Mbomou	73.1	44.2	32.5	56.3	58.4	54.4
Bangui	2.8	0.4	0.1	79.0	6.9	16.7

Tableau A12 : Carte de pauvreté des sous-préfectures, RGPH 2003

Sous -Préfecture	P ₀ (%)	P ₁ (%)	P ₂ (%)	TNS_6- 11ans(%)	Eau non Potable(%)	IPH(%)
Bimbo	27.9	10.9	06.5	57.7	25.9	30.4
Damara	57.3	27.0	17.0	37.7	45.0	47.8
Bogangolo	69.3	36.9	25.1	37.6	66.7	59.1
Boali	51.8	25.5	16.3	37.0	30.1	45.3
Bossembele	49.0	22.0	13.5	32.1	32.9	50.7
Yaloke	55.8	24.6	14.6	24.0	34.5	48.8
Mbaiki	55.0	26.4	17.5	48.6	35.0	42.3
Mongoumba	60.8	31.8	21.8	55.8	45.0	50.6
Boda	48.9	22.9	14.3	38.0	42.3	44.8
	66.3	28.0	16.2	18.2	69.1	63.2
Boganangone	66.3	32.8	20.9	19.5	67.0	65.1
Boganda Berberati	28.8	32.8 12.6	20.9 7.7	19.3 39.4	34.4	43.3
				39.4 35.1	54.4 52.7	
Gamboula	52.8	23.0	13.5			51.2
Carnot	36.3	17.5	11.5	30.4	44.4	52.3
Amada Gaza	67.9	32.9	20.8	13.3	98.5	77.5
Sosso Nakombo	55.7	21.4	12.0	29.3	73.6	57.4
Dede-Mokouba	51.1	21.8	12.6	49.2	66.6	57.6
Gadzi	58.4	24.9	15.0	15.3	73.3	59.5
Bouar	48.0	22.6	14.4	35.0	43.8	51.4
Baoro	55.0	24.5	15.2	27.1	50.4	58.8
Baboua	61.6	29.8	19.0	30.9	59.5	58.0
Abba	80.0	44.4	29.7	17.4	79.6	76.1
Nola	42.4	17.0	9.8	43.6	39.8	44.8
Bambio	56.1	30.5	22.3	45.6	72.8	58.9
Bayanga	53.4	29.2	21.3	51.7	41.1	47.2
Bozoum	51.2	27.5	19.5	28.0	36.0	45.0
Bocaranga	66.8	35.4	24.1	21.3	36.4	53.4
Koui	60.3	31.2	20.9	16.5	42.2	60.6
Paoua	75.8	45.5	33.7	20.8	19.7	48.8
Ngaoundaye	68.5	37.0	24.4	32.0	9.7	51.0
Bossemptele	75.2	43.8	32.2	19.4	76.4	67.1
Bossangoa	74.9	47.0	35.3	31.2	30.1	49.2
Nana Bakassa	84.1	50.1	35.9	21.9	32.9	54.5
Markounda	86.0	62.6	52.1	26.8	24.8	54.5
Nanga Boguila	85.3	55.4	42.5	24.8	8.5	56.3
Bouca	78.4	48.9	37.2	23.3	20.6	50.1
Batangafo	80.8	54.5	43.7	13.3	39.6	54.9
Kabo	76.7	50.8	40.2	15.5	31.0	55.6
Sibut	55.6	25.7	15.6	45.8	20.5	37.3
Dekoa	72.7	39.5	26.4	28.3	26.9	50.6
Mala	73.8	37.3	24.4	25.5	27.1	51.6
Ndjoukou	77.8	43.0	29.3	22.9	59.5	58.2
Kaga Bandoro	74.4	46.1	34.5	26.1	35.1	48.9
Mbres	71.3	43.6	32.5	48.6	17.0	38.8
Bambari	54.1	29.3	20.4	43.5	38.8	43.4
Bakala	80.5	54.4	45.0	44.6	80.9	67.2
Grimari	70.4	40.3	28.1	29.4	44.6	51.7

Sous -Préfecture	P ₀ (%)	P ₁ (%)	P ₂ (%)	TNS_6- 11ans(%)	Eau non Potable(%)	IPH(%)
Kouango	66.7	37.1	25.8	24.3	46.4	50.8
Ippy	71.8	40.5	29.3	37.4	42.2	48.7
Ndele	57.8	33.0	24.5	42.5	38.9	52.1
Bamingui	65.5	36.0	25.4	67.8	24.5	42.9
Bria	53.7	29.4	21.1	36.3	48.6	48.1
Ouadda	47.9	20.0	12.4	32.8	41.8	47.9
Yalinga	69.7	46.6	37.9	19.5	71.6	59.3
Birao	74.7	51.9	44.1	14.9	66.5	63.7
Ouanda Djalle	73.6	37.2	22.8	41.0	57.6	54.4
Mobaye	66.7	40.4	29.8	20.9	75.4	64.5
Alindao	68.9	42.5	32.5	27.8	81.5	66.6
Kembe	69.4	44.3	35.0	25.7	79.5	63.8
Mingala	80.0	54.2	44.5	12.2	88.9	69.4
Zangba	78.2	52.5	42.5	15.7	89.5	73.8
Satema	73.1	46.5	37.1	26.2	78.9	60.9
Bangassou	54.2	32.0	24.4	53.4	49.7	43.6
Ouango	75.0	49.8	39.9	23.5	78.4	64.9
Gambo	79.1	54.0	43.9	27.2	73.7	62.8
Rafai	80.9	59.5	50.3	56.4	58.9	55.0
Bakouma	65.5	37.5	27.3	41.0	50.7	46.8
Obo	76.7	44.8	31.8	54.6	68.4	59.9
Bambouti	87.0	72.8	65.6	3.7	100.0	82.4
Zemio	67.7	42.2	32.0	59.4	42.6	46.4
Djemah	72.8	49.1	38.6	66.9	68.6	60.5
1er Arrondissement	2.7	0.3	0.0	89.8	5.3	5.9
2e Arrondissement	1.9	0.4	0.2	82.9	6.0	14.7
3e Arrondissement	2.3	0.2	0.0	68.8	5.7	22.9
4e Arrondissement	2.9	0.4	0.2	82.4	4.9	14.3
5e Arrondissement	3.0	0.3	0.0	81.8	9.4	14.8
6e Arrondissement	3.3	0.3	0.1	78.3	10.2	16.1
7e Arrondissement	5.1	1.4	0.7	72.9	8.5	24.4
8e Arrondissement	1.7	0.1	0.0	81.7	3.3	16.8

Tableau A13 : Indices de pauvreté et indicateur de ciblage, RGPH 2003

Préfecture	Sous -Préfecture	P ₀ (%)	P ₁ (%)	P ₂ (%)	Indicateur de ciblage	(T-1)/se	Zone ciblée
Ombella- M'Poko	Bimbo	27.9	10.9	6.5	0.33	-574.65	0
	Damara	57.3	27.0	17.0	0.86	-70.16	0
	Bogangolo	69.3	36.9	25.1	1.27	100.28	1
	Boali	51.8	25.5	16.3	0.83	-89.47	0
	Bossembele	49.0	22.0	13.5	0.68	-188.42	0
	Yaloke	55.8	24.6	14.6	0.74	-156.50	0
	Total	38.6	16.7	10.2	0.52	-328.88	0
Lobaye	Mbaiki	55.0	26.4	17.5	0.89	-50.38	0
	Mongoumba	60.8	31.8	21.8	1.11	41.62	1
	Boda	48.9	22.9	14.3	0.72	-156.59	0
	Boganangone	66.3	28.0	16.2	0.82	-111.51	0
	Boganda	66.3	32.8	20.9	1.06	27.48	1
	Total	56.3	26.8	17.3	0.88	-57.55	0
Mambéré- Kadéï	Berberati	28.8	12.6	7.7	0.39	-485.01	0
	Gamboula	52.8	23.0	13.5	0.69	-205.63	0
	Carnot	36.3	17.5	11.5	0.58	-243.85	0
	Amada Gaza	67.9	32.9	20.8	1.05	24.68	0
	Sosso Nakombo	55.7	21.4	12.0	0.61	-271.87	0
	Dede-Mokouba	51.1	21.8	12.6	0.64	-249.23	0
	Gadzi	58.4	24.9	15.0	0.76	-135.83	0
	Total	41.1	18.3	11.3	0.57	-276.85	0
Nana - Mambéré	Bouar	48.0	22.6	14.4	0.73	-146.79	0
	Baoro	55.0	24.5	15.2	0.77	-121.45	0
	Baboua	61.6	29.8	19.0	0.96	-16.91	0
	Abba	80.0	44.4	29.7	1.51	176.39	1
	Total	55.1	26.5	17.0	0.86	-69.21	0
Sangha - Mbaéré	Nola	42.4	17.0	9.8	0.50	-386.10	0
	Bambio	56.1	30.5	22.3	1.13	47.22	1
	Bayanga	53.4	29.2	21.3	1.08	30.19	1
	Total	45.1	19.8	12.4	0.63	-218.15	0
Ouham Pende	Bozoum	51.2	27.5	19.5	0.99	-2.97	0
	Bocaranga	66.8	35.4	24.1	1.23	84.24	1
	Koui	60.3	31.2	20.9	1.06	24.98	1
	Paoua	75.8	45.5	33.7	1.71	197.25	1
	Ngaoundaye	68.5	37.0	24.4	1.24	96.82	1
	Bossemptele	75.2	43.8	32.2	1.64	179.61	1
	Total	68.4	38.6	27.2	1.38	129.31	1

Préfecture	Sous -Préfecture	P ₀ (%)	P ₁ (%)	P ₂ (%)	Indicateur de ciblage	(T-1)/se	Zone ciblée
Ouham	Bossangoa	74.9	47.0	35.3	1.79	210.83	1
	Nana Bakassa	84.1	50.1	35.9	1.82	228.77	1
	Markounda	86.0	62.6	52.1	2.65	300.42	1
	Nanga Boguila	85.3	55.4	42.5	2.16	265.71	1
	Bouca	78.4	48.9	37.2	1.89	224.11	1
	Batangafo	80.8	54.5	43.7	2.22	259.23	1
	Kabo	76.7	50.8	40.2	2.04	237.91	1
	Total	79.0	50.6	38.9	1.97	238.28	1
Kémo	Sibut	55.6	25.7	15.6	0.79	-117.56	0
	Dekoa	72.7	39.5	26.4	1.34	127.37	1
	Mala	73.8	37.3	24.4	1.24	94.13	1
	Ndjoukou	77.8	43.0	29.3	1.49	165.81	1
	Total	68.5	35.6	23.4	1.19	76.45	1
Nana-Gribizi	Kaga Bandoro	74.4	46.1	34.5	1.75	203.46	1
	Mbres	71.3	43.6	32.5	1.65	182.67	1
	Total	73.8	45.7	34.1	1.73	200.07	1
Ouaka	Bambari	54.1	29.3	20.4	1.04	14.38	1
	Bakala	80.5	54.4	45.0	2.29	257.48	1
	Grimari	70.4	40.3	28.1	1.43	143.11	1
	Kouango	66.7	37.1	25.8	1.31	109.60	1
	Ippy	71.8	40.5	29.3	1.49	149.19	1
	Total	63.1	35.3	24.9	1.27	93.82	1
Bamingui- Bangoran	Ndele	57.8	33.0	24.5	1.25	81.24	1
	Bamingui	65.5	36.0	25.4	1.29	100.58	1
	Total	59.0	33.5	24.7	1.25	84.25	1
Haute- Kotto	Bria	53.7	29.4	21.1	1.07	26.45	1
	Ouadda	47.9	20.0	12.4	0.63	-201.55	0
	Yalinga	69.7	46.6	37.9	1.92	211.87	1
	Total	53.6	28.7	20.5	1.04	16.04	1
Vakaga	Birao	74.7	51.9	44.1	2.24	247.15	1
	Ouanda Djalle	73.6	37.2	22.8	1.16	76.21	1
	Total	74.7	50.8	42.5	2.16	239.94	1
Basse- Kotto	Mobaye	66.7	40.4	29.8	1.52	154.47	1
	Alindao	68.9	42.5	32.5	1.65	175.66	1
	Kembe	69.4	44.3	35.0	1.78	194.36	1
	Mingala	80.0	54.2	44.5	2.26	256.70	1
	Zangba	78.2	52.5	42.5	2.16	247.02	1
	Satema	73.1	46.5	37.1	1.89	210.11	1
	Total	71.5	45.5	35.5	1.80	201.97	1
Mbomou	Bangassou	54.2	32.0	24.4	1.24	78.02	1
	Ouango	75.0	49.8	39.9	2.03	232.28	1
	Gambo	79.1	54.0	43.9	2.23	256.07	1
	Rafai	80.9	59.5	50.3	2.56	285.14	1
	Bakouma	65.5	37.5	27.3	1.39	123.72	1
	Total	66.7	42.6	33.6	1.71	182.12	1

Préfecture	Sous -Préfecture	P0(%)	P1(%)	P2(%)	Indicateur de ciblage	(T-1)/se	Zone ciblée
Haut- Mbomo	ou Obo	76.7	44.8	31.8	1.62	186.96	1
	Bambouti	87.0	72.8	65.6	3.33	336.72	1
	Zemio	67.7	42.2	32.0	1.62	173.88	1
	Djemah	72.8	49.1	38.6	1.96	227.65	1
	Total	73.1	44.2	32.5	1.65	186.09	1
Bangui	1er Arrondissement	2.7	0.3	0.0	0.00		0
	2e Arrondissement	1.9	0.4	0.2	0.01	-5583.78	0
	3e Arrondissement	2.3	0.2	0.0	0.00	-24659.77	0
	4e Arrondissement	2.9	0.4	0.2	0.01	-6191.69	0
	5e Arrondissement	3.0	0.3	0.0	0.00	-35556.68	0
	6e Arrondissement	3.3	0.3	0.1	0.00	-16818.39	0
	7e Arrondissement	5.1	1.4	0.7	0.04	-2847.31	0
	8e Arrondissement	1.7	0.1	0.0	0.00	-22968.06	0
	Total	2.8	0.4	0.1	0.01	-7590.49	0

Liste des cadres ayant participé à l'atelier de validation des rapports d'analyse thématique du RGPH03

Kadre Abdallah

Directeur Général au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Albertine Agoundoukoua

Directrice Générale au Ministère de la Communication

Guy Ankogui Mpoko

Professeur d'Université

Léon Baikoua

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Bainalago

Professeur d'Université

Festus Bakassa

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

J. Claude Beleka

Chargé de Mission aux Ministère de la Famille et des Affaires Sociales

Bokia Bendert

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Nick Lasset Bicko

Statisticien Démographe

Mathurin Bobossi

Directeur Technique du Projet P02

Chancy Deta

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Serge Don Ding

Expert au CTP-PAS

Gilbert Feikeram

Chef de Service au Ministère de l'Urbanisme

Pacome Gaba

ONAPHA

Léonnard Gotoas

Professeur d'Université

Christian Mustapha Issein

Directeur de la Comptabilité Nationale au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Kamayen

Professeur d'Université

Emmanuel Kitize

Médecin

Daniel Kosse

Cadre au Ministère des Finances

Marie Madeleine Koyangbo

Professeur d'Université

Jacqueline Madozein

Chargé de Mission au Ministère des Finances

Lucien Malebanda

Cadre au Ministère de l'Éducation Nationale

Annicet Malendele

Cadre au Ministère de la Santé et de la Population

Dominique Malo

Professeur d'Université

Maxime Mandas Ouche

Abel Mazido

Professeur d'Université

Guy Martin Mazoukandji

Expert au CTP-PAS

Eliane Mokodopo

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

Lambert Mossoua

Professeur d'Université

Ndolombaye

Elie Nembie

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Leon Ngambeye-Zameya

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

Félix Ngana

Professeur d'Université

Jean Christophe Ngrekamba

Secrétaire Général de la Croix Rouge Centrafricaine

Félix Oumarou

Cadre au Ministère du Monde Rural

Marie Josee Ouando

Joêl Parefa

Professeur d'Université

Guezewane Piki

Directeur Général au Ministère de l'Éducation Nationale

Pierre Poukale

Professeur d'Université

Thierry Poulizouh

Directeur Général des Statistiques

Marguerite Ramadan

Chargé de Mission au Ministère des Affaires Sociales

Sylvain Seledezon

Cadre au Ministère du Monde Rural

Marc Simba

Cadre à la Direction Générale de L'Hydraulique

Yvon Songuet

Chargé de Mission au Ministère des Finances

Yve Tainasse

Directeur du Village d'enfants SOS

Marie Josée Tongba

Cadre à la Mairie de Bangui

Eric Vickos

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Chahir Walidou

Cadre de l'UNICEF

Faustin Zameto

Haut Commissaire chargé de la Régionalisation

Liste du personnel du Bureau Central de Recensement qui a participé au RGPH03

Paul Théodore Mbaguia

Coordonateur national

Jean-Louis Pouninguinza

Directeur National de la Statistique

Félix Moloua

Directeur Technique

Jean Faustin Piamale

Chef d'unité

Alfred Sabendo

Chef d'unité

Perkyss Mbainoudjim

Chef d'unité

Alexis Guenengafo

Chef d'unité

Thierry Bertrand Kanda

Chef d'unité

Charles Daouily

Chef de Section

Emmanuel Goundi

Chef de Section

Faustin Yangoupande

Chef de Section

Marcel Gouana

Chef de Section

Chantal Moheama

Cadre

Rodrigue Ngonon

Cadre

Christophe Bayo

Cadre

Bangoran Moussa

Dessinateur

Martin Luther Babou

Dessinateur

Donatien Bakana

Tireur de Plan

Angéline Mboula

Secrétaire

Olga Guena

Secrétaire

Émilienne Koyna

Secrétaire

Arsène Gbara

Chauffeur

Bienvenu Ndeguilo

Chauffeur

Phillipe Sentoua

Gardien

Maxime Sanze

Gardien

Désiré Heneoroy

Gardien

Charly Moussa

Gardien

Firmin Houmbindo

Planton

Enoch Poukane

Planton

Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03

Faustin Piamale

Bangui

Dr Bernard Boua

Ombella-M'Poko 1

Cristophe Bayo

Ombella-M'Poko 2

Dr Tomas d'Aquin Koyazegbe

Lobaye

Robert Mbao

Bamingui-Bangoran

Antoine Mbao

Kémo-Ibingui

Dr Richard Ngballet

Ouaka 1

Dr Yacoub Sylla

Ouaka 2

Sébastien Selenguino

Haute-Kotto

Charles Daouily

Vakaga

Alfred Sabendo

Basse-Kotto 1

Dr Desiré Komangoya

Basse-Kotto 2

Dr Desiré Grembombo

Mbomou

Sylvestre Baza Banguimi

Haut-Mbomou

Eloi Andara

Nana-Gribizi

Dr Marcel Mbeko

Ouham 1

Rodrigue Ngonon

Ouham 2

Faustin Yangoupande

Ouham-Pendé 1

Gabriel Bebetem

Ouham-Pendé 2

Dr Brice Kamalo

Mambéré-Kadéï 1

Dr Méthode Moyen

Mambéré-Kadéï 2

Dr Gaspard Tekpa

Sangha-Mbaéré

Lonem Robert

Nana-Mambéré

Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internationaux qui ont apporté leur appui technique RGPH03

Représentants de l'UNFPA en RCA

Pr. Daniel Mpembele Sala-Diakanda Mme Agathe Lawson Philippe Delanne Basile Oleko Tambashe, PhD

Experts des Équipes d'Appui Technique de l'UNFPA de Dakar et d'Addis-Abeba

Richard Dackam-Ngatchou Robert Declerq Jean-Marc Hie Boubacar Sow Samson Lamlenn Benoît Kalasa

Consultants internationaux

Antoine Banza
André Mayouya
Noël Moussavou
Oumar Bocoum
Cosme Vodounou
Bruno Magloire Nouatin
Macoumba Thiam

Bureau UNFPA

Alexandre Ewango Albert Bango-Makoudou Adam Mahamat Yvette Dologuele Dessande Raymond Goula Isabelle Dindy-Bamongo Alima Falamata Ousmane Mahamat Saleh Ortalin Resigné Chitelseeh

Autres Bailleurs

Mme Nichole Malpas Union Européenne

Robert Ndamobissi UNICEF